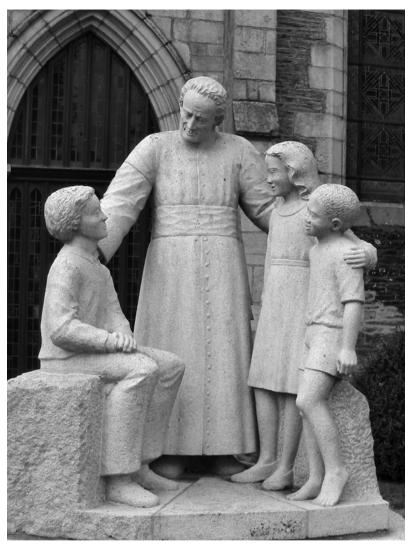
# 1838–1847 NEUF ANS DE CORRESPONDANCE MISSIONNAIRE AU FLUX DES URGENCES ET DES ENJEUX

Jean-Marie de la Mennais Épistolier et Fondateur

(suite)

Frère Alexis Pesquer



Jean-Marie de la Mennais et les enfants. Groupe réalisé pour la célébration du 150 ème anniversaire du premier départ des frères missionnaires aux Antilles.

### INTRODUCTION

« Les frères de l'Instruction chrétienne aux Antilles », « Origines d'une épopée missionnaire », «Jean de la Mennais et les missions »..., ajoutez-y le titre nouveau : « 1838–1847, Neuf ans d'une correspondance missionnaire, au flux des urgences et des enjeux », et vous aurez l'impression d'emprunter des sentiers battus et rebattus. Quelque quinze titres, en effet, annoncent autant d'études sur les thèmes afférents à l'oeuvre missionnaire en question, pour les seules îles de la Guadeloupe et de la Martinique. C'est dire que le sujet semble épuisé d'avoir donné lieu à des recherches poussées, souvent dans le cadre de la soutenance d'un mémoire ou d'une thèse.

Pourquoi donc remettre l'ouvrage sur le métier, quand tout a été dit et que le danger est grand, en pareil cas, de solliciter indûment les textes, dans une quête de l'improbable inédit dont on se réserverait la gratifiante exclusivité. À l'inverse, la tentation n'est pas moins grande de faire dans le plagiat, même si l'angle de vue choisi peut en masquer quelque peu l'évidence.

En fait, le titre choisi cible l'objet des pages qui suivent, dans l'optique que l'on sait déjà. Elles se veulent, en effet, dans la ligne des deux « Études mennaisiennes » qui ont précédé, sous l'appellation générique : « Jean-Marie de la Mennais, Épistolier et Fondateur ». Elles viennent, en quelque sorte, clore la trilogie.

La correspondance relative à l'œuvre missionnaire ne prend tout son relief que dans la confrontation des lettres de M. de la Mennais et de celles qu'il recevait des quatre pôles : Antilles, Sénégal, Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane, pendant la période qui nous occupe. Je n'ai pas voulu me lancer dans cette opération, onéreuse à tout prendre, susceptible d'alourdir l'ouvrage, de différer, voire d'occulter l'émergence de la figure du Fondateur - objet essentiel de cet opuscule et de tous ceux qui l'ont précédé -, et ce, dans un interminable débat, par lettres interposées. Pour la clarté et l'acuité des positions, notamment dans les affaires délicates, comme celle de l'abbé Évain, il

a été fait appel, de temps à autre, aux correspondants de M. de la Mennais, mais le moins possible, afin de privilégier les lettres émanant du Fondateur lui-même, toujours dans le souci d'en cerner la personnalité sans intermédiaire ni écran. Il est difficile dès lors de ne pas se laisser guider par une vision préétablie du personnage, de ne pas choisir et ordonner ses références, en fonction de l'effet recherché. Je le concède volontiers. J'ose espérer toutefois n'avoir pas trahi le fondateur-missionnaire qu'était Jean de la Mennais, à la fois à distance d'espace et à proximité d'écrit.

Du reste, la correspondance de M. de la Mennais, en direction des colonies ou en rapport avec elles, est si vaste qu'elle n'autorise pas l'impasse. Un décompte de toutes les lettres où il est question de l'œuvre montrerait que le sujet est majeur et figure au premier rang, dans les lettres recensées pendant la période qui nous occupe.

Mon étude ne va pas plus loin que 1847. On le regrettera sans doute, au regard, en particulier, de l'émancipation toute proche des esclaves et des remous qui en découlent. Au fait, je me suis simplement tenu aux tomes IV et V de la <u>Correspondance générale</u>, dans une sorte de pas à pas, sans chercher à anticiper sur la suite. S'arrêter à 1847, c'est aussi prendre acte du grave accident de santé qui atteint, cette année-là, M. de la Mennais et qui n'est pas sans incidence sur le rythme soutenu de sa correspondance et de son implication dans les affaires.

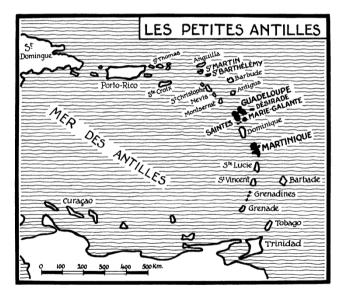
Une lecture suivie de la correspondance, en l'absence de toute thèse à étayer, fait échapper à la tentation de la part belle accordée à telle ou telle lettre, ou de l'occultation de telle ou telle autre. Mais le danger est aussi de verser dans le récit, lassant d'être sans fin, sans qu'on ait l'impression qu'on veuille s'élever au-dessus de l'anecdote. Que lecteur me pardonne le souci, parfois trop pesant, de l'exhaustivité, dans la relation des voyages missionnaires et de leur calendrier, la multiplication des citations, au risque de ne pouvoir éviter la redite.

Le « fil rouge » qui parcourt la trame de cet ouvrage, c'est la personnalité de M. de la Mennais à faire émerger, dans l'inédit d'une

œuvre nouvelle, au jour le jour des imprévus, des aléas de santé, des irritantes méprises du calendrier ; de découvrir derrière le missionnaire de St Méen, celui des espaces ultramarins.

Aucune surprise dans l'ordonnance des pages qui suivent. Leur organisation est cadrée sur le contenu des tomes IV et V de la <u>Correspondance générale</u>.

Le lecteur est donc invité à l'inventaire des **quatre premières années** de l'expérience missionnaire, essentiellement aux Antilles. Il s'agit là d'un laps de temps marqué par l'enthousiasme des commencements, mais déjà aussi par une crise de maturité, avant l'heure pourrait-on dire, et imputable aux machinations de l'abbé Évain.



1843 à De 1847. 1'action missionnaire s'ouvre à des horizons autres que celui des Antilles. Et quel que soit le lieu, l'heure est aux percées extensives et innotandis vantes. que l'urgence et les opportunités du moment imposent les.

défis nouveaux de la catéchisation et de l'émancipation des esclaves et le surgissement des vocations créoles.

Encore une fois, c'est la personne de M. de la Mennais qui demeure la ligne de mire de tous les développements qui vont suivre.

# 1838-1842 QUATRE ANS DE FERVEUR INAUGURALE ET DE PRÉCOCE MATURATION

Cette période s'inscrit dans une sorte d'unité organique, dans la mesure où elle focalise l'attention sur les débuts de l'aventure missionnaire et qu'elle inclut l'affaire Évain, elle-même point d'aboutissement d'une douloureuse méprise, voire d'une forfaiture, et lieu d'incidence d'une redéfinition des objectifs.

Et qu'il soit permis de rappeler que quelque vingt et un mois de tractations se sont écoulés, depuis la transmission au Père de la Mennais, par le Préfet du Morbihan, de la note incitatrice du Ministre de la Marine et des Colonies du 11 avril 1836 et l'embarquement des premiers frères, le 11 décembre 1837 à Brest.

En fait, l'aventure missionnaire ne débute qu'en janvier 1838. Une lettre de M. de la Mennais au F. Polycarpe à Ploujean le mentionne : « La Girafe *n'est partie que le 6 janvier : nos frères ont été, par conséquent, près d'un mois en rade.* » (L.2352)

# I - LA FERVEUR DES DÉBUTS

## A-AU TEMPO SOUTENU DES DÉPARTS EN MISSION

De 1838 à 1842, nonobstant les difficultés conjoncturelles, M. de la Mennais mettra son point d'honneur à répondre aux demandes réitérées du Ministre de tutelle. C'est le lieu ici de faire le point sur les vagues successives de missionnaires qui abordent aux rivages des Antilles, du Sénégal et de Cayenne, sans oublier l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

D'emblée, M. de la Mennais s'inscrit dans une d'anticipation. Nous le savons, la Girafe ne quitte Brest que le 6 janvier 1838, avec le contingent de cinq frères à destination de la Guadeloupe. Un mois après, avant même l'arrivée à destination de ceux-ci, début avril (cf L.2404), le Père prend une option pour la Martinique et s'engage à mettre à la disposition du Ministre des colonies cinq nouveaux frères, à compter du 1er septembre 1838 : « Je tiendrai à cet engagement et je le renouvelle volontiers. » (L.2359 du 14 février 1838), non sans ajouter qu' « (il) avait le désir de faire mieux. », n'était la lenteur de M. le Ministre de l'Instruction publique à doubler, comme convenu, l'allocation pour le noviciat. Une lettre du 11 juillet confirme l'intention de février : « Je m'empresse de vous assurer que je suis disposé à remplir ma promesse de vous donner, au mois de septembre prochain, cinq frères pour la Martinique.» (L.2422), malgré une conjoncture défavorable. À l'allocation en souffrance s'ajoute la non délivrance des autorisations provisoires dans les écoles de Bretagne, incidence qui hypothèque le départ des frères vers les Antilles. La même lettre 2422 laisse entendre que le Ministre des colonies, dans la sienne propre du 11 juin 1838, avait évoqué un autre horizon : celui du Sénégal. M. de la Mennais saisit l'offre et soulève la question de son immédiate opportunité : il y a lieu d'abord de « compléter l'organisation (des) écoles des Antilles » et d'être circonspect quant au « mélange dans la même école des chrétiens et des mahométans » et quant à la bonne tenue d'un pensionnat par « deux frères seulement ». On le voit, les précautions avancées ne sont jamais l'aveu déguisé d'une dérobade, mais, au contraire, elles portent en elles la promesse d'un engagement paradoxalement amplifié d'être différé. La lettre 2423 au Ministre de l'Instruction publique corrobore la promesse faite au Ministre de la Marine : « Je tiendrai ma parole. » Manière, comme une autre, de faire jouer la connivence entre les deux Ministres, chacun pour la part qui lui revient : la logistique d'accueil dans les colonies, pour le deuxième ; la délivrance des indispensables autorisations provisoires, en Bretagne, pour le premier. Ainsi sommes-nous toujours dans cette logique d'anticipation qui se donne le temps de voir venir les choses. De l'art de dire « Oui » en des « Non » prémonitoires de sauvegarde.

Il reste que M. de la Mennais garde en ligne de mire le calendrier des embarquements tel que préconisé de part et d'autre. Que de fois ne se plaint-il pas de ne pouvoir être au rendez-vous de la date! C'est le cas, pour ce qui est des cinq frères destinés à la Martinique et du frère qui les accompagne en direction de la Guadeloupe. Le départ était prévu pour septembre 1838. Et voici que deux courriers, l'un à M. Rendu (L.2463 du 2 octobre), l'autre au Ministre de la Marine (L.2487 du 20 novembre) évoquent, en des termes semblables, l'impasse : « J'ai dû placer provisoirement les frères que je destinais à la Martinique et à la Guadeloupe. »; « Je les ai tous placés. » Et dans les deux courriers, la raison est clairement indiquée : les autorisations provisoires ne sont pas octroyées aux suppléants des frères en partance. Tout au plus, peut-on tabler sur quatre des six frères désignés et miser sur un départ de Brest, en janvier 1839. Ainsi les aléas des circonstances pouvaient-ils du moins s'irradier au rappel d'un premier départ emblématique.

Dans la gestion des départs, M. de la Mennais sait également faire jouer la flexibilité des options. À l'aube de l'année 1839, la destination « Martinique » est renvoyée à plus tard. « La Martinique est retardée », écrit-il laconiquement au F. Laurent (L.2500), au profit d'un deuxième établissement à la Guadeloupe, précisément à Pointe-à-Pitre. Les différentes épreuves de Basse-Terre, notamment la mort du Directeur, le F. Antonin, sont de nature à modifier les perspectives : les quatre frères, dont le F. Arthur, iront en Guadeloupe, en raison de

trois pour Pointe-à-Pitre, et le quatrième pour Basse-Terre, en remplacement du F. Judicaël rentré en France. Un cinquième frère s'adjoindra au groupe, dans le souci de « ne mettre ensemble que des hommes qui se conviennent. » (L.2501) Flexibilité dans les options et pari sur l'avenir, au nom d'une confiance qui se refuse au repli auquel inclineraient les épreuves, telle est l'intuition du moment qui gouverne l'agir du Père, dût-il temporiser, en ce qui concerne la Martinique, et s'en remettre, une nouvelle fois, au calendrier approximatif des appareillages. Les frères ne partiront, sur la corvette l'Aube que fin février (le 28 exactement, selon la lettre 2607 à Mlle de Lucinière), pour un long voyage qui comporte des escales au Sénégal, en Martinique, avant l'arrivée à la Guadeloupe. (cf LL 2544 et 2550)

À peine *l'Aube* partie, voici relancée l'option « Martinique ». M. de la Mennais s'engage à nouveau, un an après la première demande, avec la même ardeur et détermination : « Vous me demandez cinq frères pour la Martinique; je vais prendre des mesures en conséquence, et ces frères seront prêts à partir en octobre, suivant vos désirs.» (L.2557 du 8 mars 1839 au Ministre de la Marine) Chaque année, à intervalles réguliers, voit donc se dessiner le départ d'un nouveau contingent. La Guadeloupe, en raison d'une demande du Prince Royal et à cause des accidents de santé, réclame quatre autres frères. M. de la Mennais en prend acte, car « (la) mesure lui paraît nécessaire pour le maintien des écoles. » (L.2587) Au mois de juillet 1839, il peut arguer, auprès du Recteur d'Académie, de « l'engouement avec lequel (il) a détaché 15 frères, pour remplir la mission lointaine que le Gouvernement leur a donnée » » et espérer, en retour, une contagieuse diligence, pour ce qui est de « la délivrance des autorisations provisoires. » (L.2599)

Le mois de juillet 1839 voit le Ministre de la Marine renouveler la demande de mars, pour la Martinique et pour le Sénégal. M. de la Mennais s'autorise pour une fois, « de renvoyer à un mois, c'est-à-dire après la retraite de (ses) frères, (sa) réponse définitive. » Mais là encore, le Ministre peut tabler sur un accord quasi certain, car « ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas la bonne volonté qui manquera. » (L.2604) Mais c'était sans compter avec les changements ministériels

et rectoraux. Villemain succède à Salvandy à Paris, Dufihol à Le Grand à Rennes. Les périodes de transition ne sont guère favorables au traitement des dossiers. En septembre 1839 (L.2611), les allocations de l'année en cours se font attendre et les autorisations provisoires sont parcimonieusement accordées. L'envoi de cinq frères en Martinique demeure cependant à l'ordre du jour, un sixième s'adjoindra à eux, pour une suppléance en Guadeloupe. Quant aux frères prévus pour le Sénégal, il faut surseoir au projet. L'adhésion, d'emblée acquise aux propositions du Ministre, bute, disons-le, encore une fois, sur les entraves que constituent la non-délivrance des autorisations provisoires et le retard indu de l'allocation inscrite au budget, tandis que se met en place une autre « économie » de l'implantation missionnaire : « il vaudrait infiniment mieux multiplier les frères dans une colonie, que de les disperser dans plusieurs.» (L.2621), pour une meilleure assise du F. Directeur général des écoles auquel on songe déjà. Est-il opportun de garder en perspective l'île Bourbon, même si cette option figure à la panoplie des projets ministériels – on mise en effet sur l'envoi de huit frères – (cf L.2650), d'autant que les frères des Écoles chrétiennes y sont déjà et qu' « il serait à souhaiter que ces excellents frères soient chargés seuls de *l'enseignement dans cette colonie » ? (L.2621)* 

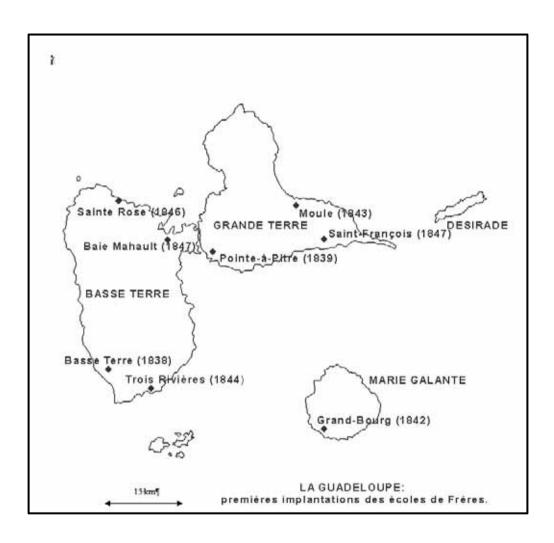
La posture de « recul » que semble adopter provisoirement le Fondateur n'hypothèque en rien la pérennité de l'élan initial. Si l'on se réfère à des courriers au Préfet des Côtes-du-Nord et à l'Inspecteur des écoles primaires du Morbihan, le cahier des charges s'alourdit : « En outre des 15 frères donnés, le Ministre vient de me réclamer 19 ; il en voudrait 34 en tout, pour 1840. » (cf LL 2640, 2645) De 1840 à 1842, le rythme des départs vers les colonies s'accélère, selon un calendrier qui intègre les offres du Ministre, les prévisions de M. de la Mennais et les aléas de la météorologie qui diffèrent, bien souvent, la mise à la voile. Qu'il soit permis d'évoquer ici des départs, sans entrer dans les atermoiements et les changements d'affectation de dernier moment. Le 24 février 1840, le Gouverneur de la Martinique est prévenu de l'arrivée prochaine de trois autres frères (L.2719), en renfort du premier contingent de cinq frères. Le 25

août 1840, (L.2790 au Ministre), M. de la Mennais confirme non seulement l'envoi de trois frères au Sénégal, mais envisage encore sept frères pour les Antilles, au lieu des trois précédemment prévus. L'engouement pour les missions est tel à Ploërmel que le Fondateur peut se permettre cette prodigalité. En fait, l'option « Sénégal » n'est plus à l'ordre du jour, puisque, selon le Ministre, trois prêtres sénégalais, en formation en France, peuvent se charger de l'école primaire de St-Louis. Loin de M. de la Mennais de s'en désoler : « Je suis enchanté que mes dix frères soient tous destinés pour les Antilles : cela nous mettra à même de fortifier les écoles déjà existantes et d'en faire de nouvelles. » (L.2815 du 16 octobre 1840) Fin novembre, la cohorte des dix frères, avec à leur tête le F. Ambroise, embarque à Brest sur l'Andromède. Premier acte d'autorité du Directeur général nommé, celui de faire descendre à terre le F. Palémon atteint de la petite vérole. Le navire arrivera à destination, après une traversée de 26 jours (L.2862). En mars 1841, réapparaît l'option « Sénégal », puisque le Ministre des Colonies renonce à faire appel aux prêtres ordonnés à Paris. M. de la Mennais se déclare prêt à « pourvoir aux besoins de l'instruction au Sénégal », tout comme il « n'hésite pas à promettre deux frères pour Saint-Pierre-et-Miquelon. » (L.2900) Ceux-ci seront à la disposition du Ministre, le 1<sup>er</sup> mars 1842. (L.2913) En juillet 1841, M. de la Mennais fait le bilan de son action pour les colonies, avant de programmer d'autres envois, dans les mois à venir. Précisément, la lettre 2926 du 20 juillet au Ministre de l'Instruction publique fait état des sacrifices consentis, au préjudice des écoles de France : « Je ne serais pas dans l'embarras, si je n'avais pas, en fort peu de temps, donné aux colonies 32 frères, dont plusieurs étaient brevetés, et dont trois sont morts, victimes de leur dévouement et de leur zèle. Or, je voudrais en mettre douze autres, au mois de septembre prochain, à la disposition de M. le Ministre de la Marine... »

À partir de septembre 1841, les départs s'inscrivent toujours dans le même élan, mais tous azimuts, cette fois, puisqu'il est question des Antilles, du Sénégal, de Cayenne et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Début octobre 1841, les navires mettent la voile pour le Sénégal et les Antilles. L'abbé Évain est du voyage pour les Antilles, en compagnie

de 8 autres frères. Début avril 1842, M. de la Mennais conduit à St-Servan les deux frères pour Saint-Pierre-et-Miquelon. En septembre 1842, contact est pris, près du Préfet maritime de Brest, pour les différents départs en instance. En fait, les frères s'embarquent pour les Antilles, le 16 octobre, sur l'Adour, accompagnés de l'abbé Dandin, successeur de l'abbé Évain. Le 30 octobre, l'Africaine prend la direction de Cayenne, avec à bord les trois premiers frères de cette mission, ainsi que le troisième frère pour St-Louis du Sénégal. Une autre lettre du Ministre de la Marine, en date du 4 novembre, invite M. de la Mennais à désigner immédiatement deux frères pour l'île de Gorée. Mais impossible, selon les mots mêmes du Fondateur, de souscrire, en cette fin d'année 1842, au désir exprimé : « Depuis le mois d'avril, j'ai fourni douze frères : c'est beaucoup, et j'ai besoin d'un peu de temps, pour en préparer d'autres ; en allant trop vite, on n'en irait pas mieux. » (L.3191 du 8 novembre 1842)

L'attention et la disponibilité de M. de la Mennais sont de tous les instants, comme s'il avait engagé avec le Ministère de la Marine et des Colonies une sorte de challenge de l'offre et de la demande. À l'évidence, les relations entre le Ministre et le Fondateur sont à un niveau tel que la surenchère de l'un n'entame en rien, chez l'autre, la volonté de relever le défi, au calendrier de la concertation, en dépit de la distorsion d'intérêts des deux Ministres de la Marine et de l'Instruction publique et dont M. de la Mennais « faisait les frais », pourrait-on dire, en langage familier.



# B – DANS UNE IMPLICATION DE TOUS LES INSTANTS ET DE TOUTES LES AMPLITUDES

# 1 - À travers une vaste correspondance

La correspondance de M. de la Mennais (lettres et documents), en direction des colonies ou au sujet de l'œuvre entreprise Outre-mer, pendant la période qui nous occupe (1838-1842) représente près du tiers des écrits du Fondateur. Sur les quelque 870 notes répertoriées pour la dite époque, 250 courriers traitent exclusivement ou invoquent incidemment l'œuvre missionnaire. L'année 1842, marquée par ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Évain » est significative à cet égard, puisqu'on dénombre, sur les 210 lettres et documents de l'année, 76 qui se réfèrent directement à l'œuvre des colonies. Cela dit, la lenteur de l'acheminement du courrier n'est pas sans incidence sur les échanges épistolaires, sur leur arrivée à point nommé, au risque de générer frustration et sentiment de désinvolture, chez nombre de frères. Le F. Ambroise le fera remarquer au Supérieur général, dans une lettre du 13 juin 1841 : « Plusieurs des frères sont tout à fait déconcertés et irrités parce que vous ne répondez pas à leurs lettres et que vous ne leur mettez que quelques lignes. Cela produit un très mauvais effet.»

Il est arrivé, une fois ou l'autre, à M. de la Mennais de caresser l'idée d'une visite aux Antilles. Témoin la lettre 3038 à M. Évain : « Je suis fortement tenté d'aller vous voir... » Le « vous » incluait M. Évain et les frères sur place. Si l'on en croit Mgr Laveille (Tome II, ch. XI) : : « L'amiral Duperré, au courant des divisions survenues à l'origine entre les frères de Basse-Terre, avait invité le Supérieur général à faire un voyage d'inspection aux Antilles. » Il reste que la correspondance, en dépit de la durée de son échelonnement, demeure le seul outil de communication, d'évaluation et d'une gouvernance à distance. M. de la Mennais le note expressément dans l'une ou l'autre de ses lettres : « Mes chers enfants, je tiens beaucoup

à ce que vous m'écriviez, parce que la distance qui nous sépare est une raison de plus de multiplier les rapports de ce genre. » (L.2902) Sans doute, faut-il ajouter que M. de la Mennais croyait à la vertu thérapeutique de la lettre : celle d'offrir aux soubresauts de l'humeur l'apaisante médiation différée de l'écriture. La recommandation en est faite au F. Arthur, au sujet de récriminations dont le F. Ambroise est l'objet de la part des frères. « Les murmures ne remédient à rien, et ils ne servent qu'à augmenter la peine de chacun et de tous ; dans ces cas-là, il faut m'écrire et demeurer en paix. » (L.3096 du 3 juin 1842) Dans les colonies comme en France, le Père de la Mennais exploite toutes les ressources de la correspondance. Nous savons qu'il ne lésine pas sur l'usage du papier et de la plume. Qu'il suffise de se référer à ses propres aveux : « Ma dernière nuit à Nantes, écrit-il le 29 février 1840 à l'abbé Ruault, fut, à deux heures près, toute entière employée à écrire. » (L.2720), précisément à l'occasion du départ projeté de frères pour les colonies. Au même abbé Ruault, deux années plus tard, le 17 février 1842, il laisse deviner les astreintes de l'impérieuse correspondance : « J'ai répondu à une partie des lettres dont vous m'avez donné copie - mais j'ai à peine entamé ma correspondance des colonies, et cela m'effraie par sa longueur - Je me suis arrêté ici (La Chesnaie) pour écrire, écrire, car j'étais horriblement arriéré avec tout le monde. » (L.3031)

C'est finalement au prisme de la correspondance que se réfracte l'histoire de l'œuvre des colonies. M. de la Mennais s'est montré d'emblée réticent à un regard extérieur et à toute publicité : « L'abbé Blanc, écrit-il à Mlle de Lucinière, voudrait que l'on parlât dans les journaux du départ de mes frères pour la Guadeloupe : moi, je ne le veux pas – Les œuvres de Dieu ne croissent que dans l'ombre, et c'est dans la nuit que tombe la rosée du ciel. » (L.2342 du 8 janvier 1838) Trois ans plus tard, il consent cependant à ce qu'un extrait de « nouvelles fort intéressantes de (ses) chères Antilles » trouve place, à la diligence de M. Ruault, dans un journal (L.2858 du 22 février 1841). C'était la concession à faire à une notoriété patentée.

# 2 -À l'enseigne des inlassables démarches de départ

Nous ne sommes pas étonnés que M. de la Mennais soit attentif au calendrier des départs et qu'il aiguillonne, en quelque sorte, les autorités compétentes à cet égard. Il y allait de son confort psychologique et de celui de ses missionnaires. La correspondance, en ce qui concerne le départ de septembre 1838 pour la Martinique, porte la marque d'une évidente inquiétude, voire d'une certaine impuissance. Témoin le billet suivant : « Nous voici à la fin d'août, et je n'ai encore recu aucune réponse, ni de M. le Ministre de l'Instruction publique, ni de M. le ministre de la Marine, aux lettres que j'ai adressées à l'un et à l'autre, le 11 juillet dernier. » (L.2430 à M. de Saint-Hilaire) L'inertie du Ministre de l'Instruction, au sujet des autorisations provisoires, bouscule l'agenda initial. Et voilà, en outre, le Fondateur désolé de ne pouvoir être au rendez-vous « des premiers jours de janvier, comme l'année dernière » (L.2487) : « Je crains que nous ne soyons pas prêts à la fin de ce mois. », écrit-il, le 9 décembre, au Ministre de la Marine. (L.2501) Ironie de la situation : celui qui voulait rapprocher les dates se voit contraint à en freiner les échéances. Et il ne suffit pas de prendre date auprès du Préfet maritime de Brest, le départ effectif est « toujours incertain parce qu'il dépend du vent. » (L.2544) Aux variations des dates d'embarquement s'ajoutent les lourdeurs et les astreintes de l'ordonnancement matériel. À l'évidence, la logistique peine à suivre. Le départ du deuxième contingent pour la Martinique est, à cet égard, significatif. À peine arrivés à Brest, voilà les frères sommés d'être à bord de l'Oise, sans « les quatre malles expédiées de Ploërmel », et M. de la Mennais «obligé de suppléer, en achetant beaucoup d'objets indispensables », sans autre exutoire que d'incriminer les négligences en amont : « Le F. Louis a mis en ceci une lenteur impardonnable. » (L.2661)

Deux départs en mission sont particulièrement tributaires d'un agenda sans cesse bousculé, au gré des variations, quant au port d'embarquement. Du 25 août au 3 novembre 1840, M. de la Mennais adressera au Ministre ou aux autorités portuaires quelque huit courriers, au sujet de l'embarquement de trois frères pour le Sénégal et de sept pour les Antilles. D'emblée, il souhaite un départ simultané, à

partir de Nantes, sur des navires de commerce. (cf LL 2790, 2799) À la mi-septembre, le Commissaire de la Marine à Nantes en décide autrement : le départ se fera de Brest sur des navires d'État. (cf L.2809) À la mi-octobre, nouveau changement. La destination « Sénégal » est abandonnée par le Ministre.

Les dix frères iront aux Antilles. Du moins, l'unique affectation permet-elle d'espérer « une occasion plus prompte », à partir de Nantes sur un bâtiment de commerce (cf LL 2814, 2820) Ici encore, la lenteur de l'acheminement postal interdit à M. de la Mennais et à ses missionnaires d'être présents pour le départ de la Néréide. (L2822) Il faut se tourner à nouveau vers Brest et opter pour la frégate l'Andromède (cf L.2838). On sait déjà que la traversée dura 26 jours, nettement moins longue que les laborieuses tractations de départ.

Les mêmes tribulations entoureront, début octobre 1842, le voyage de trois frères pour Cayenne et de six autres, accompagnés de l'abbé Dandin, pour les Antilles. Comme à l'accoutumée, M. de la Mennais mise sur le dernier bâtiment à mettre la voile, car à Ploërmel on est toujours gêné «faute de temps, pour l'expédition des paquets. » (L.3153) Là encore, les aléas des courriers interdisent à M. de la Mennais d'être à Brest, le 30 septembre, avec armes et bagages. Aux embarras des paquets en souffrance s'ajoute celui de n'avoir pas la décision ministérielle et la commission subséquente concernant l'abbé Dandin. (LL.3160, 3161,3167) Finalement, le personnel à destination des Antilles s'embarquera sur l'Adour, le 16 octobre, et les trois frères pour Cayenne, sur l'Africaine, le 30 du même mois.

Les deux exemples montrent bien que le confort de la date fixée, une fois pour toutes, n'était pas à l'ordre du jour des départs en mission. Notons que ces deux laborieux voyages concernaient deux personnages

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La préférence accordée aux navires de commerce fait sans doute écho à un courrier du F. Marcellin Morin, Directeur de l'école de Pointe-à-Pitre (20 avril 1840): "Il serait à désirer que tous les frères qui viennent aux Antilles puissent passer sur des navires marchands, ils ne seraient pas exposés à être tournés en ridicule, comme l'ont été ceux qui, jusqu'à présent, ont passé sur les navires de l'État."

emblématiques : le F. Ambroise pour le premier, l'abbé Dandin pour le second.

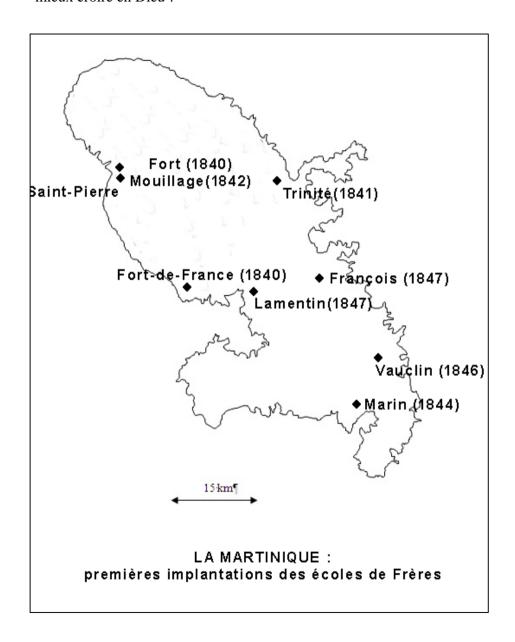
M. de la Mennais se montre vigilant, pour tout ce qui a trait à ce qu'on pourrait appeler la logistique des départs. À l'évidence, il a le sens de la prévision : « Je vais commencer l'achat des objets mobiliers que les frères de la Martinique doivent emporter avec eux... Tout sera prêt à temps. » (L.2449 au Ministre de la Marine), d'une prévision qui prend appui sur une expérience précédente. À un an d'intervalle, la consigne est passée au F. Laurent : « Achetez pour les frères qui partiront, le mois prochain (pour la Martinique), le même nombre de serviettes et de torchons que pour les cinq premiers frères qui sont partis pour la Guadeloupe. » (LL. 2469, 2500, 2625) Il lui faut, à son corps défendant, tenir compte des usages en cours dans les colonies qui interdisent aux frères toute implication dans les tâches proprement domestiques, sous peine de perdre toute considération : « À cause des tristes préjugés qui règnent dans le pays, les frères ont été obligés de prendre des domestiques, dont les gages et la nourriture coûtent cher. », écrit-il au Ministre de la Marine. (L.2487) Voilà donc un nouveau poste à inscrire à un budget prévisionnel dont il faut sans cesse négocier la teneur et l'exécution par les Autorités. Au regard de la lourdeur des tâches éducatives, la présence d'un domestique s'impose parfois. C'est le cas pour les deux frères de Saint-Pierre-et-Miquelon. En l'occurrence, M. de la Mennais propose une solution inédite : il suggère une candidature, en quelque sorte « expatriée » : « Un petit enfant que nous avons élevé se propose de remplir cet emploi et ne nous demande pour cela que fort peu de chose. » (L.3018) Voilà donc, avant la lettre, l'esquisse d'une certaine « coopération missionnaire ».

Dans le souci d'une prévision à long terme et la volonté de rompre avec les expédients du moment, M. de la Mennais n'a de cesse qu'on arrive à une sorte de protocole d'accord avec l'administration coloniale, en ce qui concerne le mobilier, son achat et surtout son entretien, toujours sujet à litige. Là encore, il prend les devants, dans une lettre au Ministre (L.2915), tandis qu'une correspondance simultanée

au F. Ambroise spécifie l'usage des dotations (L.2918), telles que définies dans la lettre précédente.

Nous l'avons vu plus haut, les départs sont souvent tributaires de l'acheminement des bagages. Là également, l'attention du Fondateur tente de suppléer à la carence d'une gestion à « la petite semaine », dirions-nous. Mais pouvait-on avoir raison des difficultés de la communication? La volonté anticipatrice de M. de la Mennais n'est pas toujours relayée, témoin ce souhait quelque peu désabusé à l'adresse de l'abbé Ruault : « Si le F. Louis a quelques moyens de hâter le voyage des paquets (ce dont je doute), qu'il les emploie. » (L.2716) Témoin encore ce regret de devoir payer un tribut, ici, à la lenteur ; là, à l'improvisation : « L'envoi des paquets n'a pu être aussi prompt que vous le souhaitiez. », écrit –il, le 7 décembre 1841 au F. Ambroise (L.2953) ; « Je crains qu'il ne vous manque plusieurs choses ou paquets, quand vous serez au Sénégal, à cause du peu d'ordre qu'on a mis dans l'expédition des caisses et paquets », note-t-il au F. Euthyme Moy, Directeur de St-Louis. (L.2974)

Visiblement, M. de la Mennais ne faisait pas partir ses missionnaires dans la grisante euphorie et l'insouciante incurie qui président souvent au charme de l'inconnu. Chaque départ relevait d'une stratégie qu'il conduisait de bout en bout, jusqu'à être présent à chaque embarquement, pendant la période qui nous occupe, à une exception près : celui de début novembre 1842, le dernier de l'année en cours : « Quatre frères sont partis hier, écrit-il le 4 novembre au F. Lucien Deniau, dont trois pour Cayenne et un pour le Sénégal : mais c'est le F. Hippolyte qui accompagne ceux-ci. » (L.3189) Nous sommes ici, face à l'étrange paradoxe qui habite le cœur de ceux qui agissent comme si tout dépendait d'eux, pour finalement ne se fier qu'à une Providence au jour le jour : « ... à chaque instant suffit sa malice, et trop de prévoyance entraîne trop de craintes : le bon Dieu nous donnera, heure par heure, les forces dont nous avons besoin pour porter notre fardeau : que nous faut-il de plus qu'une si douce assurance? » (à Mlle de Lucinière, le 8 janvier 1838, au lendemain du départ effectif des premiers missionnaires pour la Guadeloupe). De l'étrange pouvoir de ceux qui ne croient en eux-mêmes que pour mieux croire en Dieu!



# C- LES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS D'UNE STRATÉ-GIE DES COMMENCEMENTS

#### 1 – La mutualisation des efforts et des ressources

L'œuvre des colonies ne constitue pas, pour M. de la Mennais, une entité à part qui mobiliserait exclusivement les énergies du moment, en dehors de toute considération des écoles de Bretagne. Celles-ci relèvent toujours d'une sorte de « partialité » du cœur. Qu'il suffise de rappeler quelques extraits de lettres : « Je n'entends nullement que mes écoles des Antilles nuisent à mes écoles de Bretagne auxquelles je tiens par-dessus tout. » (L.2275) ; « (Celles-ci) me sont particulièrement chères, et plutôt que de les ébranler, je renoncerais aux autres ; mais ce ne serait pas sans regret. » (au Recteur d'académie L. 2566) ; « J'avais à craindre la destruction prochaine de mes établissements de Bretagne, auxquels cependant je tiens par-dessus tout, si je me privais de mes frères brevetés », écrit encore le Fondateur à M. Rendu.(L.2621)

Le développement des œuvres des colonies et la survie des écoles de Bretagne s'inscrivent dans la logique d'un même combat, en une sorte de synergie qui, non seulement interdit tout préjudice mutuel, mais explore les voies d'une profitable interférence.

L'envoi des frères aux missions est tributaire de l'allocation prévue à cet effet et dont le paiement se fait longuement désirer. Plus encore, de l'octroi des autorisations provisoires censées être délivrées aux suppléants des frères brevetés, en partance pour l'Outre-mer. Certes, la bienveillance du Ministre de l'Instruction publique Salvandy et de ses successeurs, Villemain et Cousin, semble, a priori, acquise. Mais leurs instructions restent souvent lettres mortes, au niveau des Rectorats, des Inspections académiques et des Comités d'arrondissement. Les blocages ne sont pas sans influence sur l'avenir des écoles des colonies. Le Ministre de la Marine est averti, à l'occasion du départ des premiers frères vers la Martinique : « Si des

engagements, sur lesquels j'ai dû compter, et qui sont la condition essentielle des miens, devenaient illusoires, j'aurais le regret de ne pas remplir vos vues, quoique ma bonne volonté fût toujours la même. » (L.2422 du 11 juillet 1838)

Impossible donc de faire abstraction de la corrélation qui existe entre la situation académique des frères en France et l'envoi potentiel des missionnaires dans les colonies. Il y va de la pérennité des départs, mais aussi de la survie des écoles de Bretagne. Bien souvent, la deuxième option prime sur la première. Le Ministre de la Marine en est informé, le 12 septembre 1838 : « J'ai gardé à Ploërmel, depuis la retraite, c'est-à-dire depuis plus d'un mois, les six frères que je destinais aux colonies, en espérant toujours que la décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, en réponse à ma lettre du 11 juillet, arriverait d'un instant à l'autre : ne la recevant pas, après deux mois de délai, et ne pouvant plus, sans exciter de vives plaintes, et sans porter un grave préjudice à mes écoles, différer de les ouvrir, j'ai enfin placé les frères que j'avais tenus en réserve, et j'ai fait mes autres nominations en conséquence de celles-ci. Maintenant, pour retrouver les six frères qui doivent aller en mission aux colonies, et ne laisser néanmoins aucune école vacante, il me faudra remanier tout mon travail, ce qui entraînera des mutations nombreuses. Je ne m'en effraie pas jusqu'à un certain point : mais évidemment, il me serait impossible de me tirer de tant d'embarras et de difficultés si compliquées, sans le secours des autorisations provisoires. » (L.2449) À l'évidence, rien à faire, sans l'indispensable sésame de l'autorisation provisoire.

La non-délivrance des autorisations provisoires affecte non seulement le calendrier des départs en mission, mais cause un préjudice financier et humain aux écoles dirigées par des frères non reconnus. M. de la Mennais ne manque pas de le faire remarquer au Recteur d'académie : « Plusieurs frères qui dirigent des écoles communales ne reçoivent aucun traitement, faute d'autorisation. Je n'ai pas besoin de vous représenter, M. le Recteur, combien un pareil état de choses est fâcheux et combien sont grands les inconvénients qui en résultent — Évidemment, je ne puis soutenir les écoles, sans toucher

les fonds qui sont votés pour elles par les communes, et si je fermais ces classes, toutes si nombreuses, plus de 3000 enfants seraient subitement abandonnés. » (L.2566) Avec l'amiral Duperré, successeur de l'amiral de Rosamel, M. de la Mennais se fait encore plus explicite : « Qu'ai-je donc perdu ? J'ai perdu le traitement de mes frères non brevetés pendant deux ans, c'est-à-dire, toute déduction calculée, plus de 7000 francs et de plus, je me suis exposé à perdre leurs écoles, puisque la plupart des frères que j'ai mis à votre disposition étaient brevetés ou capables de l'être : vous en donner 21 aujourd'hui, ce serait évidemment ruiner ma congrégation et me ruiner moi-même. » (L.2697 du 9 janvier 1840)

Nul ne peut contester les efforts déployés par le Fondateur, pour se mettre en conformité avec la loi. Témoin cette lettre au Ministre Victor Cousin : « Désirant plus que personne mettre fin, le plus tôt possible, à un état de choses qui donne lieu à des difficultés sans cesse renaissantes, j'ai redoublé de zèle pour en sortir; Dieu a béni mes efforts, et au dernier examen, dix de mes frères ont été brevetés : sur 180 écoles, il ne me reste donc plus que 12 écoles qui ne soient pas rigoureusement légales. » (L.2724 du 15 mars 1840) Voilà donc M. de la Mennais fondé à solliciter une prolongation de la dérogation concernant les autorisations provisoires. Une note à l'abbé Ruault, le lendemain 16 mars, confirmera l'obtention, et même au-delà du délai sollicité, puisque la date butoir passe du 1er septembre au 1er décembre 1841: « Ce matin, j'ai eu mon audience du Ministre de l'Instruction publique : il est impossible d'être mieux reçu : les autorisations provisoires seront accordées pour jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1841 : pour les secours, ce n'est pas la volonté qui manque, ce sont les fonds : les ministres précédents, par leurs anticipations, ont dévoré l'avenir. » (L.2725) D'hier à aujourd'hui, rien n'a changé : on se dédouane toujours de l'incurie du moment sur la gestion précédente!

Le partenariat des œuvres de Bretagne et des œuvres des colonies s'exerce jusque dans la tenue des comptes. L'heure est à la vigilance, puisqu'une sorte de gabegie s'est instaurée, avant l'arrivée du Directeur général. Celui-ci le note d'emblée : « Chacun a sa bourse et se conduit comme il veut... Comment voulez-vous qu'on vous envoie de

l'argent : pour ici, il n'y en a pas, du moins très peu. » (lettre du 16 janvier 1841 au Père de la Mennais) On comprend dès lors qu'on n'incline guère à l'autonomie, encore moins à l'autarcie, mais à une sorte de mutualisation des ressources. Nombreuses sont, à cet égard, les lettres de M. de la Mennais au F. Ambroise : « Avant que vous fussiez arrivé aux Antilles, on se bornait à me faire passer la note de ce qu'on dépensait pour la nourriture : on ne me disait pas un mot, ni des autres dépenses, ni des recettes, de sorte qu'encore aujourd'hui, je n'ai aucun compte régulier proprement dit : il en résulte une foule d'abus. J'exige donc que tous les six mois vous fassiez rédiger et que vous m'envoyiez des comptes en règle de chaque maison, et qu'ils soient détaillés en recettes et dépenses... » (L.2904 du 1<sup>er</sup> juin 1841) « Ne manquez pas de m'envoyer les comptes de chaque établissement, dans la forme que je vous ai indiquée, et celui du Morne Vanier. c'est-à-dire le vôtre. » (L.2971 du 4 octobre 1841) Il faut croire le F. Ambroise fâché avec les lignes comptables : « Je reviens à vos comptes; plus je les examine, et moins je les comprends. » (L.2975) Faut-il subodorer dans ces rappels apparemment tatillons je ne sais quel relent de suspicion? Il y va plutôt du souci de sécurité et de transparence. M. de la Mennais le dira, tour à tour au F. Ambroise et au F. Arthur: « Il est essentiel que (les comptes) soient toujours exacts, car si vous veniez à mourir, nous ne saurions où nous sommes. » (L.2975); « On a eu tort de supposer qu'il y avait eu désordre ou abus. Il n'en est rien, seulement, il est à désirer que l'on mette plus de régularité dans les écritures ; voilà tout. » (L.3061) S'il n'y a donc pas ici procès d'intention, il reste que la régularité des comptes s'offre en pierre de touche d'une mutuelle confiance, de part et d'autre de l'océan, mais aussi à l'échelle locale. Le F. Ambroise est averti de certains « on-dit », sans doute faux, mais toujours dommageables: « J'apprends par une lettre (qui ne vient pas des frères) que ceux-ci sont mécontents de ce que vous disposez d'une partie des fonds de leurs maisons pour le Morne Vanier, ce qui met dans une sorte de détresse, je ne crois pas facilement à ces sortes de plaintes, mais, cependant il faut y prendre garde. » (L.2953)

L'apport des colonies à la Maison-mère, évoqué plus haut, est aussi à l'ordre du jour et en ligne de mire du Fondateur. Pour qu'une telle contribution puisse se faire, M. de la Mennais mise sur une revalorisation des traitements jusqu'à 1800 francs (les traitements étaient de 1200 au départ), sur une prise en charge des astreintes locales : gages des domestiques, frais de sépulture, frais de maladie pour moitié...etc...Il se fonde sur les bonnes dispositions du Ministère de la Marine et des Colonies: « On est ici on ne peut mieux disposé pour nous...Je pense qu'on n'y changera rien, puisque tout cela est convenu : il n'y a rien de plus loyal que le Ministère de la Marine. » (L.3078 au F. Ambroise) En fait, le Fondateur devra sans doute rabattre quelque peu de ses espérances et renégocier la mise...Le Ministre serait plus enclin à un traitement unique de 1500 francs, dans un souci d'uniformité avec celui des frères des Écoles chrétiennes à l'île Bourbon et celui des sœurs de St Joseph de Cluny. (cf L.3166) En tout état de cause, l'apport des colonies est à l'ordre du jour. Et les instructions rédigées pour les frères des différentes missions (cf Doc 415, 416, 479, 487,495) se font explicites, quant à l'affectation du produit de la vente des fournitures : « L'argent provenant de la vente des livres et des fournitures classiques doit être mis dans une caisse à part, et on ne doit pas s'en servir pour payer les dépenses courantes : on le fera passer en France aussi souvent que se présentera une occasion favorable et sûre pour cela. » (Doc. 487, item XIV, aux frères de Saint-Pierre-et-Miquelon) « L'argent provenant des fournitures classiques sera mis à part, et on ne l'emploiera pas dans le ménage : on le fera passer à Ploërmel, en traites sur le Trésor, à l'ordre de M. de la Marzelle, libraire à Vannes: on m'adressera les dites traites. » (Doc ; 495, Item 2, instructions aux frères de Cayenne) Et toujours dans le souci de l'équilibre des comptes, M. de la Mennais est loin de souscrire aux renvois intempestifs de frères par le F. Ambroise : « Un frère de moins aux Antilles, c'est une perte de près de 1000 francs pour la maison de Ploërmel, qui est déjà si grevée, car on ne lui donne rien pour les remplaçants, sinon les frais de route... » (L.3035) De là, la tentation est grande de penser, ici ou là, que les maisons constituent une rente lucrative. Le Gouverneur de la Martinique luimême se ferait l'écho des récriminations : « Il paraît que les fonds destinés aux frères ne reçoivent pas leur véritable destination, qui est, avant tout, d'assurer le bien-être des frères, et que le Supérieur général (le F. Ambroise) en réserve une trop grande partie pour envoyer à la communauté. » (L.3131) M. de la Mennais coupe court à la cabale : « Il est faux, absolument faux, que la maison de Ploërmel ait jusqu'ici retiré le moindre avantage pécuniaire de nos établissements des colonies ; au contraire, ceux-ci lui sont actuellement redevables d'une somme de plus de 20.000 francs ; cela vient de ce qu'à l'origine, avant l'arrivée du Directeur, les traitements n'étaient pas suffisants, ...les frères ont pris dans la caisse des livres une partie de l'argent dont ils avaient besoin. » (L.3131)

On le voit, dès les premières années, surgissent, au-delà des contraintes administratives, les « dit » et « non-dit » d'une sujétion de l'œuvre missionnaire aux diktats financiers de la maison de Ploërmel. La gestion du « donner » et du « recevoir » s'écrit quelquefois en étanche partition, au point de générer je ne sais quelle frustration réciproque. M. de la Mennais s'est, à l'évidence, employé à l'imbrication des deux verbes.

# 2 – Le profil des missionnaires

## leur qualification

M. de la Mennais s'emploie à doter l'œuvre d'Outre-mer d'un personnel adéquat. D'emblée, en effet, il mise sur la qualification, pour ce qui est des nominations aux Antilles : « J'envoie dans les colonies des frères qui ont déjà des brevets, lorsque j'ai lieu de croire qu'ils y conviennent mieux que les autres... » (L.2366 au Préfet des Côtes-du-Nord) « Pour donner des sujets capables aux colonies, je me prive en grande partie de ceux sur lesquels je pouvais compter pour rendre régulières toutes mes écoles. » (L.2665 à M. Rendu) S'il est vrai qu'aucune exigence académique n'est requise dans les colonies, que les non-brevetés y reçoivent d'emblée leur agrément, il va de soi qu'on ne peut s'en tenir à cette opportunité et opter pour la solution

de facilité: « Je ne puis confier cette mission lointaine et périlleuse sous les rapports des mœurs qu'à ceux qui s'offrent d'eux-mêmes à la remplir, et dont la vertu est bien solide: donc mon choix ne peut dépendre du brevet. » (L.2669 à M. Rendu) M. de la Mennais est conscient que le critère d'obtention ou non du brevet ne saurait, à lui seul, déterminer le choix, comme il est conscient du sentiment de frustration que pourrait faire naître la discrimination subséquente: « Il m'est impossible, écrit-il encore à M. Rendu, de faire actuellement le partage de mes frères, comme on le conçoit, de dire aux uns: « vous resterez en France parce que vous avez le brevet »; et aux autres: «vous irez dans les colonies, parce que vous n'en avez pas. » (L.2681) Si telle était la norme, il faudrait augmenter considérablement le noviciat, dans l'optique, ici illusoire, de concilier, aux moindres frais « les intérêts des colonies avec les exigences de la loi en France. »

Si la qualification académique ou, à défaut, le crédit d'une expérience pédagogique demeure la visée du Fondateur, il sait passer outre, quand il s'agit d'une affectation spécifique. Ainsi en est-il de la demande du moment de catéchistes : « Les nouveaux frères que nous enverrons aux Antilles ne doivent être que de simples catéchistes : pourvu qu'ils sachent bien lire, passablement écrire et calculer, et qu'ils soient bien capables d'instruire de la religion, cela suffira: l'intention du Ministre est qu'ils ne soient pas trop habiles; c'est bien sur la religion et la manière de l'enseigner que nous devons insister le plus. Vous voyez que cela rend notre tâche plus facile, et qu'aussi nos gens seront d'autant plus solides qu'ils seront à l'abri de l'orgueil de la science. » (L.2729 à l'abbé Ruault) « Solides à l'abri de l'orgueil de la science...» Voilà une assertion récurrente dans les écrits de M. de la Mennais. Elle pointe l'insidieuse et toujours plausible connivence de l'orgueil et de la science, au point de rencontre et au piège d'une fragilité insoupçonnée. Venant d'un homme passionné de recherche intellectuelle, l'aphorisme n'en a que plus de poids. On le voit, le chantier de « l'aptitude » reste ouvert. Les paramètres de départ, si conformes soient-ils aux normes et à la configuration supposées, sont sujets aux ajustements de circonstance.

#### leur attitude

Au-delà de l'aptitude, c'est à l'aval de l'attitude que se joue le destin des missionnaires. Et si l'homophonie peut induire beaucoup à la confusion, voire à l'équivalence des deux mots, ce n'est pas le cas de M. de la Mennais. Pour ce dernier, l'attitude prime sur l'aptitude. Ceci explique la circonspection dont fait preuve le Fondateur. Ainsi le F. Urbain Clérice est-il invité à s'établir dans une patiente et sereine « indifférence » : « Vous me demandez, si je pense à vous pour la Martinique : soyez à cet égard plein de résignation : ne désirez rien trop vivement; n'ayez en vue que votre salut et la gloire de notre divin Maître. » (L.2471) Le même message est délivré au F. Etienne -Marie Malenfant : « Je ne me hâte pas d'accomplir votre désir d'aller dans les colonies : je le trouve trop ardent ; soyez calmement résigné là-dessus. » (L.2761) L'abnégation constitue le premier critère exigé de tout candidat. Notons que ce même F. Etienne, désireux de quitter Baguer-Morvan s'était déjà vu renvoyé, trois ans auparavant, aux grands principes d'une incontournable ascèse : « Pour remplir une si belle mission, il faut des hommes détachés de tout, prêts à tout et qui ne vivent que de leur foi. » (L.2370) Inutile donc de céder à l'attrait de je ne sais quel exotisme ou exutoire compensateur. Circonspection, au regard des candidatures spontanées et enthousiastes, certes, mais aussi prise en compte des réticences que peuvent faire naître l'éloignement, les aléas sanitaires des colonies. M. de la Mennais le dit au Ministre de la Marine : « Mon choix dépend de la volonté (des frères), attendu que je n'ordonne à aucun d'eux, en vertu de l'obéissance, d'accepter une mission si périlleuse. » (L.2910)

Au-delà des dispositions de départ, c'est sur la qualité de l'attitude foncière des frères que table le Père de la Mennais. Un contingent de nouveaux frères est-il annoncé au F. Ambroise, le Fondateur ne s'attarde pas à l'énoncé des qualifications, il lui suffit de quelques mots pour cibler l'affectation souhaitée et de dévoiler la pierre de touche d'un substrat spirituel :

« Le F. Henri-Marie, père de M. Évain, est un homme solidement pieux et sera un pilier de la règle : il a de l'instruction, mais peu d'expérience des classes.

Le F. Polyme est un saint : il sera bon partout, et conduira à merveille une maison.

Le F. Sabulin – idem.

Le F. Lambert, vous le connaissez.

Le Florentin-Marie : il ne pourra faire qu'une petite classe : c'est un ange de vertu.

Le F. Damase, vous le connaissez.

Le F. Fiacre, pour le jardin.

Le F. Surin, pour la couture.

Ces frères ne sont pas des savants : mais ils feront plus de bien que s'ils l'étaient. » (L.2791)

D'emblée, M. de la Mennais va à ce qui, selon lui, constitue l'essentiel. La première lettre adressée au F. Hyacinthe Le Fichou à Basse-Terre s'en tient à l'exhortation qui lui semble devoir être pérenne: « Soyez toujours bien fervent: oh, que vous êtes heureux d'avoir reçu du ciel une si belle vocation! Efforcez-vous de vous en rendre digne, de plus en plus, chaque jour. » (L.2870) La constance, à titre personnel, dans une attitude de qualité, ne peut qu'induire à celle qui doit régenter les rapports des frères et de leurs élèves : «L'empressement que les petits enfants vous ont témoigné, lorsque vous êtes arrivé à la Martinique, est une bien touchante leçon pour vous : comprenez votre mission comme ils la comprennent : n'oubliez jamais que vous êtes chargé d'en faire des saints, et, pour cela, soyez saint vous-même. » (L.2902 au F. Irénée Davalo) Voilà donc le frère en question appelé à ne pas décevoir, tandis que derrière l'expression « comprenez votre mission, comme ils la comprennent » se trouve esquissée la première ébauche de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'inculturation ». La mission s'établit déjà pour le Père de la Mennais dans la mystérieuse corrélation du « donner » et du « recevoir », voire même dans la paradoxale inversion de l'ordre, lorsqu'il appartient au « recevoir » de précéder et de gouverner le « donner ». Le Fondateur rejoint ici les grands penseurs et missionnaires de l'Église : « J'apprends grâce à vous ce que j'enseigne au milieu de vous » ; « Je ne leur donnerai le Christ que dans l'exacte mesure où je le recevrai, où je le reconnaîtrai en eux.», disaient déjà, tour à tour, un St Grégoire le Grand et un St François-Xavier.

## 3 – La définition des perspectives éducatives

Dès les premières années, on trace des perspectives éducatives, notamment aux Antilles. Ailleurs, la situation est encore embryonnaire et n'implique pas la mise en place d'une politique de réseau, comme on dirait aujourd'hui.

#### les embûches

Si longuement concerté qu'ait été le projet d'installation dans les deux premières missions de Guadeloupe et de Martinique, nous n'ignorons pas, pour autant, toutes les entraves du Ministère de l'Instruction publique à la fluidité des arrivées des missionnaires, tant et si bien que M. de la Mennais ne peut que s'ouvrir au Ministre de la Marine d'un amer constat : « Pour ce qui concerne nos écoles coloniales, nous n'allons plus que par expédients et même à tâtons. » (L.2697) En outre, loin de nous imaginer que les frères trouvaient, à leur débarquement, un établissement « clefs en main », comme on dirait aujourd'hui. Le 27 avril 1840, M. de la Mennais écrit à Mlle de Lucinière : « Les frères (de Martinique) n'ayant pas trouvé de local où ils doivent établir leur école, se sont mis à faire le catéchisme aux nègres. » (L.2739) Louable occupation pour des religieux, déjà sur place depuis janvier, mais qui ne saurait se prolonger indûment. L'expérience de la Martinique n'est pas sans éveiller la vigilance, quant à d'autres destinations, notamment celle du Sénégal. Le Ministre et le Directeur des Colonies sont d'emblée avertis : « Il est important que (les frères) rentrent en fonction, aussitôt leur arrivée à la colonie et qu'ils ne restent pas plusieurs mois à ne rien faire, comme cela vient d'avoir lieu à la Martinique. » (L.2766) « J'insiste pour qu'on ait soin à l'avenir de préparer le logement des frères et leurs classes, avant qu'ils arrivent dans la colonie à laquelle ils sont destinés. » (L.2767) Il y a encore lieu de mentionner que les frères n'arrivaient pas toujours en terrain conquis. On nourrit en Martinique une prévention à l'égard de l'école nouvelle. Écoutons le rapport de M. de la Mennais au Ministre de tutelle : « L'administration coloniale montre une indifférence absolue pour l'instruction, ou, pour mieux dire, il semble qu'elle n'en voudrait point, parce que les propriétaires craignent que leurs nègres ne soient trop instruits...La plus grande partie ne veut point de nous, à moins que nous ne fassions une classe à part pour les Blancs : il y a une grande jalousie de la part de ceuxci contre les gens de couleur. » (L.2741) À la Guadeloupe, l'hostilité semble la même, à l'égard d'une école qui vient contester un ordre établi, au point que M. de la Mennais s'emploie à rasséréner le F. Arthur à la Pointe-à-Pitre : « Je veux vous tranquilliser sur l'avenir de votre établissement. Soyez sûr, quel que puisse être le mauvais vouloir de certaines personnes, ni votre école, ni aucune autre ne sera détruite : Le Gouverneur fait trop de sacrifices pour les établir, et il y tient trop fortement pour qu'il dépende de personne de les ébranler. » (L.2764)

## une ébauche d'organisation

Le besoin de structurer les écoles se fait vite sentir, notamment en Martinique. Le Gouverneur et M. de la Mennais se rejoignent sur le principe, à défaut de le faire sur les modalités : « Mes vues se rapprochent des vôtres, mais cependant, elles en diffèrent sur quelques points. », note d'emblée le Fondateur (L.2765) Le Gouverneur, dans le souci d'augmenter les unités scolaires, semble pencher pour des établissements de deux frères et vouloir « diviser (ces derniers) deux à deux », selon les termes mêmes de la lettre. Aux yeux de M. de la Mennais : « il ne faut pas courir le risque, en faisant dans les villes populeuses des établissements trop faibles, de les rendre incomplets et languissants. » Et voici proposée une distribution qui a fait ses preuves à la Guadeloupe : « Je désire qu'à la Martinique nous imitions ce qui s'est déjà fait avec plein succès à la Guadeloupe. Ainsi,

nous aurons deux établissements un peu considérables, l'un de 5 frères, comme celui de la Basse-Terre, l'autre de 3, comme celui de la Pointe-à-Pitre; le premier sera fixé à Fort-Royal, le second à St Pierre. Dans chacun, il y aura trois classes, et, par conséquent, six frères seront à la fois en exercice, et deux autres surnuméraires. Ceux-ci donneront des leçons particulières ou remplaceront les autres, en cas de maladie, ce qui arrivera souvent, nous devons nous y attendre, et l'expérience ne nous permet pas d'en douter; et si, dans ce cas-là, il nous fallait suspendre les classes, faute de frères pour les diriger, évidemment les écoles en souffriraient beaucoup. » Une telle proposition est susceptible d'être modulée différemment. Le schéma « 5+3 » peut s'écrire en « 4+4 », en raison, en particulier, d'un afflux prévisible d'élèves à St Pierre. Dans les deux cas, deux mobilisables pour les suppléances, et l'alphabétisation dans les bourgs et les habitations, souhait explicite du gouvernement.

L'extension du cadre urbain au cadre rural s'écrit aussi en perspective, dans les projets du Fondateur. Les écoles des villes ne sauraient, en aucune façon, relever le défi de l'instruction et de l'émancipation des esclaves : « Elles sont à peu près nulles pour la civilisation des esclaves, parce qu'il n'y a pas moyen de songer à mêler les enfants libres avec ceux-ci : le but principal du Gouverneur ne sera donc pas rempli, ou du moins, il ne le sera que très imparfaitement. Il faut nécessairement que les frères puissent atteindre ces pauvres nègres, et leur donner au moins l'instruction religieuse dans les habitations mêmes; et, comme on ne peut multiplier les établissements de plusieurs frères, au-delà de certaines bornes, il faut qu'un certain nombre de frères logent chez les curés. » (L.2697) La hantise de l'instruction religieuse des esclaves, ou de leur instruction tout court, est au cœur des souhaits et des perplexités de M. de la Mennais. Comment d'ailleurs éluder le problème, dès lors que le Gouvernement s'en saisit (cf l'ordonnance royale du 5 janvier 1840). Ainsi, dans une circulaire aux curés et recteurs bretons du 26 avril 1840, le Fondateur lance-t-il un appel en faveur d'un noviciat à vocation missionnaire et en situe l'enjeu : « Il s'agit, en effet, d'instruire, de convertir à la vie chrétienne, à des mœurs pures, à des habitudes régulières, une population de près de trois cent mille âmes, qui ne connaît de Dieu que le nom, et pour laquelle la liberté ne serait qu'un funeste présent, si la religion ne lui apprenait à en régler l'usage. » (L.2740) Le challenge est de taille et de nature à surprendre « les humanitaires » d'aujourd'hui, dans la mesure où l'on unit, en un binôme indissociable, affranchissement et catéchèse, comme si on avait déjà l'intuition qu'il n'y a pas d'humanisation sans attente et appel de christianisation. Le F. Ambroise sera invité à ouvrir cet important chantier, sans rien brusquer ni sans rien transiger : « Examinez ce que nous pourrions faire pour l'instruction chrétienne des esclaves : c'est un article très délicat...En général, les colons, c'est-à-dire les blancs, sont opposés à ce qu'on instruise les nègres : cette disposition de leur part est naturelle, et il ne faut pas vous en fâcher, ni entrer en discussion avec eux; mais il faut faire notre œuvre paisiblement, doucement, courageusement, sans nous déconcerter, ni nous troubler. » (Doc.464, items 18 et 19)

Le pari est de taille, redisons-le, puisque de lourdes hypothèques pèsent sur le projet : « Les curés seront-ils exemplaires ? Des frères, ainsi isolés, ne perdront-ils pas l'amour de leur règle et l'esprit de leur vocation? À combien de misères ne devons-nous pas nous attendre? » (L.2697) M. de la Mennais partageait, à n'en pas douter, avec ses contemporains, certains préjugés tenaces, quant à la vertu du clergé d'Outre-mer, et des appréhensions quant à celle de ses frères, isolés et soumis à l'influence délétère d'un autre environnement...Préjugés sans complexe d'hier. remords d'aujourd'hui !... Finalement, la perspective d'un logement chez les curés se trouve exclue et l'on se tourne vers l'école de bourg qui servirait d'ancrage au personnel volant des habitations. M. de la Mennais s'en ouvre à M. de Saint-Hilaire : « Le mieux serait de former des établissements de quatre frères dans les bourgs : deux feraient des classes régulières, dans les bourgs, et deux autres frères iraient à cheval, chaque jour, tantôt dans une habitation, tantôt dans une autre, et reviendraient, le soir, coucher dans la maison commune. » (L.2767) L'évolution préconisée, on le voit, préserve, tout à la fois, l'autonomie de la nouvelle visée et la cohésion de l'action missionnaire originelle autour de l'école, point d'attache et point de départ de toutes les initiatives.

#### une ouverture pédagogique

Très vite, les frères se trouvent affrontés à un dilemme : faut-il se contenter de dispenser aux jeunes affranchis un enseignement au rabais, ou faut-il leur offrir l'opportunité de la promotion ? Le Comité de surveillance de Basse-Terre pencherait pour la première option : « une instruction trop étendue, selon eux, détournerait (les élèves) de chercher de gagner leur vie par le travail manuel. » (L.2726) La position du Père de la Mennais est très claire : « Dans les villes, la classe supérieure est indispensable et doit être maintenue. D'ailleurs, si l'on refuse aux affranchis tout moyen de s'élever, n'est-il pas à craindre que leur amour-propre n'en soit profondément blessé, et qu'ils ne prennent l'école en dégoût? » (L.2726) Position nettement affichée, loin cependant de toute démagogie inconsidérée : « Je distingue, sous ce rapport, les affranchis des esclaves, et les villes des campagnes, car dans les campagnes, lorsque nous nous y établirons, je pense que nous devons nous borner presque exclusivement à répandre l'instruction religieuse. » (L. 2726)

Dans la droite ligne de son attention à la visée professionnelle de l'enseignement, M. de la Mennais transpose Outre-mer ce qui se fait déjà en Bretagne et rebondit volontiers sur l'offre qui lui est faite : « M. le Gouverneur de Guadeloupe a exprimé au F. Directeur général le désir que quelques leçons de dessin linéaire fussent données par les frères dans les principales écoles, à un certain nombre d'élèves ; je pense, en effet, que ce serait utile, car on se bornerait à montrer les premiers éléments de cette espèce de dessin, dont la connaissance est si utile dans la plupart des arts et métiers. » (L.2916 au Ministre de la Marine) Mieux encore, l'idée des « ateliers de travail » fait son chemin et le Fondateur se réjouit que le sujet motive, pour une bonne part, le voyage du F. Ambroise en Bretagne : « Je suis informé que le F. Directeur général a obtenu un congé de trois mois,

parce que l'administration coloniale a désiré qu'il vînt en personne me communiquer plusieurs projets d'administration, et particulièrement celui de fonder dans la colonie des ateliers de travail. » (L.3094 du 3 juin 1842 au Ministre) Faut-il mentionner que, dès le mois de mars 1840, M. de la Mennais avait fait état de son expertise en la matière : « Si plus tard on désirait des frères ouvriers pour conduire des ateliers dépendant de l'école, il me serait facile d'en fournir, pourvu que je fusse prévenu un an d'avance. À Ploërmel, nous avons un certain nombre d'enfants à qui nous apprenons des métiers, par exemple les métiers de tailleur, de cordonnier, de serrurier : ces enfants, qui savent déjà lire, écrire et calculer, ont seulement deux ou trois heures d'étude par jour ; ils travaillent tout le reste de la journée avec les frères et sous leur direction. » (L. 2726)

Il est une intuition qui est à mettre à l'actif de M. de la Mennais : celle de la mise en valeur de la terre des Antilles, comme s'il avait percu, de sa lointaine Bretagne, que l'avenir sous les Tropiques avait partie liée avec cette terre que l'existence de l'esclavage semblait frapper, à tout jamais, du sceau de la malédiction. On peut penser que le défi relevait, quelque peu, de la provocation pour beaucoup ; pour lui, du pari sur le labeur et le labour d'un sol promis aux germes de la noblesse et de la liberté: « Je viens d'engager fortement le F. Ambroise à faire tout ce qui dépendra de lui pour déterminer, en les payant bien, quelques jeunes nègres de nos écoles à travailler au Morne Vanier, sous la direction des frères qui y travaillent euxmêmes. J'ai fait la même recommandation à M. l'abbé Évain. Puissions-nous persuader à ces pauvres et si chers enfants que la culture de la terre honore celui qui s'y livre. » (L.2977 au Ministre). Le message est réitéré à l'abbé Évain : « Joignez-vous au F. Ambroise pour attirer au Morne Vanier quelques jeunes nègres, et les engager à cultiver la terre : ceci est de la plus grande importance, mettez-y un zèle et un soin particuliers. » (L.2979)

## une implication partagée et mesurée des frères

Nous le savons déjà, parmi les frères en partance pour les Antilles, en octobre 1841, avec l'abbé Évain, figurent deux frères de travail: « le F. Fiacre pour le jardin – le F. Surin pour la couture » (L.2971) La spécificité des fonctions, et sans doute aussi le contexte particulier des Antilles conduisent facilement à une sorte de ségrégation consentie, voire désirée, entre les frères de travail et les frères enseignants. D'emblée, M. de la Mennais interdit toute entorse à une pratique vestimentaire qui tendrait à accréditer l'idée d'une discrimination ou à mettre en cause le statut identitaire et égalitaire des uns et des autres : « Je regarde, écrit-il au F. Ambroise, comme un point essentiel que les frères de travail conservent leur habit, hors du temps de travail : ne cédez là-dessus à aucune considération humaine. M. Évain vous dira combien cela est important. (L.2971) L'action éducative des frères de travail demeure en toile de fond de leur activité spécifique, puisque les jeunes nègres apprendront les rudiments de l'agriculture, « sous la direction de ceux qui y travaillent euxmêmes. » (L.2977) Quant au F. Surin, outre son travail de couturier, il saura trouver sa place dans le dispositif éducatif d'un établissement. L'idée est suggérée au F. Ambroise : « Je pense que vous ferez bien de placer le F. Surin en titre dans un établissement, il pourrait surveiller une retenue, il toucherait le traitement, il n'en travaillerait pas moins de son état. » (L.3035) On le voit, l'action des frères demeure communautaire et répugne à l'étanchéité des tâches. Ce n'était pas, a priori, évident dans une société où l'instauration des classes interdisait une dévalorisante communion des genres.

La modération, aussi surprenant que cela puisse paraître, revient comme un leit-motiv dans les recommandations de M. de la Mennais aux frères missionnaires. Mesurait-il l'impact du climat sur les santés? Les consignes sanitaires, adressées aux frères des Antilles, en février 1842, sont significatives, notamment au regard des études : « Ne vous livrez point avec trop d'ardeur à l'étude particulière : occupez-vous modérément à votre instruction, et travaillez quelquefois des mains, sans cependant trop vous fatiguer... » (L.3033) Quant au F. Arthur, il est chargé de répercuter le même avis, en d'autres

mots : « Vous le direz de ma part aux frères que l'étude à laquelle ils se livrent, la plupart avec trop d'ardeur, nuit plus que toute autre chose à leur santé... » (L.3095) La même modération est à l'ordre du jour, pour ce qui est la classe du soir. Ici encore, le zélé F. Arthur est sur la sellette : « J'admire votre zèle pour la classe du soir, dont je sens mieux que personne l'extrême importance : cependant je crains que vous ne vous fatiguiez trop, et je vous recommande de la manière la plus expresse de ne pas épuiser vos forces ; il faut partager ce travail entre vous, de manière à ce que le fardeau ne porte sur un seul, et à ce que chacun n'ait pas dans la journée plus de six heures de classe; le climat n'en permet pas davantage... » (L.3095) Les recommandations du Fondateur n'ont guère d'effet sur le F. Arthur, puisque quatre mois plus tard il faut battre le rappel de la modération : « Je suis loin de m'opposer à ce que vous continuiez à faire les catéchismes du soir, car je crois que c'est l'œuvre la plus utile : mais cependant, ne vous fatiguez pas trop. » (L.3173) Bref, il n'est pas de passion du bien qui ne doive tenir compte de la réalité des moyens. Au F. Hyacinthe d'agir en conséquence à Basse-Terre : « Je comprends fort bien qu'un catéchisme du soir serait infiniment utile dans votre établissement, surtout si vous pouvez le faire sans interruption, mais pour cela, il faut que vous soyez plus nombreux. » (L.3176)

## un Directeur général, un lieu-ressource : le Morne Vanier

Très tôt, l'idée d'un Directeur général des écoles des Antilles a germé dans la tête de M. de la Mennais. Il en a fait, si l'on peut dire, la pièce maîtresse du dispositif et de sa gouvernance. Dès le 9 janvier 1840, il s'en ouvre au Ministre de la Marine et des Colonies et esquisse déjà les grandes lignes du mandat du Directeur : « J'enverrai, soit à la Martinique, soit à la Guadeloupe, un frère éminemment capable qui aura tous mes pouvoirs. Il visitera les frères de temps en temps, dans les deux îles, comme je les visite moi-même en Bretagne. En un mot, il fera tout ce que je ferais, si j'étais sur les lieux. » (L.2697) Le 17 mars, on précise au Ministre que l'envoi du Directeur « aura lieu dans les six mois » (L.2790), tandis que l'identité de l'élu

est dévoilée au mois d'août, ainsi que la qualité majeure qui a milité pour le choix : « L'exemple de son dévouement a beaucoup influé sur les autres frères qui ont en lui la confiance la plus méritée. » (L.2790) Les choses sont si avancées que le F. Ambroise ne peut se dérober à une réalité si prégnante qu'elle emporte et fonde, tout à la fois, sa liberté : « Vous voyez que tout est consommé : maintenant, ne regardez plus en arrière ; soyez calme, résigné, et même plein de joie, car la volonté de Dieu est manifeste et vous ne devez plus songer qu'à l'accomplir. » (L.2791) L'acte de nomination du F. Ambroise (Doc. 465 du 1<sup>er</sup> décembre 1840) est marqué au coin d'une solennité inhabituelle et détaille les attributions du Supérieur des Antilles qui sont, en fait, celles du Supérieur général de la congrégation, jusqu'au choix « sous billet cacheté » de son éventuel successeur.

La suite de l'étude montrera le F. Ambroise saisir, à bras le corps, la réalité missionnaire. Qu'il soit permis d'évoquer ici ses premiers pas et ses premières instances. Il y a lieu, en effet, de respecter le contrat horaire à Pointe-à-Pitre, de ne pas oublier les pauvres, dût-on surseoir à l'instauration de la retenue payante et d'un pensionnat. (cf L.2832) Au crédit du F. Ambroise, l'accueil qui lui est fait : la première lettre du Père de la Mennais au Directeur sur place en témoigne: « J'ai été particulièrement très joyeux d'apprendre combien les frères l'ont été eux-mêmes de vous voir, et combien ils se sont montrés empressés de suivre vos conseils. » (L.2879) La prise de fonction du F. Ambroise s'annonçait donc sous les meilleurs auspices, d'autant que lui-même avait l'esprit plein d'idées, à l'enseigne d'un tempérament impétueux et novateur : « Votre projet de faire cultiver au moins une partie des terres du Morne Vanier et d'y avoir des bestiaux me plaît assez. » Visiblement, le Fondateur opine, mais non sans faire remarquer qu' « il faudra y aller très doucement, qu'il faudra établir tout d'abord beaucoup d'ordre et d'économie dans cette espèce de ferme... » Bref, la consigne : « Ménagez-vous et prenez garde d'en faire trop » (L.2879) s'avère judicieuse, aux prémices d'une aventure tourmentée.

Les conditions climatiques et les accidents de santé subséquents militent pour l'aménagement d'une maison salubre pour les frères à qui s'impose un repli sanitaire. On sait les réticences du Père de la Mennais, quant au séjour chez les curés. Il ne s'en cache pas auprès du Gouverneur de la Guadeloupe : « Si les circonstances exigeaient que les frères, dans l'intérêt de leur santé, fussent placés isolément chez les curés, veuillez bien, je vous en prie, faire en sorte que ce soit pour le moins de temps possible. Il est essentiel qu'ils vivent en commun, pour conserver les habitudes de la régularité, dans un pays surtout où tout sera nouveau pour eux. » (L.2658)

L'option pour une maison propre est donc lancée. Un extrait d'une lettre du Gouverneur de la Martinique au Ministre de tutelle semble indiquer qu'au niveau de l'administration on a pris les devants, depuis un certain temps déjà : « Quant aux frères d'école attendus à la fin de l'hivernage, on leur prépare une agréable demeure dans une ancienne maison religieuse, bâtie aux environs de Fort-Royal, sur les hauteurs du Morne Vanier, où l'air ambiant est sain. De ce point à la ville, il y a un quart d'heure de marche. Ainsi les frères pourront s'y rendre sans fatigue, chaque jour, et remonter, le soir, pour y jouir du repos. » (Doc.440 du 14 octobre 1839)

M. de la Mennais semble renchérir sur les propos du Gouverneur : « Le Morne Vanier convient à merveille, sous le rapport de la salubrité, et parce qu'il peut servir comme de chef-lieu : les frères convalescents y seront bien pour achever de se rétablir; ceux qui arrivent de France pourront s'y arrêter, à leur arrivée, et y prendre un peu de repos, avant d'entrer en fonctions. Ce sera une résidence très convenable pour le Directeur général de nos écoles des Antilles. Le terrain mis en culture donnera un revenu précieux... » (L.2765) Voilà donc décrits les usages et les atouts de cette maison. Elle n'a que le défaut d'être trop éloignée de Fort-Royal, les frères enseignants de cette localité ne sauraient s'imposer, plusieurs fois par jour, un trajet de 15 à 20 minutes de marche : il faudra que « les frères attachés à l'école de Fort-Royal aient un logement dans le local même de cette école où ils puissent coucher et prendre leur repas. » (L.2765) L'option du Morne Vanier demeure cependant et le F. Ambroise est chargé d'instruire le dossier : « En quoi consiste l'habitation du Morne Vanier? Que fait-on des terres qui y sont attachées? Quel en est le produit ? » À lui aussi d'y accueillir les frères surnuméraires qu'on pourrait envoyer « là où quelques frères tomberaient malades. » (Doc. 464, items 1 et 16) En tout état de cause, l'heure est à la mise en valeur du domaine et à son aménagement. On songe à l'exploitation de 18 arpents de terre par deux frères de travail. On planifie les besoins en mobilier, en fonction des deux locataires désignés par le Ministre : le Directeur général et l'abbé Évain, et les gens de passage : « les convalescents et les frères venant d'Europe doivent être reçus dans cette maison. » (L.2953) Le Morne Vanier deviendra un lieu de ralliement pour les frères et le point névralgique des douloureuses péripéties à venir.

Il aura suffi de quatre ans de présence des frères en Guadeloupe et Martinique, pour que se dessine le visage des écoles des villes, exclusivement ouvertes à la « classe libre », composite et minée par les préjugés raciaux. À cet égard, M. de la Mennais sait que « le temps seul pourra amener une fusion si désirable » (L. 2658) Ces écoles emprunteront à une même structuration la cohérence et la force de leur impact, le tout sous la gouvernance d'un Directeur général qui catalyse les énergies. Et voici que s'ébauche déjà la première esquisse d'une action spécifique auprès des esclaves. C'était, à n'en pas douter, l'objectif du Fondateur, même si la modestie des moyens et la nécessaire circonspection, - nous ne sommes qu'à quelques années du décret Schoelcher de 1848 -, en limitaient la réalisation, car, là comme ailleurs, il s'agissait de faire le bien « non seulement en large, mais aussi en long » (L.3173 au F. Arthur). Quand le chic de la formule en souligne la pertinence!

# II - LA PRÉCOCE MATURATION

J. M. de la Mennais est l'homme des commencements dûment établis. Nous venons de voir comment il savait, dans cette science de l'action à entreprendre, discerner et poser les prolégomènes.

Mais il arrive que, sur le terrain de la mission, les débuts connaissent une sorte d'accélération, à la faveur d'une expansion au-delà des prévisions, mais aussi au surgissement inattendu de la pierre d'achoppement. C'est précisément au registre des traverses que la mission des Antilles va connaître, avant l'heure pourrait-on dire, une crise de maturité, à l'épreuve d'un conflit d'autorité et au filtre d'une douloureuse décantation.

Nous n'explorons pas ici un domaine inconnu. Nombreuses sont, en effet, les études consacrées aux réussites et aux aléas de la présence des frères aux Antilles. Et pour ce qui concerne l'affaire Évain et ses retombées, les numéros 4 et 12 des Études mennaisiennes, sous la plume du F. Gilbert Ollivier, brossent un récit circonstancié et diversement réfracté au prisme des protagonistes et des témoins de l'affaire.

Quant à nous, nous nous en tiendrons, par-dessus tout, aux lettres de M. de la Mennais aux destinataires engagés dans l'affaire, au risque de ne pas déceler les sous-entendus ni de saisir la portée des injonctions, faute d'avoir cherché à connaître le contenu de toutes les correspondances en direction de M. de la Mennais.

Nous essaierons, avant tout, de déceler l'âme missionnaire du Fondateur : celle qui sait, ici plus qu'en aucun autre domaine, « donner du temps au temps », recueillir les divers échos, en tester la répercussion, mesurer enfin toute chose à l'aune d'une précautionneuse patience, au risque d'encourir le reproche de « laisser dire » et de « laisser faire ».

Bref, l'aventure missionnaire ne s'écrivait pas en blanche et rectiligne trajectoire sur un ciel immuablement bleu, elle empruntait le chemin du dévoiement et de la ténébreuse ambition. Si dans l'imaginaire de beaucoup, la mission ne connaît d'autre paradigme que celui de la réussite, de l'expansion continue sans anicroche, il fallait ici souscrire à l'imposture, en assumer les incidences immédiates et ultérieures.

## A – DEUX HOMMES EN CONFLIT D'AUTORITÉ

#### 1 - L'abbé Évain

#### les promesses et le talent

À l'évidence, M. de la Mennais nourrissait des sentiments de grande affection à l'égard de l'abbé François Évain, que son ascendance familiale rattachait à Malestroit. Il ne semble pas qu'il ait eu un lien particulier avec la congrégation de Saint-Pierre. Son nom ne figure pas dans la liste des novices et profès de la dite congrégation. Incardiné au diocèse de Vannes, M. Évain se trouvait être, en vertu d'une désignation, aumônier de la Maison-mère.

De janvier 1838 à février 1840, on peut recenser dix lettres de M. de la Mennais à l'abbé Ruault qui se terminent toutes par la mention ; « Mille choses tendres à l'abbé Évain », ou sa variante : « Mille choses pleines d'amitié à l'abbé Évain » Signe indubitable d'une affection particulière à cet aumônier en second. Il est, en outre, des gestes qui disent plus long que les mots sur les liens qui peuvent unir deux personnes : « J'ai acheté, pour l'abbé Évain, un ouvrage dont je lui ferai cadeau : c'est un livre très intéressant, très curieux et extrêmement rare : je suis bien persuadé qu'il n'en existe pas un seul exemplaire en Bretagne, et je doute qu'on en trouvât un second à Paris : l'annonce est merveilleuse, mais la réalité est encore audessus. » (L.2728 à Ruault)

À cette « partialité » du cœur contribuait sans doute aussi la situation particulière du père de M. Évain. Nous savons qu'une fratrie de sang peut se doubler d'une fratrie de vie consacrée. L'exemple des

frères Morin (Hippolyte, Bernardin, Marcellin) s'impose d'emblée. Il est plus rare que le cas de figure concerne l'ascendance. Il se trouve, dans le cas présent, que Joseph Évain, père de l'abbé, venait d'embrasser la vie religieuse, sous le nom de F. Henri-Marie, à l'âge de 59 ans, et qu'il devait embarquer, en direction de la Martinique, sur le même bateau que son fils. On ne pouvait imaginer plus beau destin à la paternité et à la filiation, ni plus grande source d'embarras, au regard de ce qui allait advenir. Le cas des Évain n'est pas unique. Une lettre de M. de la Mennais au F. Laurent Haudry (L.2898) relève les frasques et les indélicatesses du jeune F. Turiaf Olivry dont le sort semble scellé, n'était sa situation particulière d'être, lui aussi, le fils d'un autre frère, entré à Ploërmel à 39 ans, le F. Artémas (François – Marie Olivry) Ici on craint : « de faire mourir de chagrin l'excellent père, le F. Artémas..., et cette considération fait suspendre toute résolution, jusqu'à ce qu'(on) sache si ce malheureux Turiaf est encore digne d'indulgence ou si sa perte est consommée. » (L.2898) ; là, on joue la neutralité, et l'on se garde de faire porter au père les fautes du fils, « quant au F. Henri – Marie, assurez-le bien que mes sentiments pour lui ne sont nullement altérés par les torts de son malheureux fils, et surtout attachez-vous à le bien convaincre de l'impartialité de mes jugements », écrira-t-on au F. Ambroise (L.3130) Étrange mystère des parentés au défi de la chair et de l'esprit. « O mon frère en mon Père, ô mon fils en l'Esprit » (Verlaine)

Sur le terrain de la mission, l'abbé se fait désirer. Deux lettres de M. de la Mennais au Ministre, à quelques semaines d'intervalle et en des termes identiques, mentionne l'attente des frères des Antilles : « Les frères des Antilles m'ont témoigné un vif désir d'avoir, au milieu d'eux, M. l'abbé Évain, l'un des aumôniers de notre maison de Ploërmel... » (L.2928 du 22 juillet 1841) « Dans toutes leurs lettres, les frères m'expriment, de la manière la plus touchante, le besoin qu'ils ressentent, chaque jour davantage, d'avoir au milieu d'eux M. l'abbé Évain, chapelain de notre maison de Ploërmel. » (L.2935 du 11 août 1841) Et voici déjà déclinées les attentes à combler par un prêtre « distingué par sa piété et ses talents » : les frères « manquent absolument de secours spirituels, et cependant, ils leur

sont nécessaires pour conserver l'esprit de leur état. D'un autre côté, M. Évain rendra de grands services pour l'instruction religieuse des élèves. » (L.2935) M. de la Mennais renchérit auprès du F. Ambroise, en ce qui concerne les frères qui font difficulté : « Je compte beaucoup sur M. Évain, pour les renouveler dans l'esprit de leur état. » (L.2971) ; « J'aime à croire que M. Évain aura sur eux une heureuse influence. » (L.2975)

Voilà M. Évain mandataire à part entière de M. de la Mennais et revêtu de ce charisme qui en fait, en quelque sorte, une parabole vivante et stimulante d'une mission à redécouvrir. « Grâce à Dieu, vos désirs et les miens sont accomplis : vous allez être tous comblés, soulagés, et dirigés dans les voies de la sainteté par un prêtre qui sera tout à la fois votre guide et votre modèle. » (L.2953) « Écoutez ses paroles comme si elles sortaient de ma propre bouche...Il a tout quitté pour aller partager vos travaux et vous aider à les sanctifier; récompensez son zèle, en devenant de plus en plus dignes de votre belle mission. » (L.2972) Ainsi s'exprime M. de la Mennais, tour à tour, au Ambroise et aux frères des Antilles. Mieux d'accompagnateur, M. Évain se fera initiateur. Rappelons ici l'appel, à lui lancé, de se joindre au F. Ambroise pour « attirer au Morne Vanier quelques jeunes nègres et les engager à cultiver la terre... » (L.2979)

#### les fêlures de l'ambition

L'abbé Évain avait-il réussi, des années durant, à imposer une image flatteuse de lui-même, à apparaître, comme un parangon de la vertu, à donner le change sans éveiller le moindre soupçon ?...Il est permis de croire que M. de la Mennais et M. Ruault, entre autres personnes, se soient laissé prendre au leurre de la disponibilité et du zèle à tous crins, au point que l'abbé Ruault, à la fin d'une lettre à M. de la Mennais, ait souscrit, sans sourciller, à un détail apparemment anodin : « M. Évain veut absolument que je vous dise que je suis content de lui. » (Doc. 444 du 26 février 1840) La préoccupation du jeune

aumônier trahissait, sans doute, son inconscient et le rude challenge d'une posture empruntée.

Beaucoup de frères des Antilles se plaisent à reconnaître l'indéniable influence de la personnalité de l'abbé Évain et de l'impact bénéfique de son action sur ses élèves. Le F. Hyacinthe Le Fichou, dans une lettre du 16 avril 1842, à M. de la Mennais, ne peut que porter au crédit de l'abbé, la qualité du passage de ce dernier à l'île de la Guadeloupe : « Nous avons pleuré le départ de M. Évain...Nous possédons un trésor dans M. Évain ; il n'était ici que pour notre plus grand bien. »

D'autres frères savent se tenir à distance du bras de fer qui oppose M. Évain et le F. Ambroise, déceler les motivations profondes de l'aumônier et pointer les faux-semblants et les faiblesses. C'est le cas du F. Gérard Le Texier, sorte de vigie au cœur des tempêtes humaines du Morne Vanier. « Je crois que M. Évain, quoiqu'animé d'un grand zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, est trop irréfléchi, capricieux et susceptible, pour occuper la place du F. Ambroise. » (lettre du 31 décembre 1841) Le jugement est finalement sans appel, d'autant que le F. Gérard est le témoin quotidien de l'outrecuidance d'un abbé « qui veut avoir toute autorité spirituelle et temporelle. » Le somptueux et somptuaire repas, ordonné par ce dernier au Morne Vanier, pour les prêtres et les frères rassemblés, n'avait finalement d'autre motivation que d'embarrasser le F. Ambroise et de le discréditer aux yeux de tous. Le F. Rieul Louvrant ne donne pas dans les circonlocutions et déclare tout de go : « M. Évain n'est point capable d'être Supérieur, parce qu'il n'est pas un homme de tête; c'est un homme qui n'a guère dans sa vie que des louanges, des honneurs, des flatteries..., et d'ailleurs, il aime beaucoup paraître. » (lettre du 21 mai 1842) Jugement sévère sur un homme dont la densité ne se nourrissait finalement que de la glorieuse incertitude et volatilité de ses laudateurs. Nous rejoignons ici l'aveu prémonitoire du début, quant à l'image flatteuse à donner de soi, quant à l'aura à entretenir autour de sa personne. Et M. de la Mennais ne croyait pas si bien dire : « Ne cherchez pas la gloire qui vient des hommes, sursum corda! », dans sa réponse à la lettre écrite, au départ de Brest, par l'abbé. (L.2479)

Sans doute M. Évain faisait-il partie de ces hommes dont parle Chateaubriand, qui sont « tout autant trompés par la réussite de leurs vœux que par leur désappointement. » (M.O.T. L.XXVII, ch. 11)

#### la confiance trahie

Il est difficile de rendre compte de la teneur des rapports conflictuels du F. Ambroise et de M. Évain, de l'étendue de leur retentissement sur les partenaires de la mission aux Antilles, à travers les seules lettres échangées entre M. de la Mennais et les deux personnes en cause. Il faudrait recueillir les échos, répercutés d'une île à l'autre et passés au filtre d'une sensibilité qui n'était pas toujours au diapason de celle de l'un ou l'autre protagoniste de l'affaire.

Si nous avons pris le parti de nous en tenir, avant tout, aux lettres du Fondateur, relatives au différend et adressées à l'Aumônier et au Directeur général, il n'est pas inutile de prendre le pouls, si l'on peut dire, de quelques-uns de ceux qui semblaient payer un lourd tribut au malaise ou qui pouvaient porter, à partir de la Guadeloupe notamment, un regard distancié sur l'affaire. Le F. Hyacinthe Le Fichou, rappelons-le, ne tarissait pas d'éloges sur le prêtre, et ce, au détriment d'un F. Ambroise, décidément bien prévenu à l'égard de l'abbé. Quant au F. Arsène Menet, il se montre on ne peut plus franc et direct : « Le bon M. Évain et le F. Ambroise ont un caractère tout différent et ne sympathiseront jamais ensemble... » (lettre du 24 mai 1842) La déconvenue est d'autant plus affligeante qu'elle se situe, tout à la fois, au point de rencontre et de distorsion de la plus belle générosité et de la plus mesquine rivalité.

« M. Évain, quand il est venu nous voir, nous a d'abord édifiés par son zèle à enseigner le catéchisme aux jeunes gens ; il ne cessait de nous encourager à en faire autant, mais lorsque nous l'avons entendu parler du F. Ambroise, nous avons vu de suite qu'ils avaient quelques différends entre eux, ses propos nous ont quasi scandalisés... » (lettre du F. Arsène du 24 mai 1842). Le F. Donatien Tobie, confrère du F. Arsène à la Pointe-à-Pitre, semble particulièrement sensible aux dé-

gâts collatéraux de l'opposition de l'Aumônier et du Directeur général, dès lors que les deux îles ne sont plus à l'unisson d'une même pensée : « Nous apprenons, tous les jours, de mauvaises nouvelles, et tout cela se passe à la Martinique... » Et le F. Donatien de faire part de son diagnostic et de sa perplexité : « La plus grande partie de tout cela n'est, je crois, que mensonge, jalousie, et je dirai même calomnie... Nous sommes ballottés de tous les côtés. » (lettre du 24 mai 1842)

« Le bon M. Évain et le F. Ambroise ne sympathiseront jamais ensemble... » Le verdict énoncé par le F. Arsène frappe la prometteuse et si attendue collaboration des deux hommes du sceau de la méprise et de l'impasse.

Attendue, l'arrivée de l'aumônier l'était assurément, par le F. Ambroise, si l'on se reporte à la teneur des courriers qui lui sont adressés par M. de la Mennais, dans la période qui court de fin juin à début octobre 1841. Qu'il suffise de relever quelques phrases significatives : « J'ai tout préparé pour qu'un ecclésiastique puisse aller vous rejoindre... » (L.2918) ; « Je ne vous ai rien répondu, au sujet de M. Évain, ce n'est pas que j'aie négligé cette affaire importante : elle n'était pas définitivement arrangée : j'ai tout lieu d'espérer qu'elle le sera, bientôt, au gré de vos désirs. » (L.2920) ; « Vous allez être consolés, soulagés, et dirigés dans les voies de la sainteté, par un prêtre qui sera, tout à la fois, votre guide et votre modèle... » (L.2953) ; « Vous allez enfin avoir M. Évain... » (L.2971)

Dans les lettres échangées entre M. de la Mennais, le F. Ambroise et M. Évain, revient d'une manière récurrente, la question de la position de l'aumônier, et disons-le, de sa posture, dans le dispositif missionnaire des Antilles. Deux tâches lui sont assignées : le service religieux des établissements et l'accompagnement spirituel des frères, dans un contexte de carence, à cet égard. Pour ce qui est de la première mission, l'impact de l'abbé est unanimement salué par tous. Dans sa lettre du 5 avril 1842, le F. Arsène, au plus fort du différend, le réitère à M. de la Mennais : « M. Évain fait un bien immense dans

nos parages, mais malheureusement, chaque établissement ne le voit pas assez souvent, ni ne le possède assez longtemps. »

Quant à l'accompagnement spirituel, il se doit de s'écrire dans le droit fil d'une œuvre de compassion, de miséricorde et de concorde. Tout au long des lettres revient la hantise d'une sorte de guérison spirituelle à opérer. M. de la Mennais en précisera la nature et les modalités au Directeur général et à l'Aumônier : « Je suis persuadé qu'on peut guérir, par la douceur, les petites infirmités spirituelles : tâchez d'agir de concert avec lui, dans tous les cas semblables. » (L.3035 au F. Ambroise) Au curé de Fort-Royal, le Fondateur précise à nouveau vouloir compter « sur M. Évain, pour calmer et pacifier les esprits... À un prêtre animé de l'esprit de Dieu, il est facile de répandre l'huile et le baume sur les plaies intérieures, et de guérir les esprits malades. » (L.3045) « Travaillez à calmer (les) murmures et usez de votre influence pour cela. » (L. 3038), enjoint le Père à l'abbé Évain lui-même. La tâche est délicate. L'abbé est là, depuis à peine un mois, et voilà que le F. Ambroise s'interroge déjà : « M. Évain fera un grand bien parmi nous et nos enfants, s'il a assez de courage pour supporter beaucoup de misères et de tribulations de tous genres. Mais je doute fort qu'il ait ce courage. » (lettre du 25 décembre 1841) L'éclat de l'abbé, à son arrivée dans l'inconfortable résidence du Morne Vanier, était toujours présent à l'esprit du Directeur général. Les craintes s'avèrent fondées. Voici que celui qui devait aseptiser les plaies les ravive : « À votre arrivée, il y avait une petite plaie à guérir et à fermer, mais au lieu de la fermer, vous l'avez ouverte en grand et tout à fait ensanglanté», lui écrira, le F. Ambroise, le 2 janvier 1842, à l'occasion de la nouvelle année.

Au lieu d'établir un « pont de douceur » (Éluard) entre le F. Ambroise et les frères de Fort-Royal, l'abbé s'engouffre dans la brèche des rancœurs, et ne peut dès lors, dans une sorte de logique de la surenchère, que partir à l'assaut des règles établies. « (M. Évain) donne, sans consulter ni moi, ni les directeurs, la permission aux frères de faire leurs exercices comme ils le voudront et en leur particulier. Cela est mauvais, car plusieurs ne les font plus déjà...Je ne conçois pas du tout M. Évain, il sape le fondement de l'ordre. » (lettre du 28

mars 1842) À l'évidence, nous sommes ici en pleine crise de confiance.

Nous l'avons dit, le challenge proposé à M. Évain était difficile à tenir. Peut-être s'inspirait-il, dans la pensée de M. de la Mennais, de l'expérience d'harmonieuse collaboration vécue à Ploërmel, entre un Fondateur incontesté et ses deux aumôniers : Ruault et Évain. Mais ici, aux Antilles, comment tout à la fois, s'impliquer à fond dans l'œuvre de communion souhaitée par M. de la Mennais et le F. Ambroise, et se tenir à distance de toute compromission ; comment assumer une souffrance et veiller en même temps au retrait préventif. dans l'ascèse des responsabilités circonscrites, dans une saine gestion de la subsidiarité, dirions-nous aujourd'hui ?...Il manquait à M. Évain la maturité de ceux qui savent et consentent à prendre du recul. Une fois encore, le F. Ambroise ne se trompe pas : « Il est enfant, il croit facilement tous les rapports qu'on lui fait et agit ensuite sans réflexion. » (lettre du 28 mars 1842) L'abbé est si imbu de lui qu'il ne peut finalement que se targuer d'une autorité d'emprunt. M. de la Mennais, lui, saura faire valoir l'autorité de référence : celle de M. Ruault: « son influence est d'autant plus grande qu'elle est, en quelque sorte, inaperçue » (L.3035), comme il saura démasquer l'illusoire approbation de circonstance : « Ne prêtez pas si facilement l'oreille à ceux qui ont l'air de penser entièrement comme vous, parce qu'ils n'osent vous contredire. » (L.3091)

Les productions de l'esprit humain - dans l'ordre sublime de l'art, comme dans celui de la mesquinerie au quotidien – s'expliquent par leur milieu, selon Hippolyte Taine. M. de la Mennais n'était pas loin de partager le même avis et inclinait à penser à l'incidence désastreuse du climat des Tropiques sur l'abbé : « M. Évain est d'un tempérament assez faible et nerveux : il paraît que l'ardent climat de la colonie a fait sur lui une impression fâcheuse. » (L.3014 au Supérieur du séminaire du St Esprit) Faut-il ajouter que le zèle missionnaire, en tous temps et sur toutes les latitudes, se pare volontiers des attributs d'une farouche et exclusive indépendance, au point de consentir difficilement à l'onéreuse et frustrante délégation des tâches, lorsque

« bien faire » rime nécessairement avec « tout faire », au royaume des enclaves jalousement gardées.

Redisons-le, la collaboration de M. Évain et du F. Ambroise s'écrit en termes de méfiance, de méprise et de forfaiture, à rebours des espérances initiales et des résultats escomptés. Et elle conduit potentiellement à ce que le F. Ambroise appelle lui-même « la rupture » : le retour définitif en France pour le Directeur général, l'incorporation au clergé antillais pour l'abbé. Irait-on, en dernière analyse, jusqu'à penser que l'itinéraire de l'abbé s'inscrive dans une dramatique qui le dépasse et qui s'apparente, elle aussi, à une trahison, selon une inéluctable « écriture » ? M. de la Mennais le laisse sous-entendre au F. Ambroise. : « Dans tout ce qui a eu lieu, ce qui m'a frappé, ce sont les bontés de Dieu sur notre congrégation. Si M. Évain était resté à Ploërmel, il l'aurait perdue, tôt ou tard ; pour que sa profonde hypocrisie fût découverte, il fallait qu'il fît tout ce qu'il a fait, et qu'en allant au loin, il s'imaginât être affranchi de toute surveillance et de toute dépendance. » (L.3171)

# 2 – Le frère Ambroise Le Haiget



Le frère Ambroise le Haiget (1795-1857)

#### en situation d'urgence

Les 7 et 8 janvier 1841, le F. Ambroise fait escale à Basse-Terre en Guadeloupe, le 13, il arrive en Martinique. Voilà trois ans que les frères sont à l'œuvre dans les deux îles. La présence d'un Supérieur- Coordinateur se fait désirer. Aussi bien à Fort-Royal qu'à Pointe-à-Pitre, le soulagement est au rendez-vous de la joie, tandis que le F. Ambroise est placé devant un cahier des charges qui rebuterait d'emblée plus d'un, si l'on

en croit les directeurs des deux villes mentionnées : « Je plains beaucoup le F. Ambroise, voyant les croix semées devant lui. Je crois que la plus grande difficulté de sa mission sera de réformer les abus qui se sont déjà introduits dans les établissements. » (lettre du F. Saturnin au Fondateur, 16 janvier 1841) ; « le F. Ambroise était surtout nécessaire aux colonies tant pour établir l'union dans nos maisons que pour obtenir les objets qui manquent à ces établissements. » (lettre du F. Marcellin du 25 janvier 1841)

D'emblée, le Directeur général est placé devant la réalité du diagnostic. Et la courte escale à la Guadeloupe l'amène à régler le cas du F. Zozime Picard dont la santé mentale exige un retour immédiat en France. Dès le 16 janvier, M. de la Mennais en est informé par lettre, comme est brossé, sans ambages, le tableau d'une vie communautaire à la dérive : « Il (vous) faudrait être ici pour voir combien les misères sont à leur comble. Tout le monde est directeur, chacun a sa bourse et chacun se conduit comme il veut... » Des mesures drastiques s'imposent. La visite systématique des frères porte cependant ses fruits. Au bout de six mois, après son cri d'alarme, le F. Ambroise dresse le tableau des réformes opérées : « Bien des choses sont corrigées. En voici plusieurs points : 1) Partout maintenant, tous les frères couchent en dortoir commun; 2) Personne ne fume plus; 3) Les robes de chambre sont défaites presque toutes, pour faire des couvertures de lit; 4) Personne n'a plus d'argent que le directeur de chaque maison; 5) Maintenant il y a un règlement pour tous les exercices particuliers dans toutes nos maisons... » (lettre du 13 juin 1841) Des directives sont données pour les repas, dans un souci d'uniformité. Avec l'arrivée du F. Ambroise souffle sur les maisons des Antilles le vent salubre d'une sorte de refondation.

Que dire des astreintes administratives, dès lors que l'on répugne, du côté du nouvel arrivé, à tous les atermoiements, à toutes les circonlocutions et que l'on a une opinion bien arrêtée sur l'appareil administratif. Témoin le jugement sans concession livré à son ami le F. Théodose: « Le plus dur pour moi, actuellement, ce sont mes tournées et les affaires d'administration. Ce sont des gueux et des zéros de juillet que nous avons ici, à la tête des affaires et du gouverne-

ment, et qui ne cherchent qu'à nous contrarier et à nous faire mourir, s'ils le pouvaient... » (lettre du 7 juillet 1841) On le sait, le F. Ambroise ne s'embarrasse pas de fioritures, et les rapports sont à l'emporte-pièce, au point que M. de la Mennais se voit contraint d'en prendre acte et de suggérer, tout au plus, la modération, voire le transit des documents par Ploërmel pour correction, avant remise au Ministère. « On m'avait déjà dit que l'excellent F. Ambroise mettait trop de rudesse dans ses rapports avec l'administration locale. » Le Fondateur en convient avec le curé de Fort-Royal (L.3045) Et régulièrement, revient, dans la correspondance de M. de la Mennais au Directeur général, l'invitation à la retenue et aux dispositions formelles d'usage: « Dans vos rapports au Ministre, mettez beaucoup de modération et soignez un peu plus le style et l'orthographe, sans trop vous inquiéter cependant du style. » 'L.2920) « Dans vos rapports avec les administrateurs, et dans les lettres que vous leur écrivez, sovez plus moelleux. » (L.3035) Visiblement, les démarches administratives constituent un pensum pour le F. Ambroise. Il ne s'en cache pas : « Depuis mon arrivée de ma deuxième tournée, j'ai été accablé d'écritures. Cela m'est fort pénible et est capable de me faire rester malade. » (lettre au Fondateur du 24 juin 1841) Six mois plus tard, il renchérit: « Il y a tant d'écritures à faire, et quand je veux faire quelque chose de soigné et de présentable et analogue à ce qu'il faut, cela coûte les yeux de la tête, comme par exemple écrire au Ministre. » (lettre du 25 décembre 1841) Ajoutons que, sous les Tropiques, l'administration se montre tout aussi hostile qu'en Métropole, tandis que l'océan a le redoutable pouvoir d' « essorer » les directives ministérielles : « Ici, on fait peu de cas des ordres du Ministre, c'est trop loin et la mer détériore les ordres du pouvoir, avant qu'ils ne soient rendus ici. », écrit-il à M. de la Mennais, le 15 novembre 1841.

Des maisons et des comptes à redresser, des tâches administratives qui taraudent l'esprit, il n'en fallait pas plus pour mobiliser les énergies premières du F. Ambroise.

## Les vertus et les aléas d'un tempérament

Le F. Ambroise reste fidèle à l'image qu'on s'est faite de lui comme Directeur de l'école de Tréguier. Il arrive aux Antilles, aussi sensible, exigeant et généreux qu'il l'a toujours été, mais avec les défauts de ses vertus, pourrait-on dire. La sensibilité verse parfois dans le pessimisme ; l'exigence pour soi s'accompagne facilement de rudesse pour autrui et la générosité ne résiste pas à la spirale de l'excès et de la performance. Laissons à son compagnon du Morne Vanier le soin de souligner la constance d'une trajectoire on ne peut plus vertueuse : « Je trouve que le F. Ambroise est aussi bon religieux ici qu'il l'était à Tréguier, et la plupart des plaintes qu'on vous fait contre lui sont plutôt d'un cœur relâché que de causes réelles. » (lettre à M. de la Mennais, 19 janvier 1842)

Sans doute, la correspondance du F. Ambroise relève-t-elle parfois de l'impertinence à l'égard du Fondateur. Mais ce dernier s'accommodera de la spontanéité bourrue du Supérieur des Antilles, et derrière l'outrance des propos, accueillera l'aveu sans fard d'une réalité que d'autres s'ingéniaient à masquer ou à travestir. Il est rude, en effet, de se faire rappeler ses défaillances épistolaires supposées, les redevances financières à sens unique, ou d'entendre des préventions à l'égard de certaines candidatures missionnaires, si bien disposées soient-elles. Les critères sont ici nettement posés : « Point de novices, quelque pieux qu'ils paraissent, car ce n'est point au noviciat que l'on connaisse les frères sûrs...Ne nous envoyez non plus des caractères mous et indolents, pas plus des hommes sensuels et qui aiment le vin et la bonne chère. Il faut des caractères courageux, actifs, zélés et durs à supporter des fatigues avec courage. » (lettre du 13 juin 1841). La droiture foncière du F. Ambroise autorisait l'outrance et l'en exonérait, en quelque sorte.

Un personnage aussi abrupt, si peu disposé à user des patientes ressources d'une diplomatie d'approche, ne pouvait que se heurter à des sensibilités elles-mêmes à fleur de peau, dans une situation de déliquescence. Le F. Gérard, son compagnon averti, laisse entendre

au Fondateur « les nombreuses contrariétés que (le F. Ambroise) éprouve de la part des frères. » À St Pierre, les frères Alippe et Marcellin s'en prennent aux procédés du Directeur général qui confinent, à leurs yeux, à une sorte de razzia sur leurs maigres moyens. Et que dire, lorsque le procès de la gestion financière se double de celui de l'incompétence ? Ce fut le cas, si l'on en croit le F. Gérard, du pauvre F. Alippe: « (Le F. Ambroise) lui a fait souffrir des peines encore plus sensibles que les précédentes, en le grondant et en lui disant, en présence des autres frères, qu'il était incapable de diriger un établissement : cela diminua non seulement le respect que ses inférieurs avaient pour lui, mais encore ils méprisaient souvent ses conseils et ses ordres. » (lettre du 22 septembre 1841) Mais c'est avec le F. Saturnin que les relations s'enveniment et qu'elles prennent l'allure d'une opposition frontale : « Il a parlé d'une manière incrovable, toutes mes démarches sont censurées et colorées d'une manière affreuse. » (lettres du 9 août et du 15 novembre 1841). Manière « incroyable », « affreuse », les qualificatifs en disent long des relations conflictuelles du F. Ambroise et du F. Saturnin, des mois durant... À l'évidence, le F. Ambroise allait droit au but et ne s'embarrassait pas du retentissement collatéral de ses admonestations, encore moins de l'effet dévastateur des réprimandes en public. Même le très délicat F. Arthur s'en émeut auprès de M. de la Mennais : « Depuis près d'un an, j'ai beaucoup de peine à combattre la tristesse...Ce chagrin vient de plusieurs causes : l'une des principales sont les reproches non mérités que m'a adressés le F. Ambroise, devant les frères des deux établissements, et d'autres fois devant les frères du Fort... » (lettre du 24 février 1846) On comprend aussi ses requêtes auprès du Fondateur : « Ne faites aucun reproche à notre bon F. Ambroise, car il n'a point de mauvaises intentions. Seulement, engagez-le à reprendre les frères avec plus de charité et de douceur. » (lettre du 24 février 1846) Le F. Gérard, avant le F. Arthur, avait émis le souhait de voir M. de la Mennais prodiguer de « sages conseils, afin que le F. Ambroise devienne un peu moins dur dans ses réprimandes et un peu plus généreux, sinon les choses n'iront pas bien... » (lettre du 22 septembre 1841)

Le directeur général était partisan du traitement de choc et peu enclin à croire aux vertus des doses homéopathiques qui préservent la fragilité du tissu des relations humaines.

#### le miroir de la connivence et de la vérité

Les lettres de M. de la Mennais au F. Ambroise, pendant la période qui nous occupe, sont révélatrices d'une certaine connivence entre les deux hommes, au-delà de la vigueur des mots et des directives adressées au Directeur général des Antilles.

Certes, il n'y a guère de courrier qui ne fasse allusion aux foucades du F. Ambroise et qui ne mentionne un appel à la douceur, à l'indulgence, à la patience ; et non dans la sécheresse comminatoire des mots de circonstance, mais le plus souvent, sur le registre adouci des images ad hoc : « Plus que jamais, soyez doux envers tout le monde; évitez envers tous toute parole amère et tout procédé dur; mettez beaucoup d'huile dans les rouages de votre administration... » (L.3042) « Je vous recommande de nouveau d'être rempli de bonté et d'indulgence pour tous vos frères; oui, pour tous sans exception...Un Supérieur doit toujours être calme et n'achever jamais de rompre le roseau déjà cassé, ni d'éteindre la mèche qui fume encore... » (L.3098) Le même langage est tenu à l'influent entourage du F. Ambroise: «Engagez-le à éviter, dans ses paroles et dans ses actes, tout ce qui peut irriter et blesser...Il faut que l'huile et le miel coulent de sa bouche et qu'il soit plein d'égards pour ceux-là mêmes qui se plaignent de lui ou dont il croirait avoir à se plaindre » (L.3037 au F. Gérard) Les mots employés, à connotation préventive, les images de l'huile et du miel au pouvoir lénifiant inépuisable, tout trahit, au-delà de l'admonestation, une sorte de complicité qui donne au F. Ambroise, tout à la fois, acte et quitus de sa gestion. Finalement, M. de la Mennais ne se projetait-il pas lui-même, à travers l'insistante et tonifiante tonalité de ses recommandations, dans le profil d'un alter ego, soumis à une même ascèse de l'autorité, et en qui, il vivait, par procuration, une douloureuse et potentielle expérience: «Aujourd'hui, on attaque avec violence le F. Ambroise, on méconnaît son autorité; demain, pourquoi ne méconnaîtrait-on pas la mienne...On dit que le F. Ambroise est un bourreau, un serpent, un monstre: pourquoi ne dirait-on pas aussi que je suis un homme fort peu digne de confiance, un homme odieux qui spécule sur le sang des prêtres et de ses frères? » (L.3119)

Autre indice de complicité : le mutuel pacte de résistance au penchant bien connu de recourir à la séparation, au départ, comme solution au conflit. Sans cesse, les décisions expéditives du F. Ambroise sont soumises au filtre de la patience et de l'indulgence : « Ne vous pressez pas de renvoyer les frères dont vous êtes mécontent. » (L.2975) « Vous me paraissez trop disposé à renvoyer les frères en Europe : je vois, par leurs lettres, qu'ils ont une bonne volonté sincère. » (L.3035) De la même manière, M. de la Mennais oppose une fin de non-recevoir au désir personnel du F. Ambroise « Je vous réitère l'ordre de rester à votre poste, quelque chose que l'on fasse pour vous obliger à le quitter. » (L.3106) La convergence des termes, d'une lettre à l'autre, indique assez nettement que le maintien du F. Ambroise relevait lui aussi du challenge pour M. de la Mennais. Céder à la pression du Directeur général des Antilles, c'eût été trahir la confiance placée en lui, comme c'eût été préférer l'opération chirurgicale à la thérapie de l'instruction : « À la distance où nous sommes, je ne puis remédier immédiatement à ce qui va mal : mais il suffit que j'en sois instruit, pour que je m'en occupe sérieusement. » (L.3098)

Les comptes semblent être une pierre d'achoppement entre les deux hommes. Le point de vue du Fondateur, à cet égard, est formulé sans ambages : « Les comptes que vous me faites passer ne sont pas tels que je les désire. » (L.3035) « Il faut de l'ordre et que le prix des fournitures classiques rentre intégralement à la maison principale. » (L.3042) En fait, la rigueur exigée n'est là que pour dédouaner le F. Ambroise, aux yeux des autres frères, de tout soupçon de rétention de fonds, et pour le conforter dans le sentiment d'une honnête gestion. « Si je parle sans cesse des comptes, n'en concluez pas (j'aime à le redire) que j'aie le moindre soupçon sur votre probité. » (L.3042)

À maintes reprises, M. de la Mennais déplore que ses lettres au F. Ambroise, pour nombre d'entre elles, aient été interceptées. «Il paraît que mes lettres ont été égarées, on ne les avait pas encore reçues, au commencement du mois d'avril, cependant elles sont en date du 6 février, 3,7 et 8 mars. » (L.3092 du 1er juin 1842 au F. Gérard) « Je vois clairement aujourd'hui qu'on a supprimé plusieurs des lettres que je vous adressais. » (L.3106 du 15 juillet 1842) « Je crains que mes lettres au F. Ambroise n'aient été supprimées, il me paraît que cela est arrivé pour plusieurs, de sorte que le pauvre frère a été privé de mes avis, dans le moment où il en avait le plus besoin. »(L.3107 du 15 juillet au F. Gérard) « Je crois que mes lettres adressées au Fort-Royal ont été interceptées et supprimées. » (L.3116) « Je vous ai écrit au moins sept ou huit fois, depuis le mois de mars : mes lettres ont été interceptées et je comprends combien mon silence apparent a dû augmenter vos peines déjà grandes. » (L.3130) « Je vous ai adressé six ou sept lettres, c'est-à-dire que je n'ai laissé aucune des vôtres sans réponse. » 'L.3171) « Egarées », « interceptées », « supprimées », les termes reviennent, et, dans leur gradation même, soulignent la déconvenue de M. de la Mennais et son souci de se faire pardonner ce qui aurait pu paraître comme une désinvolture aux yeux du F. Ambroise.

Le F. Ambroise conserve toute la confiance du Fondateur. Et si l'échange épistolaire est quelquefois vif entre les deux hommes, il reste marqué au coin de la connivence, tandis que la vigueur des propos échangés ne l'altère en rien, mais au contraire le raffermit, au registre de deux discours sans fard, et foncièrement au diapason l'un de l'autre, en dépit des notes fugaces de la discordance.

La confiance réitérée au F. Ambroise et la constance dans l'approche de la réalité antillaise, au-delà de l'océan, n'occultent en rien la juste perception de l'évolution des choses, elles contribuent même à démasquer les pourfendeurs du F. Ambroise, au revers de leurs accusations. D'une manière générale, en effet, « les préventions de certains frères contre le F. Ambroise sont excessives » (L.3025) Et il y a lieu d'incriminer, ici ou là, une volonté délibérée d'atteindre le Supérieur des Antilles : « Je sais, comme vous le dites, qu'on a cher-

ché à dégoûter le F. Ambroise et qu'il a eu beaucoup à souffrir. » (L.3061 au F. Arthur) « Il paraît que la persécution ourdie contre le F. Ambroise devient, chaque jour, plus ardente : c'est pour vous un motif de lui rester attaché, car lui seul est dépositaire de mon autorité, et plus il souffre, plus je l'aime. » (L.3109 au F. Hervé Monnerais) C'est au registre de la souffrance endurée, qu'éclate la vérité, comme si, en vertu d'une justice immanente, l'accusation délibérée se devait de lui payer une rançon : « Je ne juge pas d'après les rapports de celui-ci ou de celui-là, mais par les lettres mêmes de ceux qui accusent (le F. Ambroise) : rien n'est plus clair et rien n'est plus triste. » (L.3109 au F. Hervé) Dans la manifestation de la vérité, il arrive aussi à l'ombre « d'éclairer la lumière » au tableau des turpitudes humaines

Finalement, le F. Ambroise s'est forgé une personnalité à l'enclume de l'épreuve. Et l'on comprend que le Fondateur nous en ait ciselé les traits, en forme de triptyque : le F. Ambroise se montre « homme de tête, homme de cœur et saint religieux. » (L.3171 au Ministre de la Marine)

# B – UN FONDATEUR TOUT À LA FOIS AU CŒUR ET AU-DESSUS DE LA MÊLÉE

# 1 – Une implication à distance et au plus près des contingences en dépit de la distance et de l'absence

On sait les récriminations des frères des Antilles, quant au peu d'échos que semblaient, selon eux, éveiller leurs lettres à destination du Fondateur. Le F. Ambroise, avec la franchise qui lui est familière, se saisit de la doléance. Rappelons ici une lettre déjà citée : « Plusieurs des frères sont tout à fait déconcertés et irrités, parce que vous ne répondez pas à leurs lettres ou que vous ne leur mettez que quelques lignes. Cela produit un très mauvais effet. » (lettre de juin

1841) M. de la Mennais se défend de l'accusation, comme il se défend de cette sorte de désintérêt dont se plaint le Directeur général : « Vous revenez sur le reproche que vous m'avez fait plusieurs fois de négliger vos affaires. Vous devez voir aujourd'hui que c'est une erreur de votre part », et le Fondateur de mettre en garde contre « les espérances trompeuses » et contre le désagrément « de démentir le lendemain ce qu'(il) aurai(t) avancé la veille. » Rançon des réponses trop hâtives! Recommandation est donc faite de ne pas confondre « le silence et l'oubli » (L.2975) Il reste qu'il est difficile de ne pas imputer à la distance et à l'absence un certain état de fait dont on ne peut que prendre acte. Plus que personne, M. de la Mennais éprouve le besoin « de sortir d'un état vague et incertain, pour ce qui concerne (les) écoles coloniales.» Et si l'allusion a déjà été faite à une expérience qui va « par expédients et même à tâtons » (L.2697), il est permis de penser que la question non résolue des autorisations provisoires n'est pas la seule en cause, mais les aléas d'une gouvernance sont aussi visés, à travers les inévitables approximations, en pareil cas. On comprend, dès lors, tout le bien-fondé d'une autorité sur place, dûment mandatée et qui pallie les inévitables délais de communication : « Mon intention est de nommer un F. Directeur général des écoles de ces deux îles, afin que son autorité supplée à la mienne qui est trop éloignée. Mille cas divers peuvent se présenter et se présenteront certainement, dans lesquels il y aurait beaucoup d'inconvénients à attendre de France une décision. » (L.2621) La prise en compte de la distance et la mise en place de l'instance d'autorité que constitue le Directeur général participent de ces indispensables semailles de maturation qui précèdent la moisson et que commande une logique souvent oubliée : « Je n'ai jamais cessé de dire qu'il fallait semer avant de moissonner. » (L. 2621)

## une connaissance et une implication dans les réalités du terrain

M. de la Mennais n'entend nullement se dessaisir du suivi de l'œuvre des missions ni s'en remettre à quelqu'un d'autre. À plusieurs reprises, il écrit à ses correspondants qu'il tient à garder, en

dernière analyse, la maîtrise du dossier : « Le F. Directeur général, précise-t-il au Ministre des Colonies, me transmettra des renseignements de détail qui me seront bien précieux, et d'après lesquels, il me sera facile de juger de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas, de ce qu'il convient et de ce qu'il ne convient pas d'entreprendre ; alors, je saurai aussi s'il serait vraiment utile que je fisse un voyage dans la colonie. » (L.2726) Il a pleinement conscience de l'impact de son autorité, quant au devenir de l'œuvre : « Elle va à merveille » et il reçoit « les nouvelles les plus consolantes », mais, écrit-il à M. Rendu : « elle serait inévitablement perdue, si je ne maintenais pas d'une main ferme l'ordre parmi mes frères. » (L.2769) Là où le F. Ambroise pouvait crier à l'outrecuidance, M. de la Mennais en appelait à l'affirmation sans conteste : « Je connais mieux vos affaires que vous ne les connaissez vous-même. » (1.3098) Quant aux inquiétudes du F. Hervé Monnerais, au sujet de la persécution dont le F. Ambroise est la victime, le Père affiche, à distance, une détermination sans faille : « Je ne laisserai pas les choses en cet état : c'est pourquoi, ne vous affligez pas trop, et comptez sur ma promesse de rétablir l'ordre : je m'en occupe, et cela sera...Je vous le répète, ceci ne sera pas long. » (L.3109) La même détermination, à l'adresse de l'abbé Évain : « Dans l'intérêt de tous, il faut que je sois le maître, et vous devez le comprendre. » (L.3098)

Le Fondateur s'implique dans les réalités matérielles et financières de la mission des Antilles. Point n'est besoin de revenir sur les exigences relatives à une comptabilité en bonne et due forme : il y allait de l'indispensable rigueur, mais aussi du confort du F. Ambroise, au regard des suspicions internes et des « observations reçues du dehors » (L.2953) dont il est l'objet. M. de la Mennais s'engage à fond pour le mieux-être de ses frères aux Antilles et appuie les revendications de ces derniers, pour une revalorisation des traitements, une amélioration de leur cadre de vie et d'exercice de la fonction : « Dans votre première lettre au Ministre, ne manquez pas de lui faire observer que les traitements des frères ne sont pas assez élevés, et envoyezmoi cette lettre, comme toutes les autres que vous lui écrirez, afin que je l'appuie, et que nous agissions de concert. » (L.2953 au F. Am-

broise) On sait M. de la Mennais pointilleux sur les dus ministériels, notamment en ce qui concerne l'indemnité de 150 francs dévolue à chaque frère, comme il l'est sur un éventuel « trop perçu », au regard des échéances. La lettre 2957 au Ministre porte la marque d'une comptabilité scrupuleuse. Tout au long des quatre premières années de présence des frères aux Antilles, les conventions passées entre le Fondateur et le Ministre feront l'objet de tractations permanentes et serrées, au regard des revendications des frères des Écoles chrétiennes de l'île Bourbon et des sœurs de Cluny aux Antilles, jugées, elles, moins grandes au Ministère. La lettre 3166 du 3 octobre 1842 au Ministre mettra un point final à une sorte de protocole, ainsi arrêté dans ses grandes lignes : « 1°) Pour les Antilles, le traitement des frères, quel que soit leur nombre dans une maison sera de 1700 F.; 2°) Un domestique sera affecté à chaque établissement des frères ; 3°) les traitements du Directeur général et de l'Aumônier seront chacun de 3000 F... » Bref, les lettres de M. de la Mennais, que certains frères des Antilles, rappelons-le, auraient voulu plus nombreuses ou plus longues, portent témoignage d'une attention aux choses de la vie, les grandes comme les petites : de l'intendance journalière à la facture des fenêtres et à la qualité des livres à donner en prix. (cf L. 3037)

## 2 – Une vision par-delà les réalités conjoncturelles

#### la connaissance des ressorts de la psychologie humaine

L'expérience aura appris à M. de la Mennais qu'on ne déroge pas à un tempérament, à un penchant, que le comportement obéit à des constantes. Les adeptes reconnus de la récrimination en France « sont ceux dont les murmures contre le F. Ambroise ont été les plus vifs (aux Antilles). » À cette donnée première s'ajoute le conditionnement climatique : « Plusieurs des plaintes ont pour cause, répétons-le, l'espèce d'exaltation que produit dans l'imagination l'ardent climat des Antilles. » Dans l'intérêt même des frères incriminés, « je dois agir, écrit le Fondateur à l'abbé Évain, suivant la connaissance que

j'ai, depuis longtemps, de leur caractère et de leurs infirmités. » (L.3025) Voilà donc l'aumônier invité à relativiser l'envoûtante emprise qu'il pouvait exercer sur ceux qu'il croyait acquis à sa cause. Cela dit, il n'est nullement question de nier le pouvoir de séduction de l'abbé sur le F. Sabulin, en particulier, et ses compagnons, séduction qui autorise et appelle même la compréhension du F. Ambroise: « Soyez à son égard (le F. Sabulin) comme à l'égard de tous, d'une extrême indulgence: ces frères ont été en quelque sorte fascinés. » (L.3129)

#### Une saisie maîtrisée de l'imposture

M. de la Mennais dépiste et traque l'imposture à sa source originelle. Et au terme de l'affaire Évain, il ne peut que souscrire à la justesse de son intuition : « Ce qui m'a surtout éclairé ce sont les lettres mêmes de ceux qui cherchent à me tromper. » (L.3180 au F. Gérard) Son diagnostic sur l'aumônier s'inspire de cette même source : « La conduite qu'il a tenue a achevé de rompre le voile si épais d'hypocrisie dans lequel il s'était soigneusement enveloppé jusqu'alors, et, lui, que je croyais un saint, n'est en réalité qu'un mauvais prêtre. Je ne le juge pas à ce qui a trait à ses discussions avec le F. Ambroise, d'après les rapports des uns et des autres, mais d'après ses propres écrits, sur des pièces signées de sa main ; ainsi, sur ce point, il ne peut y avoir erreur de ma part. » (L.3168 au Supérieur du séminaire du St Esprit)

La conspiration éventée, il ne restait à M. de la Mennais qu'à ôter à l'abbé Évain toute fausse espérance, quant à la gouvernance de la mission des Antilles : « Il est important pour vous, comme pour l'œuvre, qu'il ne reste aucun doute sur la manière dont elle est gouvernée. » (L.3043) Plus incisif encore, le Fondateur invite l'abbé, en quelque sorte, au rebours et au désaveu de ce qui fut son action et sa présomption : « Ne négligez rien pour consoler (le F. Ambroise) et pour maintenir son autorité sur les frères, dont plusieurs seraient peut-être portés à la méconnaître...Les opinions défavorables sur son compte ne sont pas unanimes, même parmi les frères de la Marti-

nique, ne vous y trompez pas... » (L.3044) Et sous l'apparente spontanéité de l'éloge, voilà l'abbé Évain pris au piège d'une exhortation intentionnellement ciblée : « Vous avez trop de dévouement à l'œuvre dont je vous ai chargé pour l'ébranler fondamentalement : j'ajoute que vous m'aimez trop, pour m'affliger à ce point... À ma demande. vous toucherez trois mille francs au lieu de deux, et votre pension chez les frères continuera à être fixée à 1200 F. Vous pourrez donc faire quelques aumônes, car je suppose que vous n'ayez pas l'intention d'amasser, à l'exemple de plusieurs autres dont le ministère est frappé de stérilité, parce que leur principale pensée est de s'enrichir...Quelques lettres me font craindre qu'on ait eu le désir de vous avoir pour Directeur général, vous ne manquerez pas de détruire, dans l'esprit des frères, une idée qui n'est qu'une illusion... » (L.3091) De tels propos empruntaient à l'acide ironie de l'antiphrase et participaient à l'instruction d'une sorte de procès en forfaiture, puisque l'abbé Évain inscrivait sa démarche dans une logique de nonretour, loin par ailleurs de l'objectif désintéressé que l'on proposait à l'ecclésiastique au traitement revalorisé et substantiel. Qu'il suffise, à cet égard, de se souvenir de sa désinvolture, quant aux comptes : « Jusqu'à présent, (M.Évain) ne m'a rien donné pour sa pension, depuis son arrivée, il y a six mois. Cependant, il vient de faire parvenir à ses parents une somme de 1200 F. » – le prix de sa pension! – (lettre du F. Ambroise du 21 mai 1842 à M. de la Mennais)

#### vers un au-delà du mal

Au-dessus de la mêlée, M. de la Mennais l'a encore été, dans la gestion du mal; dans l'art, pourrait-on dire, de ne pas laisser à celuici le dernier mot. Certes, le départ de M. Évain s'imposait. Mais il fallait, immédiatement, le pallier: le bien, en effet, ne sait s'accommoder des délais arrogants du mal: « De graves motifs me font désirer d'avoir l'assurance que les nouveaux frères ne trouveront plus M. Évain dans la colonie...Il est donc essentiel qu'il s'en éloigne au plus vite et qu'il ne retourne jamais dans ce pays-là, sous quelque prétexte, et en quelque qualité que ce soit, mais il n'est pas

moins important qu'il soit remplacé; car, sans cela, il me serait très difficile de remédier au mal qu'il a fait...S'il en était autrement, ce serait pour M. Évain un triomphe, et pour l'œuvre, un très grand préjudice. » (L.3160 au Ministre). Aucune concession n'est donc faite à un vide qui accréditerait chez l'abbé Évain l'idée d'une justifiante suffisance. On le sait: « tout concourt au bien de ceux que Dieu aime ». Et M. de la Mennais n'est pas le dernier à croire à la vertu pédagogique du scandale, aux vertus rebondissantes de la pierre d'achoppement: « Ne nous décourageons pas: le bien résultera du mal même. » (L.3176) « (Les) scandales sont affligeants sans doute, mais ce sont aussi de grandes leçons. » (L.3177)

Le ministère de l'abbé Évain aux Antilles répondait à une intuition originale : celle d'une présence sacerdotale et spirituelle de suppléance auprès des frères loin du Fondateur et de sa déterminante influence. Il n'est nullement question de la remettre en cause : l'arrivée annoncée de l'abbé Dandin le signifie clairement. Il reste que « l'épisode Évain » laisse le goût amer de l'échec. C'était sans doute le prix à payer, pour que s'élabore sur place une pratique de plein exercice de l'autorité dite de délégation et que soient « définies », dans tous les sens du terme, les tâches du Directeur général et de l'Aumônier. Il aura suffi de moins d'un an de présence de l'abbé Évain, le temps d'une douloureuse gestation en somme, pour que, dans l'ébranlement de l'œuvre naissante, s'opère déjà un travail de décantation et de maturation, dans les deux établissements originels de chacune des deux îles, et sans doute aussi, dans les autres écoles créées, en septembre 1841 dans l'île de Marie-Galante, et dans la bourgade la Trinité (Martinique) en septembre 1842, au Mouillage St Pierre, la même année. Ici, comme ailleurs, il ne pouvait y avoir d'enfantement, sans une part d'agonie.



Amiral de Rosamel , ministre de la Marine et des Colonies de 1836 à 1839



Villemain, ministre de l'I.P. de 1839 à 1844



Cousin, ministre de l'I.P. de mars à octobre 1840



Salvandy, ministre de l'I.P. de 1837 à 1839 et de 1845 à 1848

Les principaux interlocuteurs de Jean-Marie de la Mennais à Paris.

# 1843-1847 : CINQ ANS D'EXPANSION ET DE PERSPECTIVES NOUVELLES

Dès 1843, les frères sont présents et opérationnels sur quatre pôles missionnaires, à la demande du Ministre de la Marine et des Colonies, et selon un calendrier globalement tenu, en dépit des aléas des trajets maritimes. La lourde hypothèque que constitue la présence de l'abbé Évain est levée. Et si l'action de son successeur, l'abbé Dandin, ne laisse pas de décevoir, elle aussi, il reste que les esprits sont déjà prêts à tirer un trait sur un accompagnement sacerdotal qui se solde par un échec...L'heure est à la consolidation et à l'expansion de l'œuvre entreprise. L'implication du Fondateur est totale, dans la prise en compte du vécu missionnaire, dans l'appropriation des réalités spécifiques à chaque entité et dans l'assomption incitatrice des nouveaux défis.

#### I – LA MOBILISATION DU FONDATEUR

#### A – AU REGISTRE DE LA CORRESPONDANCE

Il serait intéressant de faire le décompte des lettres du Père de la Mennais, pendant les cinq ans qui nous occupent maintenant, au F. Ambroise et à quelques frères emblématiques des missions. Leur nombre est significatif, au moins en ce qui concerne le premier nommé. Par ailleurs, il est à noter que sur les quelques 995 lettres rédigées de 1843 à 1847, telles que répertoriées dans le tome V de <u>la Correspondance générale</u>, 120 sont adressées au seul Ministre de la Marine et des Colonies, ce qui représente, en moyenne, deux lettres mensuelles. Il reste qu'à certaines périodes, le rythme s'accélère : du 30 juin au 8 juillet 1845, cinq courriers sont adressés au Ministre ; et pour la seule journée du 6 mars 1846, on dénombre trois lettres au même destinataire. Il faut se rendre à l'évidence : M. de la Mennais est toujours en alerte sur le front de la correspondance.

Cette correspondance entre volontiers dans l'optique d'une opération de communication, de part et d'autre de l'océan. Ainsi les frères des Antilles sont-ils tenus au courant de la chronique des jours, au registre des décès : « Nous avons perdu les frères Dorothée et Artémas : le premier est mort à St-Donan où il a été regretté ; le second est mort à Dinan : il a gardé sa connaissance jusqu'à la fin, et il priait encore de la manière la plus édifiante, en entendant sonner son agonie », écrit-on au F. Arthur (L.3244) Le F. Ambroise, lui, est informé des heureuses expansions dans la presqu'île qui lui est chère entre toutes, celle de Tréguier : « ... le F. Jérôme a maintenant un second frère; il y en a deux aussi à Lézardrieux; on me demande un pour Plouguiel, et un autre pour Ploemeur... » (L. 3231) De l'art en somme de ventiler des nouvelles qui mettent du baume au cœur, et quelquefois aussi d'occulter l'événement fâcheux : « l'annonce de la mort si malheureuse du F. Arsène nous est arrivée au moment même où les frères quittaient Ploërmel pour venir attendre ici (Le Folgoat) l'ordre d'embarquement : je ne leur ai rien dit, parce que cette nouvelle aurait pu frapper douloureusement leur imagination, pendant la traversée. » (L.3783 au F. Ambroise) Les frères et amis de France sont informés des faits et gestes d'Outre-mer, souvent en un style qui s'apparente au mode télégraphique : « Nos frères de la Pointe-à-Pitre ont échappé au désastre de cette ville : aucun d'eux n'a péri ; mais les frères Lambert et Rieul ont été blessés. » (L.3234 au F. Laurent) « M. Dandin et ses compagnons sont arrivés aux Antilles en bonne santé. » (L.3211 au même). Parfois, on verse dans un enthousiasme qui ne s'embarrasse pas de précautions, au jeu connotatif des couleurs : « Nous avons 46 frères en exercice dans les colonies, et dans l'automne prochain, plusieurs autres iront les rejoindre - Vive les Noirs! Ce sont les véritables blancs devant Dieu - Six créoles sont entrés au noviciat cette année, et ils sont nos modèles. » (L.3615 à Rohrbacher) La correspondance de M. de la Mennais est visiblement à l'enseigne de l'information partagée.

## B - DANS LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉTAT DES LIEUX

De 1838 à 1847, 16 écoles ont été créées, en raison de 8 sur chacune des îles des Antilles. On peut penser que le Fondateur avait le souci de leur localisation et devenir, même si leur création relevait, pour une bonne part, de l'initiative de l'administration. La correspondance de M. de la Mennais ne s'attache pas à chacune, en particulier, à l'exception, bien entendu, des quatre établissements d'origine : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre ; Fort-Royal et St-Pierre. Mention est faite, cependant de Marie-Galante, des Trois-Rivières en Guadeloupe ; de la Trinité, du Mouillage et du Marin en Martinique. Cela tient sans doute à la personnalité des frères sur place et à leur fidélité épistolaire. On pense ici au F. Lambert Boullier à Trois-Rivières.

Dans tous les cas, la correspondance de M. de la Mennais reflète le souci de la situation matérielle des établissements. C'est à quatre reprises que sont évoquées l'indemnité à percevoir pour l'école sinistrée de Pointe-à-Pitre et les procédures de constat à déclencher : « Nous avons droit à une indemnité, et je suis certain que le Ministre ne nous la refusera pas, non plus que l'administration de la colonie. Mais c'est de concert avec celle-ci qu'il faudra évaluer la perte. » (LL.3248 et 3264) «Il faut que le Ministre s'entende avec l'administration locale pour faire constater le montant de notre perte. » (L.3284) « Je vais entamer au Ministère l'affaire de l'indemnité due pour nos pertes dans le désastre de la Pointe-à-Pitre » (L.3344) En fait de motivation et d'assurance, le F. Ambroise ne pouvait s'attendre à mieux. Le Fondateur se montre très pointilleux, jusque dans la réclamation de certains dus sur lesquels on ferait l'impasse : « (les frères Euthyme et Gaudence) n'ont reçu ni l'un ni l'autre, l'indemnité de lit de bord. » (L.3585 au Ministre) Rappel est fait de la promesse « du passage gratuit sur un navire de l'État, pour les jeunes Créoles qui demandaient à entrer au noviciat de Ploërmel. » (L.3854 au même) À intervalles réguliers, et à destination des frères, on évoque les traites venues, encore plus celles à venir: « Votre lettre du 25 mars renfermait une traite de 2000 F. que je viens de passer à l'ordre de M. de la Marzelle ...Je serai bien aise que la nouvelle traite de 2000 F. que vous m'annoncez, ne tarde pas trop. » (L.3284 au F. Ambroise) En effet « les avances de la maison de Ploërmel pour les Antilles sont au-dessus de nos moyens. » (L.3321 au F. Ambroise) « Notre maison de Ploërmel est toujours gênée. » (L.3328 au F. Euthyme) Le lecteur des lettres de M. de la Mennais sera aussi frappé par le soin apporté au routage des paquets vers les missions, à l'exactitude dans la rédaction des connaissements, à l'attention particulière au matériel de dessin linéaire en souffrance, au point que l'on propose au Ministre l'expertise et les services des ateliers de Ploërmel : « Peut-être y aurait-il économie pour votre Département, à nous charger de confectionner, dans nos ateliers de Ploërmel, les équerres, les règles, les planches et les tés. » (L.3752)

On sait enfin toute l'attention du Fondateur au départ ordonné des frères missionnaires, sa hantise d'une date et d'un lieu dûment établis. Les premières pages du présent opuscule ont relaté les aléas des premières expéditions. Qu'il soit permis, une fois encore, d'évoquer l'envoi groupé de dix frères, en direction du Sénégal, de Cavenne et des Antilles. Au fil des semaines, le contingent pour les Antilles passe de 6 à 8. En effet, les 6 initialement prévus « ne représenteraient que 4 à leur arrivée », puisqu'il faut tenir compte du retour des frères Régis et Florentin, pour raisons de santé. (L.3746 au F. Ambroise) Autre changement : les 8 prévus ne seront finalement que 7, le Directeur général adjoint nommé : le F. Paulin, ne pouvant être du voyage. En novembre, il est convenu que tout le monde embarque à Brest, et que les quatre frères en partance pour le Sénégal et la Guyane voyagent ensemble. Mais rien n'est moins sûr; il est possible qu'il faille envisager un départ de Toulon ou de Nantes, pour les frères du Sénégal, et songer au transport des bagages et à leur reconditionnement. En fait, tout le monde partira de Brest, sur trois bateaux différents, mais en janvier seulement, pour les frères du Sénégal. Au fil des années, les voyages vers les colonies restent donc soumis à l'agaçante fantaisie des dates reportées et des affectations de dernière minute. Qu'il suffise encore d'évoquer, sous la plume de M. de la Mennais, le départ d'avril 1846 pour les Antilles : « Les frères qui devaient aller vous rejoindre dans le mois d'avril n'ont pu partir, faute de places, par la Caravane, et, par un concours malheureux de circonstances,

indépendantes de ma volonté, comme de celle du Ministre, ils viennent encore de manquer une occasion qui se présentait au Havre : enfin, il faut donc attendre ; c'est la volonté de Dieu ; il faut que la nôtre s'y conforme. » (L.3899 au F. Lambert)

# C - DANS LA COMMUNION AUX ÉVÉNEMENTS DOU-LOUREUX

Il serait fastidieux de faire la recension de toutes les lettres dans lesquelles sont évoqués les états de santé et la perspective d'un retour en France, ou aux Antilles pour les frères créoles. En tout état de cause, la sollicitude du Père de la Mennais est totale. Et l'énoncé du diagnostic s'accompagne toujours de la note d'espoir, placé dans un séjour réparateur dans le pays d'origine. Dans le cas du F. Alexis-Marie, l'approche clinique qui en est faite est générique, pourrait-on dire, de toutes celles de M. de la Mennais, en la circonstance : « Il paraît que notre bon frère Alexis va revenir, et j'espère qu'il se rétablira à Ploërmel, comme le F. Vincent de Paul, atteint de la même maladie, s'y est rétabli : cela dépend de savoir, pourtant, jusqu'à quel point la poitrine est attaquée : je désire beaucoup qu'il se rétablisse, parce que c'est un excellent religieux. » (L.3618 au F. Lambert)

M. de la Mennais n'occulte pas les décès. L'annonce en est faite, aussi bien en France que dans les missions, au registre de la mémoire et de la prière. Il est des disparitions qui semblent l'avoir particulièrement touché. Parmi celles-ci figure la mort du frère créole Isidore-Marie Le Favron. La lettre 3839 au F. Ambroise relate, d'une manière circonstanciée, les derniers moments de ce frère qui ne voulut jamais « retourner dans son pays pour se guérir », tandis que le témoignage de l'abbé Ruault corrobore celui de M. de la Mennais : « Je n'ai point vu de mort plus édifiante » Un autre décès marquera les esprit, celui du F. Arsène, au point que, nous le savons déjà, M. de la Mennais se crut devoir le taire aux missionnaires en partance, de peur d'un retentissement négatif sur ceux-ci. Mais le Ministre et M. Rendu seront,

tour à tour, informés, et en des termes quasi identiques, des funérailles grandioses de ce frère, Directeur de l'école de Pointe-à-Pitre. « Un fièvre typhoïde l'a enlevé en 4 jours. Il est mort à la Basse-Terre où il venait de faire sa retraite annuelle avec les autres frères de la colonie. — Le clergé a voulu que son enterrement fût solennel, quoique gratuit; une grande foule d'habitants y ont assisté. Hélas! C'est le 14è frère que me coûte la mission des Antilles. » (Lettre 3766 au Ministre) Au-delà du cri du cœur, M. de la Mennais aura compris que la mort faisait partie intégrante de l'économie de la mission et de ses fécondes retombées.

Un événement allait profondément marquer M. de la Mennais : le séisme qui détruisit Pointe-à-Pitre, le 8 février 1843. Témoin sa première réaction au Ministre de tutelle : « Quel affreux événement vient troubler nos espérances et briser notre âme !... » (L.3238) Le traumatisme est, en effet, à la mesure de l'amplitude du tremblement de terre (7,5, dit-on), tandis qu'un gigantesque incendie achève de détruire les bâtiments encore debout et de brûler vifs les blessés incapables de se mouvoir. Sous le coup de l'émotion, le bilan est estimé à plusieurs milliers de morts et de blessés; on l'estime aujourd'hui à un millier de morts et à autant de blessés. En tout cas, l'onde de choc se fait sentir au-delà des autres points d'impact sur l'île (Le Moule ; Marie-Galante). Pendant les deux mois qui suivent, le Fondateur s'enquiert des suites. Les frères indemnes de Pointe-à-Pitre. Arsène et Donatien. lui font un rapport circonstancié des événements, de leurs efforts de sortir des gravats les frères Rieul et Lambert, « le plus fracassé », et pour les conduire à l'hôpital, en vue des premiers soins. Mais le feu menace l'établissement, il n'y a pas d'autre solution que de prendre la direction de Basse-Terre. Le F. Arsène sure : « Aujourd'hui (11 février), nos deux frères Rieul et Lambert sont hors de danger » et le F. Donatien de renchérir : « Aujourd'hui (2 mars), les chers frères Rieul et Lambert vont bien. » M. de la Mennais, lui aussi, s'emploie à délivrer à ses correspondants un message sobre de son assurance même, ainsi au F. Abel Lucas : « Les frères Rieul et Lambert ont été blessés à la Pointe-à-Pitre. Mais je viens de recevoir de leurs nouvelles : ils étaient hors de danger. » (L.3238) Il reste que le Fondateur, déjà au fait des variations climatiques, associe la catastrophe de la Guadeloupe aux inattendus caprices des saisons en Bretagne et à leurs mortelles retombées : « Le tremblement de terre qui a si violemment secoué les Antilles s'est fait sentir jusqu'en Angleterre, à Liverpool, à Jersey... c'est-à-dire à 15 lieues de notre côte, et nous avons éprouvé un temps fort extraordinaire : hier encore (4 avril 1843), nous eûmes un orage très fort, comme ceux du mois d'août, et aujourd'hui il fait froid comme dans le mois de janvier : aussi avons-nous beaucoup de maladies : le F. Julien relève d'une fluxion de poitrine ; le F. Paul a eu une attaque d'apoplexie ; cinq frères sont morts depuis la retraite... » (L.3248 au F. Ambroise) L'amalgame des événements surprend, mais peut-être relève-t-il d'une intuition, quant à la portée de tout séisme. La catastrophe serait-elle, elle aussi, une donnée imprévisible mais irrécusable de la mission? En tout cas, elle le sera, en Guadeloupe, à court terme, au point de rencontre de l'inattendu. On sait, en effet, que le tremblement de terre a facilité l'évolution des esprits vers l'abolition de l'esclavage, eu égard à la conduite admirable des esclaves, après la catastrophe, et aux liens qui s'étaient instaurés alors entre eux et leurs maîtres. Nous sommes ici, sur ce sujet crucial, loin des drames connus en Martinique.

À quelques 168 ans de distance, et sur la même latitude, on ne peut manquer de penser à la cruelle actualité de ce type d'événement et de souscrire, autant que faire se peut, au vœu de Jean de la Mennais : « Sauf ce qui arrive, soyons résignés à la sainte volonté de Dieu, et n'en ayons jamais d'autre. » (L.3248)

# D – EN DÉPIT D'UNE EXPÉRIENCE QUI TOURNE COURT

# 1 – les séquelles de « l'affaire Évain »

On le sait, l'abbé Évain quitte la Martinique le 22 novembre 1842 et franchit, en pleine nuit, le détroit qui sépare la Martinique de la

Dominique. « Le voilà Marron², par conséquent déshonoré à ne s'en relever jamais. » (L.3204 à l'abbé Ruault) La formule est frappée du sceau de l'ignominie et de la sentence sans appel.

Mais peut-on rayer d'un trait de plume une douloureuse péripétie ? À l'évidence, non. M. de la Mennais est le premier à le reconnaître : « La cabale Évain est désorganisée, mais les intrigues de ce malheureux prêtre ne sont pas finies... » (L.3248 au F. Ambroise) La fuite de M. Évain vers la Dominique équivaut à une reconnaissance de culpabilité. C'est, en tout cas, le point de vue du Fondateur : « Sa fuite dans les colonies anglaises est honteuse, mais elle ne prouve que trop combien il s'est jugé lui-même. » (L.3214 au Ministre) Il est possible de prendre acte d'une réalité sans pour autant s'en exonérer totalement. On comprend alors facilement l'inconfortable dualité de la position du Père de la Mennais, quant à un retour éventuel d'Évain en France, à la fois dans l'ordre des choses et cependant hautement nuisible : « Je me félicite de ce que M. Évain ait quitté la colonie, quoique je regrette (sous- entendu pour lui) qu'il ne soit pas revenu en France. » (L.3214), et cependant : « s'il était revenu en France, il aurait fait beaucoup de mal par ses calomnies, par ses intrigues, par son hypocrisie. » (L.3204 au F. Ambroise. En toute hypothèse, le mal perdure. Et la vigilance est de mise : « Il ne serait pas impossible qu'il cherchât encore à entretenir des rapports avec les deux ou trois frères que vous me nommez. » (L.3223 au F. Ambroise) Le retour de l'ex-frère Surin est à l'ordre du jour : « Je suis informé que le Sr Poirier, dit F. Surin, doit s'embarquer à Nantes, le 5 avril prochain, pour aller rejoindre l'abbé Évain. », écrit le Fondateur au Ministre. (L. 3241 du 31 mars) Les mesures doivent donc être prises « pour qu'il ne s'arrête pas à la Martinique, en passant, comme il en a le projet : sa présence serait un scandale, et il y servirait d'instrument à l'abbé Évain, pour y renouer des intrigues. » Le holà est mis à toute correspondance avec l'abbé. Au F. Ambroise de prendre des mesures

.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> <u>Marron :</u> se dit d'un esclave fugitif de l'Amérique coloniale

radicales, sans état d'âme : « Si vous appreniez que le F. Ammon continuât de correspondre avec le malheureux Évain, embarquez-le sur le champ pour la France...Ne souffrez pas de correspondance même avec son vieux père. » (L.3344)

La présence du « vieux père » ne facilite en rien, en effet, la clôture de l'affaire Évain. Comment sauver le père, sans absoudre le fils? Le pari semble, a priori, impossible. M. de la Mennais s'emploie à dissocier les deux problématiques, à appeler la vertu du père au chevet et au verdict tout à la fois de la faute du fils : « Nous ne rendons le F. Henri en rien responsable des torts de son malheureux fils. » (L.3284) « La conduite du père est au-dessus de tout éloge et condamne le fils. » (L.3204) Un courrier personnel du Supérieur au F. Henri tente de dissiper les suspicions : « Vous vous êtes trompé en supposant que l'on m'avait prévenu contre vous..., il n'en est rien, je vous le jure : n'ayez aucune inquiétude là-dessus et soyez persuadé que mes sentiments et ceux de tous les membres de la communauté de Ploërmel sont toujours les mêmes à cet égard. » (L.3245) Et le mot est partout à la prévenance à l'égard du F. Henri-Marie : les mesures doivent être prises « de manière à ne blesser que le moins possible ce pauvre père » (L.3223), et il faut, malgré tout, « continu(er) à avoir avec lui pour lui toutes sortes d'égards » (L.3264) D'emblée le Supérieur accède au désir du F. Henri de retourner en France. Consigne est même passée au F. Ambroise d'en accélérer la date : « Si vous pouviez le remplacer provisoirement par un des frères de Pointe-à-Pitre, renvoyez-le en France de suite et sans hésiter, avec un congé régulier de l'administration : mais ne lui en donnez point pour aller rejoindre son fils. » (L.3284 du 7 juin 1843) En fait, le F. Henri l'avait déjà rejoint dans son cœur, et il s'est laissé entraîner par les « conseils perfides » de « son malheureux fils (qui) cherche à l'entraîner dans l'abîme. » (L.3246) Les correspondances secrètes qu'entretient le F. Henri sont l'indice qu'il se place en marge de son engagement religieux et qu'il a fait siennes les aberrations de son fils, au point de s'en faire l'écho: « La lettre de ce pauvre vieillard au F. Eugène est un *chef-d'œuvre d'absurdité* », écrit M. de la Mennais au F. Ambroise. (L.3344)

Étrange dénouement que celui du cas Évain (fils et père), lorsqu'à la faillite d'un ministère sacerdotal s'ajoute celui d'une paternité instrumentalisée et subordonnée à des fins partisanes!

Dans la période qui nous occupe ici, la correspondance de M. de la Mennais relative à l'affaire Évain s'arrête sur l'épilogue que nous venons de traiter. Un an plus tard, le 20 juillet 1844, une phrase d'une lettre à M. Ruault laisse entendre que le Supérieur aurait eu vent de la mort de M. Évain (on peut supposer qu'il s'agit du père) : « Je pense que la mort de ce malheureux Évain a pu être ignorée aux Antilles, car à qui l'aurait-on annoncée ? Et qui l'aurait annoncée ? » (L.3490) En tout état de cause, s'agissant de l'abbé, il revint furtivement en Bretagne, à Malestroit, après son séjour à la Dominique ; mais délaissé de tout le monde, il retourna à la Martinique et mourut à l'hôpital de Fort-Royal, où il reçut la visite du F. Ambroise. Quand la compassion s'emploie au retournement des choses !...

#### 2 – le cas Dandin

Échaudé par l'affaire Évain, M. de la Mennais aurait-il voulu passer sous silence, voire par profits et pertes, les quelque deux ans et demi de ministère de l'abbé Dandin en Martinique, de janvier 1843 à juin 1845? On est tenté de le penser, eu égard au petit nombre de lettres émanant du Supérieur, au sujet de Dandin. Cinq, en tout et pour tout, dont trois seules sont significatives, quant à l'attitude du Fondateur, et quant aux dispositions à prendre, suite au retrait de l'abbé. Ajoutons que la Correspondance générale ne fait état d'aucune réponse aux diatribes de Dandin à l'encontre du F. Ambroise. Il convient donc, pour mieux cerner les tenants et les aboutissants de l'affaire, de prendre le pouls de l'opinion en Martinique, même si l'on

déroge ici à l'option choisie dans cette étude, de s'en tenir aux seules lettres, à quelques exceptions près, émanant du Père de la Mennais.

Sans doute une appréciation flatteuse précède l'abbé Dandin : « C'est un excellent prêtre, d'un zèle calme et réfléchi, homme prudent et de bon conseil, en un mot, digne de votre confiance à tous », aux dires de l'abbé Ruault. En fait, l'abbé se plaint très vite de sa pension et plaide auprès de M. de la Mennais, le remplacement du F. Ambroise par « un frère mieux élevé et plus instruit ». Et puis, il est établi, selon lui, que « le F. Ambroise ne saura jamais se faire aimer des frères et mériter leur confiance...il a véritablement pour eux un cœur trop dur. » Au florilège des appréciations sur le F. Ambroise, celles-ci, disons-le, se situent sur le registre le plus édulcoré. On comprend dès lors que la tension soit au plus haut entre le Directeur général et l'Aumônier, en dépit de la médiation du F. Arthur. Il est, en outre, établi que l'abbé n'est pas au rendez-vous de son ministère, ou si peu: « Jamais, il ne s'est prêté pour faire une instruction aux jeunes gens, le soir ; en un mot, il est loin de nous, et de même nous le laissons », écrit le F. Ambroise. Du coup, la suggestion s'impose d'elle-même : « Permettez-lui de se retirer dans le clergé des colonies françaises, puisqu'il nous fait plus de tort que de bien. »

Venons-en à la seule réaction de M. de la Mennais, à l'adresse du F. Ambroise: « Il me semble que votre manière d'agir envers M. Dandin n'a pas toujours été ce qu'elle devait être, c'est-à-dire que dans vos rapports avec lui, il y a eu plusieurs choses qui étaient propres à le blesser: il méritait cependant votre confiance, car c'est un bon prêtre: vous devez donc faire tout ce qui dépend de vous pour lui rendre agréables et douces ses fonctions d'aumônier et pour lui témoigner votre reconnaissance et votre respect pour son caractère de prêtre... » (L.3419 du 14 mars 1844) La semonce semble, a priori, verser dans la sévérité et faire l'impasse sur les rapports incendiaires de l'abbé Dandin. Les mots que M. de la Mennais veut « tout paternels » semblent relever de cette admonestation que le Supérieur se doit de proférer, par acquit de conscience, dès lors qu'elle s'abrite, on l'aura compris, derrière les grands principes intangibles et irrécusables du respect dû aux « fonctions d'aumônier » de M. Dandin et de

son « caractère de prêtre ». Visiblement, le Fondateur ne veut pas se laisser entraîner sur le terrain des querelles de personnes ni dans la spirale des attaques ad hominem. Il prend le temps de faire une évaluation de l'expérience, et la décision finale coule de source, pourraiton dire, dans la fluidité de son énoncé et de sa mise en perspective : « Au mois de mai dernier, pendant mon séjour à Paris, j'ai eu l'honneur de vous proposer de vive – voix la suppression de la place d'aumônier des frères des Antilles : déjà j'avais fait pressentir à M. l'abbé Dandin mes intentions à cet égard, et en conséquence, il vient de se retirer : je suis fort aise que les choses se soient passées ainsi, c'est-à-dire sans recours officiel de ma part à votre intervention directe... » (L.3690 au Ministre du 1er juillet 1845) M. de la Mennais rappellera encore l'épilogue au Ministre, comme pour se conforter de la décision prise et prendre acte de la séparation : « Depuis, ni les frères ni moi, n'avons eu avec lui le moindre rapport : la rupture a été complète. » (L.3796) On le sait, M. Dandin se retira d'abord à Ste Lucie, puis occupa plusieurs charges curiales à la Martinique, jusqu'à sa mort en 1880. Le parcours de Dandin rappelle celui d'Évain, à ceci près que notre abbé n'a rencontré aucune complaisance sur place, ni qu'il l'ait exploitée, au détriment des uns ou des autres.

#### 3 – au-delà de l'expérience...

Chacun connaît l'adage anglais : « the right man at the right place » Les abbés Évain et Dandin répondaient-ils au premier terme de la maxime ? Apparemment oui, puisqu'une réputation flatteuse précédait, l'un et l'autre, en Martinique. Il n'y avait pas, comme on dirait aujourd'hui, d'erreur de « casting » Étaient-ils « at the right place », et de surcroît « at the right time » ? La réponse semble ici plus délicate, si l'on en croit le F. Ambroise lui-même : « Le clergé (était) on ne peut plus prévenu contre ces aumôniers. » (lettre du 23 décembre 1843) ; et concernant l'abbé Dandin « il fallait retarder cet envoi. » M. de la Mennais prend acte de l'évolution des choses et de l'opportunité de mettre un terme à l'expérience : « Le clergé de la colonie nous témoignant, depuis quelque temps, un intérêt plein de

bienveillance, la place d'aumônier des frères peut être supprimée sans inconvénient. » (L.3796 au Ministre)

L'expérience Évain-Dandin, jusque dans son échec même, nous interroge sur le partenariat des prêtres et des frères, sur le terrain de l'éducation, « la grande œuvre des temps actuels », selon les termes de la lettre de M. de la Mennais à l'abbé Julien Houët (L.3700) Le Fondateur aurait-il voulu que le souci de la synergie des uns et des autres fût la marque propre des frères de Ploërmel? Aucun étonnement dès lors à ce qu'on eût recours à une terminologie spécifique, pour évoquer l'action éducative des frères, sur le terrain des plantations comme dans les écoles : « Les détails que vous me donnez sur vos catéchismes dans les habitations ou à la geôle m'ont vivement intéressé... C'est un beau et saint ministère que vous remplissez là », fait-il remarquer, dans une de ses lettres-réponse au F. Hyacinthe le Fichou (L.3867) Quant au F. Arthur, on ne peut que le créditer de l'heureuse initiative de se faire accompagner, de temps à autre, par deux frères : « car c'est un bon moyen de les former à ce genre de ministère. » (L.3469) Et le chef d'établissement qu'est le F. Arthur est invité à promouvoir la douceur et d'en exhausser, en quelque sorte, l'exercice au rang d'une liturgie, ou mieux d'une diaconie : « Commandez très expressément aux frères de votre établissement de n'être pas trop sévères envers les enfants : votre ministère doit toujours être un ministère de douceur et de charité. » (L.3981) À l'évidence, le choix du mot « ministère » n'est pas anodin. Sans doute, M. de la Mennais nourrissait-il déjà son sacerdoce de celui de tout un peuple dans lequel les frères étaient appelés à faire figures de proue.

Pas question, pour autant, d'envisager je ne sais quelle dérive, à terme, vers l'accès aux ordres sacrés. Qu'on se rappelle la mise en garde adressée au F. Hyacinthe, ou plutôt à ceux qui seraient tentés, à l'inverse de ce frère, de ne pas décliner l'offre de recevoir les « saints ordres » : « N'ayez pas la dangereuse pensée de sortir de l'humilité de votre état, attachez-vous y au contraire, plus que jamais, et réjouissez-vous de ce qu'il vous mette à l'abri de tous les périls du sacerdoce, car le sacerdoce en a de grands, dont se sont effrayés des

hommes de la plus haute vertu...Le bon Dieu ne vous demande rien de plus que de faire ce que vous faites. » (L.3840)

Ni le sacerdoce, ni un quelconque statut hybride ne sont à l'ordre du jour. Sans doute, M. de la Mennais a-t-il conscience que la clarté, à cet égard, est la meilleure garantie de la complémentarité des forces, tant il est vrai qu'il n'y a, finalement, de communion que dans la distinction et non dans je ne sais quelle confusion des genres.



Abbé Ruault (1791-1863)



Le frère Hippolyte Morin (1810-1885

À Ploërmel, le Père de la Mennais pouvait compter sur deux hommes fidèles et totalement dévoués, l'abbé Ruault, aumônier de la Maison Mère et le frère Hippolyte Morin, maître des novices.

## II - ... SUR QUATRE FRONTS

Dès la fin de 1841, les choses s'accélèrent. Sur la durée d'un an, trois nouveaux chantiers s'ouvrent au zèle missionnaire des frères, tous azimuts, pourrait-on dire : début octobre 1841, l'aventure sénégalaise prend effectivement date ; début avril 1842, St-Servan voit embarquer les deux premiers frères pour l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, tandis que le 30 octobre de la même année, trois frères prennent la direction de Cayenne.

Ainsi donc l'action missionnaire s'exerce déjà sur quatre pôles : le Sénégal, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Guyane et plus anciennement, les Antilles. Sans doute est-il intéressant de se faire une idée comparative de la physionomie et des problématiques de chacune de ces entités, telle que la laisse entrevoir la correspondance de M. de la Mennais, au filtre des échos qui lui parviennent de ces quatre fronts.

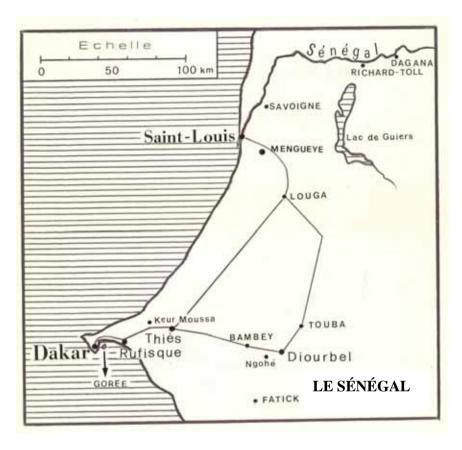
## A – LE SÉNÉGAL : LA MISSION AU BANC D'ESSAI DE L'ÉPREUVE

« Cet établissement de St-Louis, éprouvé de tant de manières, se relève et s'affermit d'une manière merveilleuse. » (L.4092 du 20 mai 1847, au F. Liguori) « *Après nous avoir éprouvés, le bon Dieu bénit votre établissement d'une manière admirable.* » (L.4183 du 29 novembre 1847 au même). Deux exordes quasi identiques et sans équivoque, quant au bilan gratifiant de l'école de St-Louis du Sénégal, au bout de 6 ans d'exercice, sans rien occulter pour autant des onéreux débuts.

#### 1 - une implantation laborieuse d'être souvent différée

Plus de deux ans s'écoulent, entre l'offre ministérielle d'une implantation, en juillet 1839, (cf L.2604) et l'arrivée des deux premiers frères à St-Louis : les frères Euthyme et Héraclien. Et pourtant, tout semble d'emblée s'accélérer, en dépit des « graves difficultés » avancées (cf L.2621) « Les trois frères pour le Sénégal sont désignés », note le Fondateur au Ministre des Colonies (L.2667 du 22 novembre 1839) C'était sans compter avec l'inertie de celui de l'Instruction publique, quant aux autorisations provisoires en France; c'était encore sans compter avec la virevolte du Ministre des Colonies qui fait sienne la suggestion du Supérieur du St Esprit de confier la direction des écoles à trois prêtres sénégalais ordonnés en France, suggestion qui rencontre l'acquiescement de M. de la Mennais lui-même : « Cette démarche mérite d'être accueillie », d'autant qu'elle laisse la porte ouverte à une éventuelle coopération, telle que M. de la Mennais la conçoit avec les fondateurs déclarés d'instituts religieux. (L.2815 du 16 octobre 1840) Le 5 mars 1840, le Fondateur prend acte, avec regret, de la décision du Ministre de couper court au projet du Supérieur du St Esprit : « C'était une occasion heureuse de former des frères nègres pour instruire les Nègres dans cette colonie. » (L.2867) Il ne lui reste qu'à réitérer l'acceptation de l'offre antérieure : « Je vais m'occuper de pourvoir aux besoins de l'instruction au Sénégal et de désigner les trois frères qui y seront envoyés. » (L.2867) De trois frères, on passe finalement à deux, tandis que M. de la Mennais s'emploie à en hâter l'embarquement, début octobre 1841. Il lui faudra attendre le mois de mars 1842, avant d'accuser réception des deux lettres écrites en décembre 1841 par le F. Euthyme. Apparemment, l'avenir de l'école de St-Louis se dessinait sous les meilleurs auspices : « Je bénis le bon Dieu de la réception qu'on vous a faite; j'espère que votre mission aura les plus heureux succès, puisque tout le monde est disposé à vous seconder. » (L.3049 du 11 mars 1842) Il faudra vite déchanter.

Quant à l'ouverture de l'école de Gorée, elle participait de la même impulsion initiale. D'emblée, M. de la Mennais prend à témoin le F. Euthyme de son engagement : « *J'annonce (au Ministre) que le* 



départ des deux frères pour Gorée aura lieu, sans remise, vers le mois de septembre. » (L.3093 du 2 juin 1842) Mais c'était là aussi, sans compter avec d'autres priorités ministérielles qui réduisaient d'autant les possibilités de M. de la Mennais : « Le Ministre voulant commencer des établissements dans les colonies où il n'y en a pas encore, a tenu à ce que j'envoyasse deux frères à Saint-Pierre-et-Miquelon, trois frères à Cayenne et six frères de plus aux Antilles, ce qui n'en laissait aucun dont je pusse disposer, dans ce moment-ci, pour le Sénégal. » (L.3185 du 2 novembre 1842) Le 21 avril 1843, M. de la Mennais reprend l'initiative : « Je désire ne pas différer plus longtemps d'avoir l'école projetée, sous la direction du F. Héraclien que je remplacerai à St-Louis. » (L.3254 au Ministre), rejoignant ainsi, semble-t-il, le désir de l'administration : « (Celle-ci) désire que l'école de Gorée ouvre, au plus tard, dans l'automne prochain ; et

elle assure que tout est prêt pour cela. » (L.3257 au F. Euthyme) Le 10 iuillet, le Fondateur confirme de nouveau, de Paris, au F. Euthyme, sa ferme intention : « Je renouvelle tout à l'heure au Ministre l'engagement d'expédier pour Gorée, au mois d'octobre, les deux frères qui y sont depuis si longtemps attendus. » (L.3295) Le zèle intempestif d'E. Bouët, nouveau Gouverneur, bouscule toutes les prévisions. En fondant un collège à St-Louis, l'Autorité vide l'école des frères et « libère » à sa manière le F. Euthyme qu'elle place à Gorée où «...rien n'est prêt pour recevoir les frères... Le 12 avril, jour de mon arrivée dans cette île, précise le frère en question, je ne trouvai dans la maison, pour tout mobilier, qu'une armoire et deux chaises. » (L.3309 du 8 septembre 1843) Certes, la mutation du F. Euthyme n'était que pour deux mois, dans l'attente des frères annoncés ; il reste que la mesure augurait déjà d'une main-mise de l'administration, au détriment du droit de regard convenu du Fondateur. Dans sa lettre du 29 octobre 1843 au F. Euthyme, M. de la Mennais présume « le bon vouloir » du Gouverneur et tire un trait sur l'affaire, puisqu'on annonce enfin l'arrivée des deux frères désignés : « le F. Sigismond en chef, et le F. Liguori en second » (L.3348) Bref, à Gorée comme à St-Louis, les atermoiements et les contretemps président à l'installation des frères.

#### 2 - sous le signe de la friction et des conflits

Étrange et irritante situation que celle du Sénégal, lorsque la bienveillance affichée de l'administration se double d'une sorte d'incurie matérielle. M. de la Mennais ne peut s'empêcher de faire écho à cette sorte de dichotomie entre l'intention et l'agir : « Le Ministre m'a communiqué un rapport, à lui adressé par le Gouverneur, sur votre école, et qui prouve combien l'administration est bienveillante pour vous. Je suis donc surpris de la difficulté qu'on vous fait, au sujet du mobilier. » (L.3257 au F. Euthyme)

Mais c'est surtout le collège de St-Louis qui constitue le point de friction, c'est lui qui déclenche une sorte de « guerre scolaire ». À

l'arrivée du nouveau Gouverneur, un collège se crée, en effet, et son mode de recrutement s'apparente à un rapt d'élèves. Le F. Euthyme ne peut que le déplorer : « Depuis l'ouverture de ce collège, notre établissement qui prospérait si bien en est réduit maintenant à n'avoir que les commençants... On nous a enlevé tous les élèves de première classe, savants ou ignorants, car on voulait du nombre. » (L.3309)

Dès le départ, les frères voient le champ de leurs obligations s'élargir au-delà de ce qui est convenu, au point que M. de la Mennais s'en émeut auprès du Ministre, dans un souci légitime de recadrage des rôles : « (Les frères) surveillent leurs élèves dans l'école et à l'église : mais les surveiller ailleurs, les conduire dans un autre établissement est une charge que leurs statuts ne leur imposent pas... Il est tout à fait à désirer que le collège et l'établissement des frères soient entièrement distincts...le passage de certains élèves des écoles primaires dans le collège doit toujours avoir lieu avec leur consentement ou celui de leur famille. » (L.3499)

Le conflit s'installe dans la durée et finit par avoir raison des santés; le F. Euthyme « était fatigué et dégoûté par toutes les discussions qu'il a eues avec l'administration, au sujet de son école et du collège. » (L.3568 au Ministre) Que dire, lorsque le Gouverneur s'avise de remplacer à la direction du collège le consensuel M. Boilat par l'abbé Fredoil? Le F. Gildas, successeur du F. Euthyme, fournit une relation circonstanciée de l'action prédatrice de l'abbé et incline à la solution radicale: « Mieux vaut nous retirer tout à fait d'ici: les deux établissements ne peuvent plus marcher ensemble et le nôtre n'ira jamais bien, tandis qu'il sera dominé, comme il l'est, par le collège. » (L.3689) Un an plus tard, l'abbé Fredoil poursuit son œuvre dévastatrice: « M. Fredoil est venu ici (Gorée) et a mis le désordre dans nos classes. Il a fait, en venant ici, ce qu'il avait fait à St-Louis, en allant chercher les enfants de maison en maison », note encore le F. Gildas (cf L.3969)

M. de la Mennais ne baisse pas les bras, et face à l'adversité, il suggère, non le repli, mais une stratégie de reconquête, fondée sur un

renfort de la troupe : « Il est indispensable de compléter le personnel des frères, fixé jusqu'ici à quatre... Pour que l'établissement de St-Louis réalise tout le bien qu'on est en droit d'en attendre, six seront nécessaires : savoir, quatre frères pour les classes, un frère pour l'étude, et un Directeur qui surveillerait l'ensemble et qui, au besoin, remplacerait un frère malade. » (L.3691) Cela dit, consignes sont passées, pour qu'aucune inscription au collège ne se fasse sans l'agrément des parents ou le bon gré de l'enfant; pour que la transhumance des élèves de l'école au collège ou vice-versa, n'obéisse pas à je ne sais quelle fantaisie, pour que le pensionnat soit réservé aux élèves de l'école, à l'exclusion des collégiens perturbateurs. (cf L.3753)

Il fallait aboutir à une sorte de « modus vivendi » qui exclut l'arbitraire du passage d'un établissement à un autre. Il sera à l'actif du nouveau Préfet apostolique, M. Arlabosse (cf L.3986) Il était hors de question, pour M. de la Mennais, de brûler les étapes, en matière de pédagogie : « Une forte instruction primaire est la meilleure préparation à l'étude des langues, et pour la plupart des enfants, l'instruction primaire proprement dite est la seule qui soit utile. » (L.3753)

#### 3 - dans une sorte de « dessaisie » du Fondateur

Outre la distance, la mission du Sénégal souffre aussi du silence épistolaire de son responsable sur place, le F. Euthyme. Visiblement, le relais n'est pas assuré convenablement entre le Fondateur et son homme de confiance sur place.

Nous le savons, M. de la Mennais ne recevra du Directeur de St-Louis ses deux premières lettres des 4 et 17 décembre 1841 que début mars 1842. Les quelques six lettres, nommément adressées au F. Euthyme, de mars 1842 à mai 1847, mentionnent toutes un déficit de communication. Qu'on en juge : « Donnez-moi plus souvent de vos nouvelles. » (L.3093) « Tâchez de m'écrire plus souvent à l'avenir. » (L.3257) « Je m'empresse de vous écrire, pour vous donner de mes

nouvelles, et pour vous témoigner ma pénible surprise de ne point recevoir les vôtres. » (L.3295) Et quand les lettres du F. Euthyme arrivent à Ploërmel, elles pèchent par leur indigence : « En général, les lettres que vous m'écrivez sont trop rares et trop courtes : plus vous me donnerez des détails, plus je serai content. » (L.3328) « Vous ne me donnez pas assez d'explications sur les détails de votre administration. » (L.3986) « Vos lettres sont rares et peu détaillées, ce qui me peine... » (L.4091) Plus que personne, M. de la Mennais mesure les inconvénients de la lenteur du transit postal et de l'inertie du F. Euthyme : « Il résultera de ces lenteurs des inconvénients fort graves et dont vous souffrirez beaucoup, plus d'une fois », note-t-on au frère (L.3927)

À quoi attribuer ce déficit épistolaire? M. de la Mennais s'interroge lui-même: « Je ne sais comment interpréter votre silence. » (L.3348) Etait-il dans la nature du F. Euthyme de jouer la carte de l'attentisme? Auquel cas, il ressemblerait dangereusement « à cet homme qui avant de passer de l'autre côté de la rivière, attendait que l'eau cessât de couler. » (L.3927) Sans doute, notre homme assiégé avait-il pensé qu'il n'y avait pas de meilleure parade aux peines endurées que de s'en cuirasser.

Privé des informations utiles, M. de la Mennais se voit, en quelque sorte, dépossédé de tout pouvoir dans le mouvement du personnel. Sans doute, le placement provisoire du F. Euthyme à Gorée par le Gouverneur relève-t-il des « meilleures intentions », mais M. de la Mennais ne peut s'empêcher de rappeler les conventions expresses avec le Ministère de la Marine : « Nul n'a le droit de placer ou de déplacer mes frères, sans mon consentement préalable ; et jamais, dans les colonies, sous quelque prétexte que ce soit, un frère ne doit être placé seul. » (L.3309) Il semblerait aussi que la gestion des congés-maladies se fît à l'insu et sans le consentement du Fondateur au point de l'interloquer : « Je viens d'apprendre indirectement que le F. G..., Directeur de notre établissement du Sénégal est débarqué à Brest, et qu'en vertu de je ne sais quels papiers de l'administration de cette colonie, il se rend aux eaux thermales de je ne sais où. C'est un désordre grave... » (L.4010) Quel que fût le désir du F. Euthyme,

sinon d'occulter les difficultés, du moins d'en tenir à l'écart le Fondateur; quel que fût encore le désir de l'administration de gérer les mutations, au mieux et au plus pressé des circonstances, on imagine mal le Père de la Mennais acculé « à signer les événements et non à les faire » (Chateaubriand)

Dans cette « distanciation » que les contingences imposaient à M de la Mennais, on pouvait suspecter ici et là, un désintérêt du Fondateur. Ce dernier s'en défend : « On se trompe beaucoup, en supposant que nous portons moins d'intérêt au Sénégal qu'aux autres colonies», écrit-il au Préfet apostolique M. Maynard (L.3387) Ici, comme ailleurs, c'est « le plus pressé » qui impose sa loi. Telle ou telle lettre reflète une attention particulière au contexte islamique du Sénégal : « Je serais bien aise de savoir de quelle manière sont instruits les Musulmans. » (L.3295) Et s'il fait savoir à Mlle de Lucinière que « vingt jeunes mahométans ont été baptisés dans le courant de l'année » (L.3325), force lui est de faire part au Ministre de son inquiétude que « les élèves nouvellement baptisés ne retombent dans les écoles des Marabouts. » (L.3389) Et que dire des trois jeunes Sénégalais: Kikou, Lacombe et Picard qui s'initient au latin à Dinan et à l'endroit desquels M. de la Mennais exerce une constante sollicitude qui déborde l'année en cours, puisque le Fondateur songe déjà à leur inscription en classe de rhétorique à Tréguier, avant leur entrée dans un séminaire colonial toujours en gestation. (L.4134) M. de la Mennais ne pouvait se dérober, d'autant que le Ministère de la Marine et des Colonies subvenait à la dépense. Inattendue tutelle de l'État! « Moins d'intérêt au Sénégal qu'aux autres colonies » ?... Pas si sûr, somme toute.

## B – SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : À LA FOIS SI LOIN ET SI PROCHE DE LA BRETAGNE

Depuis le départ des deux premiers frères pour Saint-Pierre-et-Miquelon, début avril 1842 jusqu'à fin 1847, <u>la Correspondance générale</u> mentionne seulement une douzaine de lettres de M. de la Mennais qui ont trait à cette mission. Là où certains verraient l'indice d'un moindre intérêt, d'autres, au contraire, tirent la conclusion d'une œuvre sans anicroche majeure et qui ne connaît d'autre récit que celui d'une continuité silencieuse et apaisée.

#### 1 – une implantation dans les temps impartis

L'arrivée des frères dans l'archipel s'est effectuée, selon les prévisions établies entre M. de la Mennais et le Ministère de la Marine. Pour une fois, l'on n'est pas tributaire des programmations de départs, indéfiniment reportés. Et le calendrier est nettement fixé : « Ces frères seront à votre disposition, le 1<sup>er</sup> mars prochain. Je désire qu'ils s'embarquent à St Malo, sur un navire de commerce. » (L.2913 du 23 juin 1841 au Ministre) Le courrier 2935 du 11 août réitère le même engagement: « (Ils) partiront dans le mois de mars, comme nous en sommes convenus. » Le 20 janvier 1842, le projet tient toujours, seul change le point de départ : « Je désire qu'ils s'embarquent à St-Servan, si vous le jugez à propos, puisque je connais tous les armateurs et la plupart des capitaines de ce pays qui est le mien. » (L.3018) Le 3 avril 1842, M. de la Mennais écrivait au F. Arthur : « Je vais conduire à St-Servan les frères Porphyre-Marie et Ephrem dont le départ pour Saint-Pierre-et-Miquelon est très prochain. » (L.3061) Projeté pour mars, réalisé début avril, voilà un départ, somme toute, dans les délais.

En avril 1843, M. de la Mennais reçoit du Ministre « avis de nouvelles dispositions pour l'envoi immédiat des deux frères instituteurs, déjà promis et désignés pour Miquelon. » (L.3258) Cet avis prend le Fondateur de court. Mais tout est fait pour que l'opération s'accomplisse, au mieux des disponibilités du moment, et le 12 juin, M. de la Mennais écrit au F. Laurent : « Les frères Sérène et Imas

viennent de s'embarquer à Granville pour Miquelon. » (L.3289) Voilà donc la mission dans l'archipel totalement opérationnelle, selon les prévisions d'un calendrier globalement tenu et échelonné sur 14 mois.



#### 2 – une configuration particulière

On le sait, l'archipel ne représente qu'une superficie de 242 kilomètres carrés, dans un hémisphère nord de brume et de froidure, si loin du soleil des Tropiques qui irradie sur les autres pôles missionnaires de la congrégation et en expliquerait quelquefois l'incontrôlée effervescence.

D'emblée, M. de la Mennais sait que les conditions d'implantation ne sont pas les mêmes : « Je sens très bien qu'elles doivent être différentes de celles qui ont été déterminées pour nos autres établissements d'Outre-mer » (L.2900) ; on est prêt à prendre acte d'un traitement « moins élevé que celui des frères qui sont dans les autres colonies » et à imaginer le propre ménage ou la prise de pension chez le curé. Finalement, on inclinera vers la première option de l'alternative : « À St Pierre, comme dans les autres colonies, les frères doivent être à leur ménage » ; quant au service domestique : « un petit enfant se propose de remplir cet emploi et ne nous demande pour cela que fort peu de chose, et moi, précise M. de la Mennais, je ne vous demande pour lui que les frais de passage. » (L.3018) On signale en septembre 1844 le retour en France de ce jeune René Royer, après un séjour de plus de 28 mois. (cf L.3523)

Ici, plus que dans les autres missions, l'attention se focalise sur les conditions d'hébergement. À Miquelon, « la maison d'école qu'on a le dessein de construire paraît convenable » au Fondateur. (L.3258) Par contre, l'école de St-Pierre pose problème : « Placer les classes au rez-de-chaussée, rien de mieux, mais enlever aux frères la jouissance de l'une des chambres à l'étage supérieur, c'est les obliger à établir, dans l'unique chambre qu'on leur laisse, leurs bureaux de travail, leur table de dessin et leurs lits... Cela deviendra impossible, lorsqu'ils seront à trois... » (L.3258) Il faut savoir, en effet, que l'administration réservait l'autre chambre pour le placement du greffe et de l'état-civil. L'on devine aisément les inconvénients de cette cohabitation qui va durer quelques mois. En février 1844, M. de la Mennais ne pourra que se féliciter qu'on ait réservé aux frères la pleine et entière disposition de la maison : « J'ai appris avec plaisir qu'enfin on vous avait laissés seuls dans la maison et qu'on avait renoncé à y établir des bureaux. » (L.3410 au F. Porphyre) En tout état de cause, il est intéressant de noter que M. de la Mennais a joué, dès le début, la carte du compromis, eu égard à la difficile situation matérielle de l'école de St-Pierre : « Conduisez-vous toujours de manière à ce qu'on ne puisse vous accuser d'être trop exigeant, et, s'il s'élève des difficultés, évitez soigneusement tout ce qui semblerait autoriser à croire que vous avez la prétention de les trancher, seul et indépendamment de l'administration », écrivait-il au F. Ephrem en avril 1843 (L.3263). Quand la prudence emprunte à la litote le vêtement de la précaution !... Sans doute, le Fondateur avait-il conscience de la pauvreté des moyens de l'administration, en ce qui concerne Saint-Pierre-et-Miquelon. Il avait, sous les yeux, une note du F. Porphyre, en date du 7 octobre 1845, émanant du chef du service administratiF. Selon ce dernier : « la fâcheuse situation de la caisse coloniale ne lui permet pas, pour le moment, de faire acheter dans la colonie les objets qui manquent pour compléter le mobilier des frères... » (L.3821) À situation particulière, modulation des exigences et diplomatie du compromis !

## 3 – une approche de la réalité aux paramètres de la Bretagne

À chaque implantation nouvelle, M. de la Mennais s'emploie à adresser des instructions spécifiques aux frères missionnaires. Ceux de l'archipel recoivent d'emblée leur feuille de route, formulée en 16 articles (Doc. 487 du 10 avril 1842) Il ressort de cet ensemble de consignes que l'accent est mis sur la vie communautaire, sur ce « vivre ensemble » dans lequel se reconnaissent facilement les frères de Bretagne : « Je recommande aux frères de vivre dans une parfaite unité, et d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait altérer la paix et la charité »; « Tous les exercices se feront en commun, et les frères étudieront et coucheront dans la même chambre » ; « Ils sortiront ensemble habituellement ». Compte tenu de « la fâcheuse situation de la caisse coloniale », et du petit effectif de l'école de Miquelon -« elle réunit à peine 40 enfants » -, M. de la Mennais propose au Ministère de remplacer les domestiques de chaque maison par des frères de ménage. Substantielle économie pour l'administration et appréciable opportunité de soulager les frères de St-Pierre, car « en outre des soins du ménage, (ces frères) seraient chargés d'enseigner à un certain nombre d'enfants la lettre du catéchisme, les prières et les éléments de lecture. » (L.3831) L'occasion est toute trouvée pour M. de la Mennais de célébrer la polyvalence des frères et de bannir toute discrimination: « Nous n'admettons entre nos frères, quel que soit leur emploi, aucune distinction. » La règle valait pour les frères de l'archipel, mais aussi pour les frères de France et d'ailleurs, toujours tentés de se situer sur une échelle de comparaison. Une lettre du 3 mai 1846 au F. Ephrem annonce précisément les deux frères de ménage : Libert et David-Marie, investis de la qualité de missionnaires.

La mission de Saint-Pierre-et-Miquelon constitue une sorte de microcosme de référence de la congrégation, depuis sa terre d'origine jusqu'aux confins de son expansion. Autre point de similitude avec certaines localités bretonnes : les enfants de l'archipel n'ont pas tous l'appétit de savoir ni la fibre religieuse, si l'on se reporte aux encouragements circonstanciés que M. de la Mennais adresse au F. Ephrem, à deux reprises et à trois ans d'intervalle : « L'ignorance dans laquelle vous trouvez les enfants des choses les plus essentielles au salut; le peu de désir que mettent les parents à les en instruire, les mauvais exemples qu'ils leur donnent; en un mot, l'extrême besoin qu'ont ces pauvres enfants d'une éducation chrétienne, ne sont-ce pas là des motifs assez puissants pour exercer votre zèle? » (L3256 du 21 avril 1843) « Il est pénible que vos enfants ne profitent pas, comme ils le devraient, de toutes vos instructions et de tous vos soins, mais vos travaux ne sont pas perdus pour cela, gardez-vous de le croire, et plus tard, ces pauvres enfants se rappelleront ce que vous leur avez dit, et le mettront en pratique. » (L.3878 du 3 mai 1846)

« Je n'hésite point à promettre deux frères pour Saint-Pierre-et-Miquelon », c'était l'engagement de M. de la Mennais, le 31 mai 1841. On est en droit de s'étonner qu'il ait pris le risque de mobiliser des ressources humaines pour un territoire aussi restreint. Sans doute entrait-il dans la stratégie d'un Ministre de la Marine et des Colonies soucieux d'occuper le terrain, quelle que fût sa taille : « Le Ministre tient à ce que les frères s'établissent un peu partout à la fois. » (L.3038) Peut-être le Fondateur avait-il aussi la haute idée de l'universelle grandeur du champ à moissonner, car « la moisson abondante » s'accommode mal de l'exclusivité des parcelles.

## C – LA GUYANE : LES PRÉMICES D'UNE RÉUSSITE ET D'UNE PRÉSENCE DIVERSIFIÉE

L'installation des frères en Guyane obéit au délai habituel qui sépare l'offre de sa réalisation. Depuis la demande originelle du Ministre de trois frères pour Cayenne (L.2935), en date du 11 avril 1841, à leur départ en novembre 1842, il se passe environ 15 mois, pendant lesquels l'affaire suit son cours, sans la moindre anicroche. Dès le mois de juillet 1842, M. de la Mennais annonce, en effet, la couleur : « Je suis en mesure d'envoyer trois frères à Cayenne. Mon choix est fait. » (L.3151) Les préludes auguraient bien de la partition qui allait suivre.

#### 1 – les débuts prometteurs

« J'apprends, à l'instant, l'heureuse arrivée à Cayenne des trois frères, partis au mois de novembre », écrivait en post-scriptum le Fondateur, dans sa correspondance au Ministre, en date du 26 avril 1843. Il ne s'agit pas seulement de l'heureuse issue de la traversée, mais aussi de l'accueil réservé aux frères : « À Cayenne, les frères ont été accueillis avec d'autant plus de joie qu'on les désirait avec plus d'impatience. » (L.3259 au F. Gérard) Le principal acteur de l'oeuvre, le F. Louis-Joseph Bodo, cède d'emblée à l'euphorie et se fait pressant auprès de M. de la Mennais : « La faveur publique est tout entière pour nous, et il faut en profiter pour la plus grande gloire de Dieu : je cède donc, bien volontiers, aux instances qu'on me fait, et je vous prie donc, avec le public, de nous envoyer prochainement 3 autres frères. » Dès le départ, en effet, le succès dépasse les espérances et prend de court la logistique : « Nous n'avons encore que 10 petits bancs pour asseoir cette foule d'enfants : jugez de notre embarras; vous avez commencé trop tôt, me direz-vous peut-être: j'en conviens, mais nous ne pouvions résister à l'empressement du public, surtout à celui du Préfet apostolique qui était dans la grande impatience de nous voir à l'œuvre...Depuis que j'ai commencé cette lettre, j'ai accueilli plusieurs nouveaux noms; si cela continue, nous aurons plus de 200 enfants, avant 15 jours. » (lettre du 8 mars 1843) Le courrier du 8 septembre au Ministre notait encore : « L'école se composait, au mois de mai dernier de 215 enfants, et tous les jours, il se présentait des élèves nouveaux, qu'on ne pouvait recevoir, les frères étant surchargés. » (L.3309) Un an plus tard, force est de constater qu' « à l'arrivée des nouveaux frères à Cayenne, l'école a augmenté considérablement », et en dépit du manque de place, de la concurrence d'une école secondaire, elle compte 300 enfants, car « l'école des frères est celle qui convient à l'immense majorité, pour ne pas dire à la totalité de la population. » (L.3435) Devant l'afflux d'élèves, on l'a dit, on manque de place, tandis que le relèvement du traitement des frères se fait attendre. Les 1500 F. alloués ne suffisent pas, M. de la Mennais en convient : « Si économes que vous puissiez être, vous vous endetterez nécessairement si on ne vous donne à chacun que 1500 F. » (L.3288) La parité avec les frères des Antilles s'imposait et ce n'est pas sans mal que l'on arracha la majoration, au bout de quelques mois : « J'ai eu un peu de peine à obtenir du Ministre que votre traitement fût porté de 1500 à 1700 F.; cependant, cela était juste et j'y ai réussi. » (L.3353 du 3 novembre 1843) À Cayenne comme ailleurs, il faut composer avec une administration hostile, mais qui résiste difficilement au zèle de l'autorité religieuse et connivence du Ministre: « Le mauvais vouloir de l'administration contre l'école est évident, et j'admire le zèle avec lequel le Préfet apostolique et les vénérables missionnaires de la colonie la défendent. » (L.3359) Inutile dès lors de ferrailler avec cette administration et d'entamer une procédure écrite : « Au reste, l'opposition que vous rencontrez ne sera pas longue, quand on va voir que le Ministre envoie trois nouveaux frères, on verra bien que lui veut la prospérité de l'établissement et qu'on y reçoive le plus grand nombre possible d'élèves. » (L.3359) Visiblement, la mission de Guyane présente le plus beau et le plus rassurant profil inaugural.

#### 2 - un frère Directeur aux avant-postes

L'école de Cayenne est placée sous la responsabilité du F. Louis-Joseph Bodo, homme d'expérience et de compétence. Il fait partie de ces sept frères brevetés qui assurent la direction des principaux établissements des missions (cf L.3751 du 16 octobre 1845 à M. Rendu)

Il occupe une position, en de nombreux points, identique à celle du F. Euthyme Moy au Sénégal, à ceci près que l'établissement de Guyane demeure unique, les premières années. Mais ici s'arrête le parallèle. Autant le F. Euthyme était avare de nouvelles, autant le F. Louis-Joseph ne se fait pas prier pour écrire. Le 10 juin 1843, M. de la Mennais lui précise : « J'ai reçu les quatre lettres que vous m'avez écrites, depuis votre arrivée à Cayenne, et aussi le long et très intéressant récit que vous avez adressé aux frères : tout cela, comme vous le pensez bien, nous a fait le plus grand plaisir. » (L.3288) La correspondance du F. Directeur est appréciée et a le délicieux goût du « revenez-y » : « Vos lettres sont très intéressantes et font beaucoup de bien ici : ne craignez pas de les multiplier et de les faire longues. » (L.3353) Il est vrai que les notations du F. Directeur sont marquées au coin d'une franchise sans ambages, notamment lorsqu'il évoque ses soucis domestiques. Là où beaucoup verraient aujourd'hui je ne sais quelle tendance discriminatoire ou racisme latent, lui, se livrait à l'aveu spontané et sans arrière-pensée - : « J'ai des noirs, qui nous servent, à diriger, et ce sont de grands enfants, avec lesquels il faut entrer jusque dans les plus menus détails. Nous avons pour cuisinière une vieille négresse qui est probe, ce qui est ici une sorte de pierre précieuse qu'il faut garder avec soin. Je suis obligé de la diriger comme une novice. Elle s'entend beaucoup moins que nous dans l'économie du ménage... » (lettre du 8 mars 1843) On comprend dès lors que le poids de la charge se fasse sentir : « Vous voyez si mes journées sont assez longues pour moi. » (même lettre) « Il faut que je paie de ma personne de mille manières, quoique souvent je ne tienne pas debout. » (lettre du 17 avril 1845)

On comprend dès lors que le F. Louis-Joseph soit le premier à réclamer du renfort. (cf L.3288), tout en restant ouvert et disponible aux propositions d'engagement qui lui sont faites, notamment au regard de l'instruction des esclaves. Mais ici, il y a lieu de temporiser : « Nous commençons cette œuvre aux Antilles : mais ne commencez rien, avant de m'avoir consulté et de m'avoir dit comment vous

croyez qu'on pourrait organis er cette œuvre. » (L. 3353) Bref, il faut sans cesse tempérer l'ardeur du F. Louis-Joseph et l'ordonner aux impératifs de la durée, selon la formule chère à M. de la Mennais : « Il faut faire le bien en long et en large, et non pas seulement en large. » (L.3288)



#### 3 – sur le terrain des offres, l'éventail des disponibilités

La mission de Guyane, dès les premières années, se présente comme une projection de tout ce qui allait prendre forme et date dans les Antilles. Nous sommes frappés, en effet, par le sentiment de l'urgence qui anime ici les frères, à la mesure et à la diversité des propositions offertes à leur zèle, tandis que s'y mêle un cri d'alarme, au regard des santés menacées. Les propos du F. Directeur, tels que transmis au Ministre, par M. de la Mennais sont significatifs : « Nous avons tous été malades, et plusieurs l'ont été gravement...Pensezvous maintenant que cinq frères vieux, malades et convalescents puissent faire une longue course avec près de 300 enfants...Vous voyez combien nous sommes au-dessous de la besogne. » (L.3521)

Entre autres choses, la besogne s'appelle catéchisme aux adultes : « Le Préfet apostolique, confie ingénument le F. Louis-Joseph, a fait part au public de la disposition où je suis de faire le catéchisme aux adultes, et dès le jour de l'entrée, j'ai catéchisé une vingtaine de jeunes gens qui m'écoutaient avec grande attention, et qui, en finissant, m'ont demandé si je voulais bien faire cela tous les jours. Je leur ai répondu que oui, sans penser si je pouvais suffire...» (lettre du 8 mars 1843) Une autre suggestion germe dans l'esprit du F. Directeur : « Une œuvre bien conforme à notre vocation et aux intentions paternelles du Gouvernement, ce serait une classe, au moins tous les dimanches aux esclaves de Cayenne, pour leur apprendre qu'ils sont des hommes : mais il serait impossible à présent d'organiser la chose... » (cf L.3521)

L'œuvre la plus originale réside, sans doute, dans la coopération souhaitée de deux frères à l'œuvre de la Mère Javouhey, près de la rivière Mana, une œuvre déjà ancienne : elle date de 1828. Là où les choses ont échoué, voilà que la Fondatrice établit, elle-même, un village prospère et tranquille : « un nouveau Paraguay où le Seigneur est servi et glorifié », selon ses termes mêmes. Une lettre du 11 mai 1843 du F. Louis-Joseph répercute la demande auprès de M. de la Mennais, non sans faire valoir d'autres priorités : « La Mère Javouhey, Supérieure générale des sœurs de St Joseph, est venue me voir :

elle demande deux frères, avec beaucoup d'instance pour la colonie de Mana; même demande est faite pour Kourou. Mais nous devons être servis avant tout, et il ne faut pas moins de trois frères, si vous ne voulez pas que nous succombions. » On sait le Père de la Mennais ouvert à l'offre, au titre d'une redevance : « Je serais enchanté de faire quelque chose d'agréable à Mme Javouhey dont les sœurs ont rendu tant de services à nos frères du Sénégal, dans leurs maladies; cependant, j'ai besoin de renseignements sur la manière dont les frères seraient logés dans cette colonie, dans les rapports qu'ils auraient avec le chapelain, avec les religieuses, avec les nègres mêmes, et j'ai chargé le F. Louis-Joseph, Directeur de notre école de Cavenne, de prendre et de me donner le plus vite possible les détails exacts de tout cela. » (L.3350) Comme aux Antilles, l'idée d'une école d'agriculture germe dans les esprits. M. de la Mennais juge la chose « très bonne en soi » et s'y prête volontiers : « J'ai lu, écrit-il au Ministre, avec beaucoup d'attention et d'intérêt le mémoire de M. le Gouverneur de Cayenne sur l'utilité de la création d'une école rurale, à proximité de la ville, pour les enfants de la population libre. Je suis très disposé à permettre aux frères, (le trajet étant très court), d'y conduire le matin, avec leur déjeuner, une partie de leurs élèves de manière à n'avoir à rentrer en ville que le soir à 4 heures, pour le dîner; ceci exigerait sans doute quelques arrangements particuliers et de détail, mais enfin, c'est possible... » (L.3998) La panoplie des offres s'enrichit, de mois en mois, de propositions nouvelles qui visent le grand nombre, mais aussi l'élite : « Plusieurs pères de famille des plus distingués m'ont témoigné le désir de voir chez nous une classe particulière où ils pourraient mettre leurs enfants », indique encore le F. Louis-Joseph (cf L.3271). Seuls manquent les bras pour les divers ouvrages.

Il est à remarquer qu'à Cayenne se réalise une heureuse symbiose entre les frères de Bretagne et les frères originaires des Antilles. Ces derniers trouvent ici un terrain d'application, somme toute identique à celui de leur terre natale. Parmi les trois pionniers de l'œuvre figure le premier frère créole : le F. Vincent de Paul. Le F. Alfred – Marie fait partie de la deuxième vague dont M. de la Mennais annonce l'arrivée,

le 3 novembre 1843 (L.3353) Tout est fait pour assurer la promotion des deux frères de couleur : « Je vous engage, écrit M. de la Mennais au F. Louis-Joseph, à ne pas vous opposer à ce que les frères Alfred-Marie et Vincent-de-Paul étudient l'algèbre et la géométrie... Il n'y a pas de mal à s'instruire et certaines études sont nécessaires à certains esprits, ne serait-ce que pour les occuper – Gardez donc dans tout cela un juste milieu. » (L.3353) Pertinente actualité de l'avis !...Dans sa lettre du 30 novembre 1845, M. de la Mennais précise au Ministre qu'un autre Créole « le F. Pierre-Marie de la Croix accompagne le F. Gérard à Cayenne. » (L.3737) Le 26 avril 1846, enfin, le Fondateur informe le F. Alfred-Marie que deux autres compatriotes sont en partance vers la Guyane : « l'un et l'autre rempliront leur mission, avec autant de zèle que de succès, car ils ont été bien fervents dans leur noviciat. » (L.3870)

On sait que le F. Vincent de Paul ne résista pas aux assauts de la maladie et qu'il lui fallut regagner la maison de Ploërmel. Quant au F. Alfred-Marie, il semble avoir marqué de son empreinte la mission de la Guyane. Et c'est à travers lui et son alter ego au Sénégal, le F. Liguori-Marie, que s'établit une communion d'esprit et de partage des nouvelles entre les deux missions. C'est encore le F. Alfred qui suit le premier postulant de Guyane. Et visiblement, la candidature s'inscrit au registre, tout à la fois de la hâte et de la prudente attente : « Je m'attendais à voir arriver, d'un jour à l'autre, le jeune homme que vous m'avez annoncé. Cependant, ne nous l'envoyez qu'après avoir bien examiné, de concert avec le F. Louis-Joseph, si sa vocation est solide. » (L.3870) « Il est prudent, comme vous l'a dit le F. Louis-Joseph, de ne pas aller trop vite; il ne faudrait pas non plus le décourager par une trop longue épreuve. » (L.4004) La mission de Cayenne s'affirme dans l'engagement d'un personnel religieux riche de ses composantes et dans les virtualités qui s'offrent à elle.

On l'aura compris, la mission de Guyane est, en quelque sorte, un condensé paradigmatique de celles des Antilles et du Sénégal, dans la mesure où elle réunit les aspects des deux autres et leur offre les lignes de force d'une certaine exemplarité. Avec le Sénégal, elle partage les mêmes dimensions et les mêmes problématiques, liées, là, à

l'existence d'un collège, ici, d'une école secondaire. Les Antilles et la Guyane doivent affronter la difficile question de l'intégration des esclaves dans le système éducatif, « *pour leur apprendre qu'ils sont des hommes* », selon la belle expression du F. Louis-Joseph.

### D – LES ANTILLES: LA PLUS ANCIENNE DES MIS-SIONS ET TOUJOURS LA PLUS NEUVE

Le lecteur s'étonnera de l'entorse chronologique, dans le survol des quatre pôles missionnaires. En dépit de son statut de « mission aînée », celle des Antilles crée toujours l'événement et continue de figurer au tableau de la surprise et de l'inattendu. En tout cas, « elle a été la plus agitée », aux dires de M. de la Mennais au F. Gérard (L.3259). Il nous reste à prendre le pouls des deux entités de la Guadeloupe et de la Martinique, la première sans doute moins fébrile que la deuxième, mais toutes les deux, en perpétuelle gestation d'ellesmêmes, et par là-même, à la fois devancières et héritières des missions-satellites du Sénégal et de la Guyane.

### 1 – sur fond d'indéniable succès, les percées extensives et innovantes de l'action éducative

Tout au long de la période 1843-1847, M. de la Mennais prend acte des heureux développements de l'œuvre des Antilles et ne résiste pas au plaisir d'y faire écho, auprès du Ministère de tutelle, le 15 mars 1843 : « Le F. Ambroise m'a envoyé une copie du rapport qu'il vous adressait et, comme vous, j'y ai remarqué des détails intéressants sur les progrès de nos établissements aux Antilles... Peu de jours après le 15 novembre (date de son rapport), six nouveaux frères lui sont arrivés : il a donc organisé aussitôt les écoles dont le personnel était incomplet... Au mois de septembre prochain, je le mettrai à même de créer de nouvelles écoles qui lui sont demandées avec tant d'instance. Nous n'avons, par conséquent, qu'à nous féliciter de l'état de notre œuvre. » (L.3233) Même joie partagée, le 2 avril 1843,

à la relation écrite du F. Arthur : « Le récit que vous me faites de tout le bien qui s'opère dans nos écoles me remplit d'une douce joie, et c'est pour moi un motif d'espérer que cette œuvre croîtra comme le grain de sénevé de l'évangile qui devint un grand arbre. » (L.3244) On ne s'en tient pas au satisfecit décerné, on mise sur l'avenir, en dépit des entraves hexagonales du Ministère de l'Instruction publique : « J'ai à cœur de hâter le développement de notre œuvre coloniale qui va si bien : dans l'intérêt du service qui m'est confié, je ne dois rien négliger pour vaincre tous les obstacles que je rencontre. » (L.3774 au Ministre de la Marine) Quant au F. Ambroise, il est convié au même pari sur l'avenir : « Ne vous déconcertez pas du petit nombre de frères qui vont vous rejoindre : j'ai tout lieu d'espérer que le Ministre m'encouragera à vous donner davantage. » (L.3783) Plus que personne, le Fondateur est sensible à la vertu tonifiante du résultat qui oblitère et sublime, tout à la fois, les soucis : « Chaque jour, je deviens moins sensible aux tribulations que j'éprouve, à l'occasion de nos œuvres, parce que ces tribulations ne sont rien en comparaison du bien qui se fait : je considère le résultat, et je remercie Dieu de m'avoir trouvé digne de souffrir quelque chose pour sa gloire. » (L.3259 au F. Gérard)

Le succès s'écrit en chiffres, en créations nouvelles et en ambitieuses projections. Tel ou tel établissement émerge : « À St Pierre de la Martinique, nous avons plus de 500 élèves, nous en aurions 6 ou 700, s'il y avait plus de frères, et si nous avions un local plus vaste. » (L.3309) Et le Fondateur de passer dans la même île d'une extension à une autre : « J'ajoute que les frères sont attendus, depuis plusieurs années, et vivement désirés aux Saintes, à St Martin et dans la plupart des bourgs des deux îles. » Dans le même mois de septembre 1843, la demande se renouvelle et se précise : « J'apprends que les frères sont demandés très instamment par les bourgs Le Marin et Le Lamentin, à la Martinique, c'est-à-dire deux frères pour chacun de ces deux bourgs. » (L.3320) Le Mémoire sur la congrégation des frères du 18 avril 1844 mentionne qu'il y a, à cette date, « 4 établissements à la Martinique ; 4 à la Guadeloupe ; 1 à Marie-Galante », tandis qu'une fois de plus le constat numérique du moment s'étoffe

de la promesse prévisionnelle du souhaitable : « Le Gouvernement souhaite que le nombre de frères de notre institut établis ou à établir. devrait être porté, pour la Martinique à 47, pour la Guadeloupe à 54... » Louable ambition, mais si loin de la réalité. Un an et demi plus tard, le 15 octobre 1845, le Fondateur pourra afficher des chiffres, certes plus modestes, mais malgré tout conséquents : « Nous allons avoir trente-cinq frères en exercice à la Martinique et à la Guadeloupe. » (L.3766), répartis, on le sait, en 5 établissements dans chacune des deux îles. Il reste que d'une année sur l'autre, les effectifs se renforcent : « Dans l'espace de onze mois, 26 frères sont sortis de la maison de Ploërmel, pour se consacrer pour le service des colonies (dont 21 pour les seules Antilles) », fait remarquer M. de la Mennais au Ministre, le 25 octobre 1845 (L.3968) Cette mobilisation trouve un écho favorable et du répondant, si l'on peut dire, chez le Ministre : « On a parfaitement compris que pour donner à notre œuvre coloniale de nouveaux développements, nous avions besoin d'hommes et de temps...En conséquence, le Ministre vient d'écrire aux cinq évêques de Bretagne, pour les engager à faire tout ce qui dépendrait d'eux pour augmenter le nombre de nos novices, et il met à la disposition de chaque évêque une somme de 1800 francs, à répartir entre les plus jeunes gens de leurs diocèses qui n'auraient pas les moyens de payer, par eux-mêmes, les frais de la première année de noviciat, et qui seraient jugés dignes de cette faveur... » (L3839) Cette spirale du nombre, dans laquelle entrent les statistiques des décès et des retours en Métropole, accule M. de la Mennais à la brutale évidence comptable : « La consommation d'hommes qu'exige le service de nos écoles coloniales est énorme. » (L.3968) On décèle dans ce constat, à la fois la frayeur et l'émerveillement, en vertu, peut-être, du principe bien connu qui veut que « le premier du beau » soit « le terrible ».

Les écoles des frères emportent l'adhésion des Autorités à Paris et sur place : « Je trouve cordiale entente au Ministère de la Marine : on est extrêmement content de nos écoles des colonies et on souhaite ardemment les multiplier. » (L.3416 à l'Archevêque d'Auch) Et de renchérir à l'adresse du F. Ambroise : « On se loue beaucoup au Ministère de nos établissements des Antilles, et on ne songe qu'à les

multiplier : on rend pleine justice au zèle, à la sagesse des frères, et à leur prudence... » (L.3419) Et comment ne pas faire allusion au témoignage appuyé du Gouverneur de la Guadeloupe, le contre-amiral Gourbeyre : « Il connaît le zèle des frères et l'intelligente et active direction de leur Supérieur. » (L.3589) Habile préambule à l'innovante requête des ateliers !

L'extension des implantations scolaires ne peut faire fi de la réalité sociologique des Antilles ni des bouleversements à venir. Il est urgent, en effet, d'adapter l'offre à la demande. Nous l'avons noté plus haut : dès les premières années de leur arrivée, les frères sont invités à enseigner les premiers éléments du dessin linéaire et à songer à l'érection, ici ou là, des ateliers de travail, tandis que M. de la Mennais rêve déjà d'un embryon d'école d'agriculture au Morne Vanier. L'idée n'est donc pas nouvelle, mais elle sera davantage au cœur des préoccupations, pendant le quinquennat qui nous retient. On est étonné par le soin qu'apporte le Fondateur à la mise en place du dessin linéaire, à la dotation des établissements du matériel adéquat, à sa distribution de telle manière qu'une île ne soit pas lésée par rapport à l'autre. Témoins les extraits de lettres qui suivent, à l'adresse du Ministre: « Daignez prendre en considération la demande des objets nécessaires pour l'enseignement du dessin linéaire...C'est un article essentiel auguel on tient beaucoup. » (L.3486) « Le F. Ambroise se plaint de ne pas recevoir les objets et instruments nécessaires pour l'enseignement du dessin linéaire qu'on lui fait espérer et qu'il attend depuis si longtemps. » (L.3691) « Vous verrez, je crois, avec plaisir, combien les jeunes Créoles, en général, attachent de l'importance aux leçons de dessin linéaire...Il est à désirer que les écoles de la Guadeloupe ne restent pas au-dessous de celles de la Martinique, pour cette espèce d'enseignement. » (L.3745) Quant aux ateliers et aux écoles d'agriculture, on ne manque pas d'ambition, au niveau de l'administration : « M. le Gouverneur de la Guadeloupe demande l'adjonction à chaque école d'un atelier où les enfants pourraient puiser les connaissances et le goût d'une profession industrielle : il demande, en outre, la création, également sous la direction des frères, d'une exploitation agricole, en quelque sorte théorique et pratique, où l'on s'attacherait à leur inspirer le goût du travail de la terre, pour lequel les nouveaux libres éprouvent, en général, une si regrettable répugnance. » (L.3589) Pour l'une et l'autre création, on peut se référer à l'expertise des frères de M. de la Salle, dans les deux « maisons de jeunes apprentis » de la rue Neuve St Etienne et de la Rue du Faubourg St-Martin, à Paris, et dans leur école d'agriculture de l'île Bourbon.

À l'évidence, la mise en place des deux types d'entités d'enseignement s'avère complexe, et s'agissant des ateliers, M. de la Mennais confesse simplement : « Je vois là une foule de difficultés et d'embarras de tous genres. » (L.3655) Cependant, loin du Fondateur de tirer un trait sur des projets novateurs, au seul motif de leur difficulté : « si parce qu'une chose est difficile, on y renonçait, on ne ferait rien. » (L.3589) L'ambition du contre-amiral Gourbeyre se heurte, en effet, à des difficultés considérables, lorsque « partout les bâtiments mis à notre disposition sont déjà insuffisants pour les classes et le logement des frères. » (L.3606) Et quid des maîtres-ouvriers à former et à fournir ? Le challenge est vraiment trop grand, il faut réduire la voilure : « Mon avis est donc que l'on se bornât, du moins en commençant, à fonder deux établissements, l'un à la Martinique, l'autre à la Guadeloupe, qui fussent tout à la fois agricoles et industriels. » (L.3606)



Frère Paulin Thébault (1803-1870)

« Se borner », c'est le maître-mot de la gouvernance du F. Ambroise, lorsque les frères surnuméraires demandés se font attendre, lorsque lui font cruellement défaut « les frères anciens » (L.3648) Du moins, le Directeur général peut-il désormais compter sur un adjoint, le F. Paulin, « un trésor », aux dires de M. de la Mennais (L.3924) et avoir un droit de regard sur les bâtiments dévolus aux écoles : « Je désire que l'avis du F. Directeur général, donné par écrit,

soit une des pièces exigées par l'administration, lorsqu'il s'agira de passer un bail ou d'arrêter un devis. » (L.3922 au Ministre de la Marine)

Au point de rencontre des projets ambitieux et des inéluctables contraintes, il n'est pas de meilleure attitude que celle que M. de la Mennais suggérait au F. Hyacinthe à la Basse-Terre : « Dieu ne nous demande que ce que nous pouvons faire. Si notre zèle est ardent, il doit être aussi paisible. » (L.3867)

# 2 – un Directeur général chevronné qu'il faut ménager dans la complexité de ses humeurs et l'ardeur de ses foucades

Une fois l'affaire Évain classée, le F. Ambroise peut donner toute sa mesure, à la tête de la Mission des Antilles. Au fil des années, les coudées franches lui sont laissées, en bien des domaines. S'agit-il d'un retour en France, pour des raisons sanitaires, à lui d'en décider, de concert avec le patient : « Peut-être le voyage d'Europe vous serat-il nécessaire, je laisse cela à la décision du F. Ambroise et à la vôtre », écrit M. de la Mennais au F. Gérard (L.3562)

D'une manière générale, le F. Ambroise a la totale maîtrise de ce qu'on pourrait appeler le dossier « santés » : « Quand l'état d'un frère exige qu'il revienne en France, je vous laisse libre de lui permettre. » (L.3839) La maîtrise concerne aussi les mutations : « J'approuve tous les placements que vous avez faits, depuis que vous avez reçu de nouveaux frères : tous ces placements me semblent aussi convenables que possible. » (L.3648) Carte blanche lui est même donnée pour modifier les affectations d'une île à l'autre, au gré des besoins dont lui seul a connaissance : « Mes désignations, soit pour la Martinique, soit pour la Guadeloupe, pourront être changées par le F. Ambroise, s'il le juge à propos ; il faut être sur les lieux pour placer convenablement chacun des frères. » (L.3766 au Ministre) S'agit-il encore d'envisager le départ du F. Hervé Monnerais de la Basse-Terre ? M. de la Mennais s'en remet totalement au F. Ambroise : « Quelque parti que vous preniez, je l'approuve, et encore une fois, je le répète, ce

que vous ferez sera bien fait. » (L.3520) Suprême marque de confiance, le Fondateur se dessaisit de la supervision de la correspondance et en confie la gestion au Directeur général : « Ce sera vous qui ferez désormais ce que j'ai fait jusqu'ici : personne n'écrira que par votre intermédiaire, et toutes les réponses devront vous être adressées, comme vous adresserez vous-même les lettres des frères directement à leurs familles. » (L.3648) Sublime manière du Père de la Mennais de rappeler au F. Ambroise ses propres infractions en la matière et de l'en absoudre, au registre d'un pardon en surcroît de responsabilité. On se souvient, en effet, des remontrances dans la lettre dite de « la grande réprimande » : « Je suis mécontent de vos correspondances particulières et elles gênent les miennes : ces correspondances que vous croyez secrètes et qui ne le sont pas, on en est scandalisé, et moi j'en suis affligé. » (L.3463) Et s'il est enfin un indice qui ne laisse aucun doute sur une reconnaissance d'autorité, c'est la primauté revendiquée pour le F. Ambroise, comme si la nomination d'un adjoint n'était là que pour mieux assurer l'assise du Directeur général. Aucun doute quant à l'autorité dernière du F. Ambroise : « Mon intention est que vous la conserviez toute entière. » (L.3746) Le ministre des Colonies est lui-même invité à entrer dans le jeu de la hiérarchie voulue par le Fondateur : « Dans la commission que vous donnerez au F. Paulin, il sera bon, ce me semble, de rappeler, de la manière la plus convenable, la supériorité du F. Ambroise. » (L. 3859) Avant la lettre, M. de la Mennais faisait jouer, en quelque sorte, la subsidiarité.

Loin de nous penser que le transfert d'autorité ait glissé sur une mer d'huile, il s'est, au contraire, heurté au ressac des volontés contraires. Tout porte à croire, en effet, que nos deux protagonistes n'étaient pas sans incliner à l'émoustillant attrait de la résistance réciproque, en une sorte de challenge entretenu.

D'emblée, le F. Ambroise s'érige en Cassandre, au grand dam de M. de la Mennais. Qu'on en juge : « En général, dans vos lettres aux frères, vous vous étendez trop sur les misères passées...Il y a beaucoup de danger à revenir sans cesse là-dessus, car c'est propre à jeter dans les esprits une sorte de découragement et à empêcher les

vocations... » (L.3223) « Quand vous écrivez aux frères, toutes vos lettres sont empreintes d'une tristesse profonde qui n'est propre qu'à inspirer le découragement à ceux qui les reçoivent... Soyez plus calme, plus discret, plus prudent, ou bien vous ébranleriez beaucoup de vocations. » (L.3248) « Je vous recommande de nouveau de voir avec plus de calme tous les événements indépendants de votre volonté qui vous attristent : les suites ne sont pas toujours aussi fâcheuses que l'on s'imagine d'abord. » (L.3264) « Ayez de la patience, du courage, du dévouement, et vous verrez que le bon Dieu vous récompensera de tout ce que vous aurez fait et souffert pour lui. Encore une fois, gardez-vous des idées tristes. » (L.3419) « Quand vous apprenez quelque chose de fâcheux, ne vous troublez pas. Tout se grossit à distance. Prenez-y garde. » (L.3648)

Inutile de poursuivre : tout le monde aura compris que le F. Ambroise a exploité la veine du pessimisme et lui a donné l'insidieuse teneur d'un ferment de pression,. Ajoutez à cela l'idée exprimée à maintes reprises, d'une prise de distance par rapport à la mission des Antilles, voire même d'une autre orientation de vie, et vous aurez une idée de toute la panoplie du F. Ambroise, au rayon de l'argumentaire. Sans doute savait-il aussi l'incidence, en termes de dommage collatéral, d'une démission de sa part, et le parti à tirer de cette forme de chantage. Il faut donc au Fondateur parer à la stratégie de notre Directeur général : « Je regrette vous entendre dire : « je suis toujours décidé à m'en retourner, il faut vous l'avouer, dans cette mission, il y a de grands biens à faire, mais je ne me sens pas de disposition pour elle » (L.3284) Et le Père d'ajouter, deux ans plus tard : « Quant à votre idée de Trappistes, elle ne vaut rien du tout : n'en parlez jamais : j'ai de bonnes raisons de vous dire cela. » (L.3655)

Il y a lieu d'évoquer cette sorte de suspicion, entretenue par le F. Ambroise à l'égard de M. de la Mennais et de la maison de Ploërmel, quant à la gestion des affaires matérielles et la politique à adopter à l'égard du placement des frères créoles. Écoutons M. de la Mennais faire la part des choses : « Vous vous plaignez toujours, et avec beaucoup trop d'amertume, de ce qu'on a négligé vos commissions : il est vrai que vos affaires se sont embrouillées, parce que vous vous

adressez tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et qu'on n'osait me montrer plusieurs de vos lettres, de peur de me faire de la peine... » (L.3472) « Pour vos demandes et pour les envois, je tiens à ce que toutes les demandes soient directement adressées à la maison de Ploërmel et à ce que vous n'ayez de comptes qu'avec elle ; à elle, ensuite, de régler par où se feront les envois ; c'est le seul moyen de mettre de l'ordre dans tout cela. » (L.3565) « Je ne comprends pas ce que vous me dites des spéculations sur les livres : nous n'en faisons aucune. J'ai envoyé vos demandes en original à Paris, et nous vous avons envoyé les factures en original, par la voie anglaise. » (L.3783) Acte est donné au F. Ambroise, à lui d'y souscrire.

S'agissant des frères créoles, la question est délicate. Visiblement, M. de la Mennais est blessé de se voir suspecté de laxisme, au regard d'une position pourtant arrêtée : « Il y a encore péché, et péché grave, à m'écrire, à propos du retour faussement présumé des jeunes frères dans leur pays... » (L.3463 du 4 juin 1844) Quinze jours plus tard, le ton est plus serein : « J'attends toujours les six jeunes créoles que vous m'avez annoncés. Je pense que maintenant vous n'êtes plus inquiet sur la destination que je veux leur donner. » (L.3472 du 17 juin 1844) La mise au point est faite, mais il est difficile de se défaire du venin d'une suspicion tenace qui n'est sans doute pas étrangère aux départs bien souvent différés des postulants créoles vers le noviciat de Ploërmel: « le F. Ambroise m'annonce plusieurs créoles: je suis enchanté de les voir venir et je regrette beaucoup qu'ils aient tant tardé. » (L.3457) « J'attends, d'un jour à l'autre, les postulants créoles depuis si longtemps annoncés. » (L.3460) « Je m'attendais à voir arriver, au moins le plus ancien des postulants du Marin : il n'est pas raisonnable de les retenir. » (L.3924)

Les rapports de M. de la Mennais et du F. Ambroise se situent sur la ligne de crête d'un rapport de forces tendu. C'est paradoxalement le prix à payer à la solidité d'une confiance réciproque. Dès lors, la négociation, le marchandage relèvent quelque peu du jeu convenu et ne fragilisent en rien les dispositions profondes du Fondateur et du Directeur général : « Ce que vous me proposez, pour votre remplacement, est une impossibilité absolue... Votre présence est indispensable

aux Antilles, pendant, au moins, quelque temps encore... », écrit M. de la Mennais au F. Ambroise (L.3248) Quant au F. Ambroise, il a finalement horreur des palinodies et des atermoiements : « Pour moi, que j'aille à la Guadeloupe, que je reste à la Martinique : c'est votre affaire, mais il faut qu'il y ait une décision. » (L.3918) L'attelage que formaient M. de la Mennais et le F. Ambroise se ressentait des cahots de la route et des soudaines embardées. Toutes choses qui permettaient de tester la solidité du harnais et de secouer la mortelle somnolence d'une lénifiante routine.

# 3 — l'histoire toujours recommencée des contraintes et des incessants ajustements

La mission des Antilles reste tributaire de la conjoncture politique française et de ses contraintes. Et la dimension pourtant reconnue de l'œuvre n'enlève rien aux entraves, bien au contraire. M. de la Mennais s'en plaint auprès de M. Rendu : « Pourquoi serait-on plus regardant envers nous maintenant qu'on ne l'a été il y a quelques années, alors que mon œuvre coloniale était loin d'avoir l'importance qu'elle a aujourd'hui? » (L.3763) Et de renchérir auprès du Ministre des Colonies : « Tandis que je m'épuise en sujets, pour fonder des écoles aux colonies, on me refuse, tout à coup, et d'une manière absolue, des autorisations qu'on m'avait facilement accordées, en cas pareil, comme je l'ai déjà expliqué plusieurs fois et M. Salvandy luimême l'avait reconnu en 1837... » (L.3766); et une nouvelle fois, auprès de M. Rendu : « qui donc peut supposer qu'il me soit possible de soutenir ces écoles lointaines, et de les multiplier, comme j'en ai l'intention et le désir, si en France, on me met des fers aux mains ?... » (L.3768) En tout état de cause, l'envoi des frères aux colonies reste lié aux astreintes budgétaires du Ministère des Colonies: « Je vous dirai sur quel nombre de frères vous pouvez compter, pour le mois de novembre. Il y a des difficultés, parce que le budget de l'instruction primaire dans les colonies a été réduit par les Chambres contre le gré du Ministre », avait déjà écrit, le 20 juillet 1843, M. de la Mennais au F. Ambroise. (L.3221) Et quelle que soit

l'urgence d'un surcroît de frères, il faut s'en tenir aux quotas ministériels : « Il ne dépend pas de moi d'envoyer plus de frères qu'il n'y en a de fondés par le Ministre, dans chacun des établissements des colonies. » (L.3494), indique M. de la Mennais, tandis qu'il lui faut quelquefois relever et déplorer quelques embûches locales : « Le Ministre tient beaucoup, écrit-il au F. Ambroise, à ce que l'on commence l'instruction des esclaves dans les habitations, et il regrette que l'on vous ait empêché de placer un frère surnuméraire à St Pierre et deux frères aux Trois Rivières. » (L.3419) Voilà donc la mission des Antilles toujours affrontée à des obstacles administratifs, à des astreintes budgétaires qui relèvent, à chaque fois, de l'ancien et du nouveau. Loin de simplement s'en accommoder, le Fondateur les intègre à sa perception de la mission aux Antilles, comme ailleurs, en un sens aigu de « l'incarnation » de toute chose, jusque dans ses contingences comptables.

La mission des Antilles est encore en butte à des pesanteurs, à des dilemmes et condamnée à un recadrage permanent des forces centrifuges. Loin de nous de penser que les Antilles soient un « eldorado » de promesse et d'attente : « Nous avons à vaincre l'opposition des colons, l'indifférence (flens dico) d'une partie du clergé, l'apathie de la population, les vices de ces pauvres petits Noirs que nous allons instruire; et, dans nos rapports avec l'administration locale, que de difficultés d'une autre espèce », écrit M. de la Mennais, le 16 octobre 1845 à M. Rendu. (L. 3751) Il arrive sans doute que le profil des frères envoyés ne répond pas à l'attente sur place, et leur présence n'allège en rien la tâche de ceux qui sont déjà là. M. de la Mennais ne se dissimule pas les « erreurs d'aiguillage », tout en soulignant l'insoupçonné atout révélateur et gratifiant d'un séjour dans les Antilles: « Nous faisons de notre mieux, soyez-en sûr, pour le choix de ceux que nous envoyons : quelques erreurs sont inévitables, malgré tous nos soins : quant à la capacité, je vous dirai que j'ai remarqué, par ma correspondance, que la plupart gagnaient beaucoup plus, lorsqu'ils étaient en exercice dans les colonies, qu'ils ne l'auraient fait dans nos établissements de France. » (L.3898 au F. Ambroise) Sans arrêt, s'est posé, pour beaucoup de frères, le dilemme d'un retour en France, pour raisons de santé, et celui d'un maintien sur place, coûte que coûte, en raison de la pénurie du personnel. Là non plus, le Fondateur ne cache pas sa perplexité : « Je suis toujours fort embarrassé, écrit-il au F. Lambert Boullier, quand un frère des colonies me demande à revenir en France : je ne voudrais pas repousser une demande juste, et je crains en même temps d'autoriser un départ dont les motifs ne seraient pas assez graves et qui laisserait un vide trop difficile à combler : vous êtes si peu et l'ouvrage est si grand... » (L.3838)

Tout le monde marchait-il au même pas, notamment à celui de la pauvreté religieuse ? Sans doute que non. À deux reprises, le F. Lambert est repris, dans une généralisation précautionneuse de l'avis, certes, mais qui ne visait pas moins le destinataire : « Je n'ai pas besoin de vous recommander d'éviter toute dépense inutile...C'est un point essentiel, auquel quelquefois on ne fait pas assez attention dans nos maisons des colonies : j'en juge par les comptes qui me sont envoyés. » (L.3618) « Je pense que votre traitement sera plus que suffisant, pourvu que vous sovez économe et que vous évitiez toute dépense inutile : dans les colonies, on est porté à aller trop grandement sous ce rapport, et à ne pas rester dans les bornes de la simplicité religieuse... » (L.3656) La tentation est grande pour certains de jouer aux « francs-tireurs ». L'insularité des deux frères de Marie-Galante milite pour un isolement volontiers assumé, voire revendiqué, au grand regret de M. de la Mennais : « Je regrette beaucoup que les frères de Marie-Galante aient montré si peu d'empressement à se rendre à la retraite de Basse-Terre... » (L.3619) On peut cependant miser sur le retour des deux frères en marge au bercail d'une commune appartenance : « Le F. Frédéric a un bon fond ; il a été si régulier, si pieux! Quelques bonnes paroles le ramèneront, et par lui, le F. François reviendra aussi... » (L.3648) L'histoire de la Mission des Antilles ne suit donc pas une trajectoire parfaitement rectiligne et continue, elle connaît certes des raccourcis réconfortants, mais aussi des reculs, au gré des divergences et des divisions qui naissent ici et là.



Le frère Arthur Greffier (1810-1885), une des grandes figures des frères missionnaires aux Antilles

La tentation est grande de sortir de ce que M. de la Mennais appelle la « simplicité religieuse », dès lors que la réussite reconnue d'une présence pousse à en élargir les contours. Le Directeur de Basse-Terre, le F. Hervé Monnerais. s'est sans doute laissé prendre au jeu de l'ouverture, au grand regret du Fondateur et du F. Ambroise. Ce dernier prié est d'insister à nouveau pour empêcher que « la maison ne devienne une espèce de rendez-vous où l'on se réunisse pour causer et parler d'une foule de choses dont les frères ne doivent ja-

mais s'occuper. » (L.3284) « Une grande réserve dans les rapports avec les gens du monde » est d'actualité d'autant que « les sociétés laïques sont pernicieuses partout, et plus encore dans les colonies qu'ailleurs. » (L.3784) Sortir du cadre de « la simplicité religieuse », c'est encore céder aux tentations d'un autre appel, en forme de débauchage, celui-là. Le curé de Le Roseau de l'île de la Dominique et quelques autres ecclésiastiques des Antilles anglaises « ont fait, à diverses reprises, des efforts pour attirer auprès d'eux, en qualité d'instituteurs et de catéchistes, quelques frères de mon institut », se-

lon les propos outrés de M. de la Mennais à l'évêque de la Trinidad. (L.3830) L'offre est d'autant plus alléchante qu'elle s'accompagne parfois d'une proposition d'accès aux « saints ordres ». On sait que le F. Hyacinthe décline l'offre, ce qui réjouit le Fondateur et lui donne l'occasion de prévenir les frères contre « la dangereuse pensée de sortir de l'humilité de (leur) saint état. » (L.3840) Sur le terrain d'une identité religieuse sans ambiguïté, M. de la Mennais se montre intraitable, et le F. Florian Gautier qui a déserté son école de la Martinique, figure désormais au rang des hommes de « foi mentie » (L.3841) Par contre, il faut noter ici la souplesse du Père et son sens aigu de la thérapie à employer, face aux faiblesses. Au F. Ambroise de s'en inspirer : « Ne vous affligez pas des misères de St-Pierre, et surtout ménagez bien la sensibilité du F. Arthur: vous savez combien ses intentions sont droites et pures. » (L.3924) Quant aux mises en garde adressées au F. Hervé, elles excluent toute mesure vexatoire. L'éventuel retour en France du F. Hervé emprunte à la modalité subjonctive des verbes toutes les précautions d'usage, tandis qu'on récuse toute idée de compte à régler : « N'allez pas vous imaginer que ceci est une punition : ce n'est réellement, je vous l'affirme, qu'une marque de plus de mon amitié pour vous. » (L.3570) Plus étonnante encore, la mise en demeure de changer s'écrit en langage, non de sanction, mais de promotion et de confiance renouvelée. Au F. Ambroise de prendre acte de la suggestion : « Il m'est venu dans la pensée que si l'on faisait l'année prochaine deux établissements agricoles et industriels, l'un au Morne Vanier et l'autre à la Guadeloupe, comme le Ministre me le propose et le désire vivement, le F. Hervé pourrait être employé dans l'un des deux, et de préférence dans celui de la Martinique; pensez-y et donnez-moi votre avis. » (L.3619) En attendant, le F. Hervé est averti qu'il va recevoir à la Basse-Terre de « nouveaux et excellents frères ». L'annonce s'accompagne de judicieuses exhortations, toutes bien ciblées et qui atteignent, par ricochet, le F. Hervé, là où le bât blesse : « Vous êtes leur ancien, soyez leur modèle : édifiez-les toujours, par votre exactitude à observer la règle, par votre ferveur dans les exercices de piété; exhortez-les à n'avoir avec le monde que le moins de rapports possibles, et à vivre dans le secret de leur communauté, sans jamais se répandre au dehors, sous quelque prétexte que ce soit. » (L.3643) On ne pouvait être à la fois plus circonspect et plus clair!

Une étude plus poussée des problématiques de la mission des Antilles montrerait que cette dernière peut déjà afficher un bilan, dans l'ordre de la réussite comme de l'échec, et dans la prégnance des expériences vécues : les nombreux décès, le séisme de 1843 à Pointe-à-Pitre ... À ces divers titres, outre l'ordre chronologique de fondation, la mission des Antilles est la plus ancienne. Mais elle demeure la plus nouvelle d'être, répétons-le, « la plus agitée », la plus surprenante, en raison de sa configuration géographique en deux pôles différenciés et compétitifs ; la plus nouvelle encore, en raison de la prudence, voire de l'indulgence dont l'entoure M. de la Mennais, au regret parfois d'un Directeur général qui aurait voulu que le Supérieur fût plus directif, en certaines circonstances, plus « carré » en affaires.

### III ... FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS

Au cours de la deuxième partie de la décennie qui nous occupe, le zèle des frères missionnaires est sollicité sur des chantiers qui, sans être tous nouveaux, seront désormais au cœur de leur action, puisqu'ils s'inscrivent dans l'urgence du moment et dans une franche collaboration avec un clergé enfin demandeur.

Les défis nouveaux ont trait à :

la sacramentalisation des élèves et jeunes gens et au catéchisme du soir :

l'instruction religieuse des esclaves et leur émancipation ;

l'éclosion des vocations créoles.

Autant de surgeons greffés à l'arbre en éventail des nouvelles écoles.

À l'évidence, l'œuvre missionnaire mobilise à ce point les énergies, dans les colonies, que le Fondateur ira, dans un premier temps, jusqu'à institutionnaliser l'affectation au rang d'obligation : «...Depuis deux ans, je ne reçois pas un novice qui ne soit obligé d'aller dans les colonies, l'instruction dans les colonies étant devenue l'une des œuvres principales de la congrégation : en entrant dans la congrégation, on s'engage donc à travailler à celle-ci », écrit-il au F. Arthur, le 23 novembre 1846. (L.3981) C'est dire, du même coup, toute la prégnance des actions nouvelles en gestation.

# A – SACRAMENTALISATION ET CATÉCHISME DU SOIR

Sans doute, le départ des deux aumôniers a-t-il libéré, en quelque sorte, les initiatives, quant à la participation des frères à la sacramentalisation et à l'instruction du soir. Il reste, qu'ici ou là, des actions étaient déjà amorcées ou s'imposaient d'elles-mêmes, quelquefois, par défaut, pourrait-on dire : « *J'ai reçu des nouvelles de la Marti-*

nique: les frères n'ayant pas trouvé prêt le local où ils doivent établir leur école, se sont mis à faire chez eux le catéchisme aux nègres: les jeunes gens et des hommes s'y sont rendus en grand nombre et ont montré le zèle le plus édifiant pour s'instruire de la religion », écrivait déjà M. de la Mennais à Mlle de Lucinière, le 27 avril 1840 (L.2739) À deux reprises, le F. Arthur recevait les encouragements et les avis de modération du Fondateur, dans son œuvre de pionnier: « J'admire votre zèle pour la classe du soir, dont je sens mieux que personne, l'extrême importance; cependant, je crains que vous ne vous fatiguiez. » (L.3095 de juin 1842) « Je suis loin de m'opposer à ce que vous continuiez à faire le catéchisme du soir, car je crois que c'est l'œuvre la plus utile: mais, cependant, ne vous fatiguez pas trop. » (L.3173 octobre 1842)

« L'œuvre la plus utile », le ton est donné. Il est, a priori, étonnant que l'œuvre surérogatoire du catéchisme du soir soit élevée au rang de l'activité emblématique. Les mots de M. de la Mennais ne laissent pas de doute sur le prix qu'il attachait à son exercice : « Un des plus importants services est sans doute le catéchisme que vous faites aux adultes. » (L.3484 au F. Gérard) « Je considère cette instruction comme ce qu'il y a de plus beau et de plus utile dans votre mission. » (L.3758 au F. Anastase) Le Fondateur y trouve des motifs de joie et de satisfaction : « ce que vous me dites des hommes qui fréquentent vos catéchismes me cause une grande joie. » (L.3286 au F. Arthur) Et comment ne pas se réjouir encore, lorsque la pérennité de l'œuvre relève de la tâche partagée : « Je me réjouis de ce que vous vous soyez mis d'accord à faire l'instruction du soir avec le F. Donatien, chacun prenant successivement sa semaine: la fatigue diminue, lorsqu'elle est ainsi partagée. » (L.3896 au F. Anastase) L'inquiétude se fait jour, lorsqu'ici ou là, l'audience diminue : « Il paraît que le nombre de jeunes gens qui fréquentent l'instruction du soir à La Basse-Terre est moins considérable qu'il ne l'a été », s'inquiète-t-on auprès du F. Hyacinthe. Par contre, à tel autre endroit, l'œuvre a trouvé ses marques et le temps de sa réussite : « Au Fort-St-Pierre (Martinique), par exemple, nous avons six cents élèves, et là, comme dans les autres écoles des colonies, en outre des cinq heures de classe de la journée,

on fait, le soir, pendant une heure et demie, le catéchisme aux adultes : l'empressement avec lequel ils s'y rendent anime le zèle des frères et les console de ce surcroît de fatigue. » (Mémoire sur la congrégation des frères - Doc 507 – avril 1844) Visiblement, le catéchisme du soir « illustrait », au sens premier du terme, le charisme des frères missionnaires.

Le catéchisme du soir et la préparation aux sacrements, notamment à la première communion, sont intimement liés. Le F. Frédéric Launay, Directeur du Grand-Bourg sur l'île de Marie-Galante, l'indiquait à M. de la Mennais : « J'ai vingt-quatre jeunes gens que j'instruis pour la première communion et pour le baptême. Je leur fais l'instruction tous les jours, excepté le jeudi et le samedi, depuis 5 heures jusqu'à 7 heures du soir; les dimanches, depuis une heure et demie jusqu'à trois heures. » (lettre du 11 avril 1842) Le Fondateur se félicite lui-même d'un enseignement qui prend date et acte dans les sacrements : « Les rapports que nos frères m'ont fait du bien qu'ils opèrent dans leurs catéchismes du soir, et de la manière si édifiante dont se passent les cérémonies de première communion sont tout ce que je puis lire de plus consolant. » (L.3284 au F. Ambroise) « Il est heureux que vous ayez pu reprendre vos instructions pour les jeunes gens qui se préparent à faire la première communion; encore une fois, Dieu soit loué! » (L.3421 au F. Lambert) Et comment ne pas se réjouir en outre, et dans la logique même du sacrement à recevoir, de l'opération d' « intégration » à laquelle donne lieu la retraite préparatoire, dans la résidence des frères. Le Mémoire sur la congrégation des frères est explicite : « Aux Antilles, les préjugés de couleur et de caste sont encore vivants, mais ils s'affaiblissent d'une manière sensible. Dans deux de nos écoles, les jeunes gens noirs (libres), les mulâtres et les blancs ont logé, l'année dernière chez les frères, pendant la semaine qui précéda leur première communion : ils couchaient dans le même dortoir, mangeaient à la même table et prenaient ensemble leurs récréations. » (Doc. 507)

Les catéchismes du soir et leur corollaire sacramentel, outre leur finalité propre, conduisaient déjà à la grande œuvre d'instruction et d'émancipation des esclaves.

#### B – INSTRUCTION ET ÉMANCIPATION DES ESCLAVES

Beaucoup d'études ont été consacrées à la catéchisation des esclaves, en particulier aux Antilles, pour qu'il soit besoin d'en tracer à nouveau les contours. Les lignes qui suivent s'attacheront, à la lecture des lettres de M. de la Mennais, à cerner son attitude, une attitude qui allie, tout à la fois, 1 'enthousiasme devant toute idée innovante et la prudente circonspection, au regard des moyens à mettre en œuvre.

Le décalage est souvent grand entre la promulgation d'une loi et l'amorce de sa mise en application, sur le terrain des lenteurs administratives, de l'humaine inertie et de la difficile coordination des instances impliquées. Ce fut le cas, on le sait, pour l'ordonnance royale du 5 janvier 1840 qui enjoignait aux ministres du culte de « faire instruire les esclaves dans la religion chrétienne et de les maintenir dans la pratique des devoirs religieux », et aux congrégations enseignantes de participer à cette œuvre éducative.

Qu'en est-il précisément, des retombées de l'ordonnance ? Celle-ci demeure, quelque peu lettre morte et ne dut, en fait, un peu de sa notoriété qu'à l'action généreuse de quelques pionniers, agissant en « francs-tireurs ». Une lettre du 4 août 1843 du F. Ambroise fait le point sur la situation : « Tous les jours, les maîtres d'habitations, à la Guadeloupe surtout, réclament l'instruction religieuse pour leurs nègres, ils s'adressent d'abord à leurs curés, qui ne pourraient suffire à la dixième partie du travail : les curés, à leur tour, s'adressent donc à nous et veulent à toute force que nous les aidions : je leur réponds – plus tard : parlez-en à l'administration-. À la Martinique, où les préjugés sont plus forts, les cris à ce sujet ne sont pas aussi communs, cependant...- Voici ce qui est arrivé dernièrement à St-Pierre : le gérant de M. Pécoule est venu me trouver, de sa part, pour me remercier du service que lui rend le F. Marcellin, lequel, depuis longtemps, va tous les dimanches faire l'instruction dans son habitation, et pour me prier de lui donner un autre frère pour une autre habitation... » (L. 3330) Notre pionnier, le F. Marcellin Rouzioux est déjà à l'œuvre depuis un an, puisque sa première entrée dans l'habitation Pécoule remonte à début septembre 1842. L'expérience est suivie par le Fondateur, puisqu'il lui arrive de s'en inquiéter auprès du F. Arthur : « Vous ne parlez pas des visites que le F. Marcellin faisait dans une habitation voisine de St-Pierre, pour leur enseigner le catéchisme : est-ce que cela n'a pas de suite ? (L.3286 de juin 1843)



Le frère Arthur, catéchiste sur les habitations

D'emblée, M. de la Mennais adhère au projet de toutes les fibres de son cœur: « Le Ministre attache une grande importance à l'instruction des esclaves, dans les habitations, et pour moi, je vous assure que c'est une affaire de cœur: je prévois des difficultés que nous rencontrerons pour organiser ce service d'une manière complète: mais il faut nous hâter de saisir l'occasion que la Providence nous offre de commencer. » (L.3344 au F. Ambroise) « Je bénis le bon Dieu de ce qu'il ait inspiré à plusieurs propriétaires d'habitations le désir que les frères allassent instruire leurs esclaves. » (L.3346 au F. Arthur) Et dans la ferveur de son adhésion, le Fondateur voudrait que l'expérience voie le jour sur d'autres rives: « Voyez s'il n' y aurait pas moyen de pénétrer dans les habitations pour y faire le catéchisme aux esclaves. Nous commençons cette

œuvre aux Antilles », suggère-t-on au F. Louis-Joseph à Cayenne. (L.3353)

Bien souvent cependant, le Fondateur balance entre la séduction de l'aventure et le pas à pas de sa mise en œuvre, sur une ligne de crête, tout à la fois irrésistible et périlleuse : « Nous aurons des obstacles de tous genres à surmonter. Toutefois, il ne faut pas que cette prévision nous intimide, comme il ne faut pas non plus qu'une trop grande ardeur nous fasse précipiter une œuvre qui ne peut que se développer peu à peu. » (L.3457 au F. Arthur) Il lui faut donc, tout à la fois, maintenir le cap et se défendre d'une hasardeuse précipitation, face à un F. Ambroise peu enclin aux emballements : « Je n'ai point eu l'intention, comme vous paraissez le croire, à organiser de suite, en grand, l'instruction des esclaves dans les habitations : je sais fort bien que nous n'avons pas assez d'hommes disponibles pour cela. Seulement, j'avais de puissants motifs de désirer qu'on commençât. » (L.3463) L'instruction dans les habitations introduit, dans la vie des frères, une autonomie de mouvement et d'action qui n'est pas sans incidence sur la stabilité des communautés, ni exempte de pièges pour la vertu même des frères. Nul affolement chez M. de la Mennais, à l'adresse du F. Lambert. Les questions de ce dernier se résoudront « après avoir pris les leçons de l'expérience. » Pour le moment, une seule règle est édictée : « N'acceptez jamais de coucher hors de chez vous. » (cf L.3470) Dès le départ, Le Supérieur avait exclu pour ses frères, la perspective d'une « délocalisation », fût-elle chez les curés : « Des frères, ainsi isolés, ne perdraient-ils pas l'amour de leur règle et l'esprit de leur vocation? » (cf L.2697 au Ministre) Passionnante et redoutable aventure que celle d'un sillon nouveau, tracé sur des terres en friche de culture humaine et religieuse!

À l'épreuve du temps et des astreintes du service, les difficultés de la mise en œuvre de la catéchisation freineront le gratifiant élan des débuts prometteurs. M. de la Mennais le laisse entendre au F. Hyacinthe: « Le récit de ce que vous avez fait dans l'habitation où on vous a si bien reçu, m'a vivement intéressé: c'est un heureux commencement, mais je ne me dissimule pas les difficultés de cette œuvre, surtout quand le moment sera venu de l'organiser en plus grand. »

(L.3560) De même au F. Ambroise: « Pour l'œuvre de l'instruction des esclaves, je sens très bien les difficultés qui se rencontrent infailliblement... » (L.3565) Impossible de solliciter, outre mesure, le personnel des écoles de Bretagne, car « il ne faut pas couper l'arbre par le pied, pour recueillir les fruits », selon la belle expression métaphorique, souvent employée par Jean de la Mennais. Certes, la volonté du Ministre des Colonies est « d'appliquer, plus largement que cela n'a pu avoir lieu jusqu'ici, les frères de Ploërmel à l'enseignement moral des esclaves. » (cf L.3734) Mais M. de la Mennais en convient avec le F. Ambroise: « Je crains, comme vous, qu'on ne nous demande plus que nous ne pouvons faire : mais soyez tranquille, je ne précipiterai rien. » (L.3745) Et pourtant la demande « explose », pourrait-on dire. À peine un contingent de 11 frères est-il parti pour les colonies, en décembre 1845, que l'on demande 31 de plus. Impossible de faire l'impasse sur les délais nécessaires, d'autant que « la célérité nuirait au choix », un choix lui-même d'autant plus important que la mobilité est à l'ordre du jour : les frères « ne sont pas destinés à un service sédentaire ». Le dispositif nouveau suscite de multiples questions : « Quels seront les rapports des frères avec MM les curés, avec les chefs d'ateliers, avec les esclaves – Les frères iront-ils seuls, ou deux par deux, dans les habitations? » (cf L.3804) Autre incidence, et non des moindres : c'est toute l'organisation scolaire, telle qu'elle fonctionne présentement qui se trouve remise en cause. On comprend que l'heure ne soit pas aux engagements prématurés, mais à la prudence, à la mûre réflexion.

#### - de l'instruction à l'émancipation

Le passage de la catéchisation à l'instruction, et à terme à l'émancipation, s'est opéré dans un même élan, sans qu'on puisse distinguer et échelonner les étapes successives. Et chacun l'aura senti, à la lecture des lettres, que l'on ne s'effarouche pas de l'ambiguïté d'affectation des mots employés. Là où il est, sans conteste, question de catéchisme, on emploie le mot « instruction » sans que l'on sente le besoin d'y ajouter l'adjectif à connotation religieuse. Ainsi de deux

catéchistes patentés : « Les frères Arthur et Hyacinthe, qui travaillent dans des habitations à l'instruction des esclaves, n'ont éprouvé que de la consolation et ils ont plein succès. » (Appendice 104 – lettre du F. Ambroise) Dans la requête des notables de Capesterre (Appendice 100) à M. de la Mennais, on ne s'arrête pas à je ne sais quel distinguo entre le religieux et le profane. Il est acquis pour nos requérants que le Christianisme est le chemin d'une humanité retrouvée : « C'est la religion, la religion seulement qui prendra l'esclave par la main... » Dès lors, le catéchisme investit l'instruction, tout comme l'instruction se doit d'investir le catéchisme. S'agissant de Nègres, on ne peut lésiner sur l'enseignement, sur une certaine « directivité » en la matière qui ne laisse pas de surprendre d'être assénée à l'aune du préjugé : « Avec les Nègres, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils apprennent, mais à ce qu'on leur apprenne le catéchisme.» C'est toute l'ambiguïté d'un mieux-être imposé, fût-ce au nom d'une légitime inversion des priorités : « Les premiers envoyés de votre congrégation ont reçu une destination (la jeunesse libre) qui n'était pas celle que réclamait le besoin... Cette destination pouvait avoir son utilité, mais l'opportunité était dans l'instruction morale et religieuse à donner aux esclaves. » Le fait est que la présence démultipliée des frères à Capesterre, et sur le terrain désigné, est souhaitée; à M. de la Mennais d'obtenir du Ministre « qu'il soit ordonné de construire, dans le bourg de Capesterre, une maison suffisante pour y loger six de (ses) frères. »

Quid de M. de la Mennais, dans cette effervescence? Disons, qu'il avait déjà, dans sa pensée, anticipé sur le projet des notables de Capesterre. La lettre 2697, souvent citée, aborde la problématique. Quant à l'intégration des enfants des esclaves dans les écoles, elle est aussi à l'ordre du jour. Et le Fondateur fait siennes les dispositions des Gouverneurs de la Guadeloupe et de la Martinique, concernant les classes spéciales, réservées aux enfants esclaves. L'espoir de l'administration est grand de pouvoir opérer « la fusion des libres et des esclaves dans les mêmes classes. » Mais pour le moment, la prudence et le risque d'une désertion des enfants libres commandent

l'instauration d'un horaire différent pour les uns et pour les autres. Toute l'organisation scolaire est à repenser, en fonction de ces contraintes et du prévisible afflux massif des élèves, tandis que le personnel fait cruellement défaut.

M. de la Mennais se tient informé, au point de s'enquérir de ce qui se fait ou se dit ailleurs : « Il vient de paraître une ordonnance touchant à l'instruction des esclaves : ne manquez pas de me faire part, le plus tôt possible, des mesures qui seront prises au Sénégal, pour son exécution, et ne craignez pas d'entrer dans les détails », écrit le Père au F. Euthyme (L. 3903 – 19 juin 1846) Visiblement, les choses s'accélèrent dans les dernières années de la décennie qui nous retient, avant que ne paraisse le décret libérateur Schoelcher d'avril 1848. Et M. de la Mennais est sur tous les fronts des obstacles à vaincre, des suggestions à fournir, des modifications à proposer.

Les frères Marcellin, Hyacinthe, Arthur, en pénétrant dans les habitations, dans le but que l'on sait, pensaient-ils d'emblée déclencher le processus d'une sorte de « séisme » social, établir la cité de l'homme en établissant celle de Dieu ? Sans doute que non. Ici, on ne s'embarrassait pas de savoir si le développement humain devait précéder l'évangélisation : la dichotomie se résolvait d'elle-même, dans l'esprit des gens. Que l'on se souvienne du préambule de la requête des gens de Capesterre à l'adresse de M. de la Mennais : « Vous avez compris que la véritable philanthropie était celle de l'Evangile, était la charité du Christ. » (Appendice 100)

#### C - LES VOCATIONS CRÉOLES

À partir de 1842, les jeunes Créoles frappent à la porte de la congrégation. Aucune lettre de M. de la Mennais n'indique qu'il avait, dès le départ, le projet arrêté d'accueillir au plus vite des Antillais. Aucune consigne explicite ne semble avoir été donnée aux frères de songer au recrutement créole.

C'est sans doute la vie et l'action des frères au quotidien qui opèrent la séduction, au point d'attirer dans leur sillage des jeunes, au prix d'une courageuse expatriation.

Le sujet appelle un temps d'arrêt en images sur les trois premiers frères, dans la mesure où leur personnalité et leur itinéraire semblent devoir être « exemplaires » de ce que M. de la Mennais attendait des frères issus des colonies. Le sujet appelle aussi à considérer le rôle moteur que joue le Fondateur dans la mise en route de ces vocations, ainsi que son « ouverture » à une réalité sociologique particulière, sans transiger sur la règle afférente établie. Et sans doute y a-t-il lieu encore de relever les différentes expressions de cette sorte de « partialité » du cœur dont semble faire preuve le Père de la Mennais à l'endroit des frères créoles.

#### 1 - Les trois premiers Frères

Les lettres de M. de la Mennais à des tierces personnes ne disent pas tout, loin s'en faut, sur les trois frères, mais elles ciblent quelques jalons d'un itinéraire soumis au prisme d'un regard bienveillant.

Le F. Vincent-de-Paul (Daniel PASCAL), né à Trois-Islets (Martinique) en 1821, entré en 1842.

Les lettres de M. de la Mennais ne font aucune allusion à ses débuts à Ploërmel. Il faut l'arrivée des frères Alfred et Liguori, pour qu'on associe le F. Vincent-de-Paul à la satisfaction que suscitent les novices créoles, et pour le savoir « maintenant à Cayenne ». (L.3231 du 5 mars 1843) Le 14 juin, le F. Arthur est averti que « le F. Vincent de Paul est revenu de Cayenne : il a emporté les regrets de toute la

colonie » (L.3469) Mais il est « dans un état de santé déplorable » (L.3473) Un espoir cependant : « il est en bon train de guérison » (L.3484) et de surcroît : « il vient d'être breveté à Quimper » (L.3839) et donc susceptible d'être employé, à sa demande d'ailleurs, et ce sera à Fougères. (L.3971 d'août 1846) Mais la maladie reprend le dessus, et voilà le F. Vincent de nouveau à Ploërmel « où il prend du repos et point de remèdes, car ceux-ci sont impuissants à le guérir désormais. » (L.4127 – juillet 1847). Le frère Vincent-de-Paul meurt à Ploërmel avant d'avoir atteint la trentaine.

#### **Le F. Alfred-Marie** (Hilaire Alfred LABORIE), né à Pointe-à-Pitre en 1824, entré en 1843.

Bien entendu, son nom est associé à celui de son compagnon, le F. Liguori, dans un même satisfecit : « Je suis content de lui ainsi que de son camarade » et dans un même regret, quant à leur voyage : tous deux « ont été vexés à bord ». (L. 3231) On devine aisément la teneur de la vexation et son corollaire : « on les a fait travailler comme des matelots » (L.3223) On dit le F. Alfred « modèle de piété et de régularité » (L.3353). Aucune inquiétude quant à son affectation : « ... il se plaît beaucoup à Cayenne : tout va merveilleusement bien dans cet établissement. »(L.3487) On apprend qu'avant son départ pour Cayenne il a été employé pendant plusieurs mois à Lamballe et « il a emporté les regrets de ses élèves et de toute la ville » (L.3745) Une lettre, arrivée de Cayenne, apprend à M. de la Mennais que « le F. Alfred est atteint de la maladie de poitrine qui a obligé le F. Vincentde-Paul à quitter la colonie. » (L.4142) Mais on continue à fonder sur lui les plus grands espoirs : « le F. Alfred est un homme d'un mérite très distingué, il nous sera fort utile à Ploërmel. » (L.4168) Il le sera, effectivement, à la Maison-mère et dans d'autres lieux, jusqu'à sa mort en 1879.

# **Le F. Liguori-Marie** (Joseph LANGLUMÉ), né à Pointe-à-Pitre en 1824, entré en 1843.

Les lettres de M. de la Mennais à ses correspondants évoquent très peu le F. Liguori. Nous savons que son nom figure, au début, à côté de celui du F. Alfred, à titre de compatriote de la même ville, de compagnon de noviciat, et à celui d'une même générosité foncière. Par contre, les courriers personnels du Fondateur à son adresse se chiffrent à une douzaine, pendant la période qui nous occupe. C'était pour M. de la Mennais le tribut à payer, en reconnaissance d'une présence, les premières années à Monfort-sur-Meu, et surtout au Sénégal : à Gorée : l'évocation de ce haut-lieu de l'esclavage a, en l'occurrence, valeur de symbole, d'autant que « les enfants (y) sont difficiles et que l'école est dans un triste état » (L.3987) ; puis à St-Louis, où le F. Liguori achèvera sa vie.

Les trois premiers frères créoles suivent une même trajectoire de vie. Ils font preuve d'une même polyvalence, d'une même disponibilité tous azimuts, pourrait-on dire. Leur parcours est emblématique d'avoir fait d'un pays d'adoption (la Guyane, la France, le Sénégal) un pays d'élection, à la vie, à la mort. En renonçant à leurs racines, ils permettent à leur terre d'origine de se régénérer à la source, désormais assurée, d'une autre fécondité, elle aussi venue d'ailleurs et perçue comme telle. Appel et mystère de l' « ailleurs » inclus dans toute vocation!

#### 2 – Le rôle incitateur et la largeur de vue de M. de la Mennais

Les frères Alfred et Liguori sont arrivés à Ploërmel, dans les délais prévus, semble-t-il. Par contre, la venue des six postulants suivants se fait longuement attendre. Le 5 avril 1843, le Fondateur relance le F. Ambroise : « Je vous engage à nouveau à vous occuper de l'envoi à Ploërmel des Créoles qui ont demandé à y venir. » (L.3248) Le 1<sup>er</sup> mai, il revient à la charge : « N'oubliez pas l'envoi des jeunes Créoles qui demandent à entrer au noviciat. » (L.3264) Il faudra attendre un an, avant que leur arrivée soit à nouveau à l'ordre du jour : « Le F. Ambroise m'a annoncé plusieurs Créoles : je suis enchanté de les voir venir et je regrette beaucoup qu'ils aient tant tardé. » (L.3454 du 28 mai 1844 au F. Arthur) À la mi-juin, le Fondateur se voit contraint d'administrer la « piqûre de rappel » au F. Ambroise : « J'attends toujours les six jeunes Créoles que vous m'avez annoncés. » (L.3472)

La patience a des limites : « On m'annonce depuis plus de six mois le départ de quelques jeunes Créoles ; cependant, ils n'arrivent pas : je suis surpris et contrarié. » (L.3484 de juillet 1844 au F. Gérard) Et une nouvelle fois, le F. Ambroise essuie l'étonnement courroucé : « Je suis vraiment surpris et infiniment contrarié de ce qu'on n'ait pas trouvé moyen, depuis un an, de faire passer en France les six jeunes Créoles qui demandent à venir au noviciat. » (L.3520 du 15 septembre 1844) Ce n'est que le 6 novembre que le Fondateur peut annoncer au Ministre l'arrivée des six jeunes gens : cinq viennent de la Guadeloupe (Pointe-à-Pitre et Basse-Terre), un, le plus jeune, de St-Pierre de la Martinique. Tout le monde l'aura compris, n'étaient l'obstination de M. de la Mennais, ses appels réitérés, l'arrivée des six postulants aurait sans doute pâti de bien d'autres reports.

Le Père use de la même diligence, auprès du F. Liguori à Cayenne: « Vous pourriez faire partir pour Ploërmel, quand vous voudrez, ou plutôt quand le F. Louis-Joseph voudra, le jeune Créole qui vous a témoigné le désir d'entrer dans la congrégation. » (L.3827 du 1er mai 1846), tandis qu'à la Martinique, reproche est fait au F. Marcellin de temporiser : « Le F. Marcellin a eu le plus grand tort de retarder le départ pour Ploërmel du jeune postulant de 17 ans qui paraît si bien disposé à entrer dans notre congrégation, il faut vous hâter de nous l'envoyer. » (L. 3839 au F. Ambroise). M. de la Mennais ferait-il fi des légitimes interrogations, quant à la solidité des vocations? Non, la réussite d'un premier envoi conduirait même à un surcroît de prudence : « Je continue à être on ne peut plus content de ceux qui sont à Ploërmel; on n'est pas meilleur qu'eux: toutefois, n'en acceptez aucun sans mûr examen. » (L.3248 au F. Ambroise) Mais, avouons-le, la remarque relève davantage de la concession faite aux scrupules du F. Ambroise que d'une attitude de suspicion, à l'égard des vocations soudaines que pouvait générer la perspective d'un séjour promotionnel en Europe. D'emblée, le Père se laisse prendre au vent porteur de la confiance qui balaie les vaines peurs : « Nous n'avons point à regretter d'avoir admis des Créoles parmi nous. » (L.3588) « Nous avons été et nous sommes toujours très contents de nos frères créoles », écrit-il, tour à tour au Ministre et au F. Ambroise (L.3783)

Très vite. M. de la Mennais se trouve affronté à une difficulté d'ordre canonique. Les trois premiers frères créoles sont des enfants légitimes, de familles dûment instituées ; beaucoup de candidats au noviciat, sont, par contre, nés hors mariage. Quel sort réserver à ces candidatures ? Le problème est de taille. Et M. de la Mennais de se donner le temps de réfléchir et de consulter : « Mon parti n'est pas encore pris sur ce point-là : j'ai consulté le Ministre et je me déciderai, après avoir reçu sa réponse... » (L.3223 du 1<sup>er</sup> février 1843 au F. Ambroise) « J'ai consulté le Ministre et des ecclésiastiques graves, avant de me déterminer à recevoir (les jeunes gens) : tout le monde a été d'accord pour l'affirmative », précise-t-on au F. Lambert, un mois plus tard (L.3230, 5 mars 1843) Et la consigne est à la discrétion sur le sujet : « ... N'en parlez pas, et agissez simplement, comme s'il n'y avait aucune difficulté » (au même frère) Il va de soi qu'une telle latitude appelle des dispositions, pour éviter que n'éclate le scandale, au retour éventuel aux Antilles d'un frère né hors mariage. M. de la Mennais peut alors faire état de son désir de toujours : « Je suis et j'ai toujours été d'avis de ne pas envoyer dans leur pays natal les jeunes Créoles qui viennent du noviciat. » (L.3467 au Ministre) D'ailleurs, le Conseil privé de Guadeloupe vient, en quelque sorte, à la rescousse du Fondateur, en stipulant qu' « aucun Créole, né hors mariage, ne s'en retourne aux Antilles, en qualité de frère instituteur. » (cf L.3745) Pour éviter toute discrimination, le Fondateur étend la règle à tous les frères créoles, quel que soit leur statut familial, même si la latitude est laissée à un fils légitime d'exercer dans une île des Antilles autre que celle de sa naissance. Par contre, la voie est libre pour la France, la Guyane et le Sénégal, car en ces pays « personne ne songe à rechercher l'état (des) parents » ((L. 3745) Du même coup, se trouve résolu le problème de la gestion du personnel : « Tout Créole, placé soit au Sénégal, soit à Cayenne, nous donne un frère européen de plus pour les Antilles, où il faudrait le double et le triple *de ce qu'il y a.* » (L.3467)

De sa lointaine Bretagne, le Fondateur paraît finalement plus audacieux et entreprenant que ses frères missionnaires, dans cet a priori de confiance qui doit présider au surgissement des vocations et à leur accompagnement obstiné. L'intuition spirituelle des « signes des temps » se double aussi d'une intelligence des opportunités à saisir, au registre de la gestion économe des forces.

#### 3 – La « partialité » de cœur

À l'évidence, M. de la Mennais avait un faible pour les frères issus des Colonies, un faible qui ne se dément pas, au fil des années et des nouvelles arrivées de jeunes Créoles. Comme notre étude se limite aux débuts de l'aventure, les références concernent essentiellement les trois premiers frères, évoqués plus haut, les seuls qui soient, à cette époque, pleinement opérationnels sur le terrain des missions.

La « partialité de cœur » s'exprime, à travers le parti-pris d'une appréciation valorisante, et par le biais d'une correspondance personnalisée et marquée au coin d'un mutuel échange. On ne compte pas le nombre de fois où l'allusion aux jeunes Créoles s'accompagne d'un satisfecit, en formules aussi variées que certifiées : « Deux jeunes Créoles sont arrivés de la Guadeloupe. Ils annoncent de bien bonnes dispositions » (L.3211); « ils paraissent excellents » (L.3216); « l'un et l'autre se conduisent à merveille » ; (L.3230) ; « ils se comportent admirablement bien » (L.3244); « nous continuons à être contents d'eux » (L.3284). Voilà pour les frères Alfred et Liguori. Quant aux six suivants, l'éloge ne tarit pas : « Les six Créoles sont excellents » (L.3565); «tous annoncent les dispositions les plus heureuses» (L.3572); « ces jeunes gens continuent à se conduire admirablement ». Parfois, l'appréciation est plus longuement motivée : « Je suis content d'eux, sous tous les rapports : ils ont de l'intelligence, des talents, et, par leur docilité, leur régularité, leur piété, ils sont les modèles du noviciat. » (L.3688) Et comment ne pas rappeler ici, à nouveau, l'appréciation générique qui emporte l'adhésion : « Vive les Noirs: ce sont les véritables Blancs devant Dieu. » (L.3615) Nul doute que l'éloge procède d'une conviction, étayée d'un constat en direct, une année durant à Ploërmel. Il y a lieu de penser que M. de la Mennais cherchait aussi à rassurer les frères missionnaires aux Antilles, plutôt enclins, sans doute, à déceler les failles et à céder à cette tentation de tous les temps, de grever d'une hypothèque, les heureux commencements.

La correspondance du Fondateur, avec les frères Alfred et Liguori notamment, se ressent de cet attachement particulier. Pour mémoire, rappelons que la Correspondance générale afférente à la période 1838-1847, ne mentionne aucune lettre du Père au F. Vincent-de-Paul. Par contre, la mention au frère en question apparaît, dans une vingtaine de lettres, adressées à d'autres personnes. Les frères Alfred et Liguori, eux, figurent parmi les destinataires de M. de la Mennais : sept fois pour le premier et onze fois pour le second. Notons que les lettres en question sont marquées au coin de la correspondance personnalisée. C'est ainsi que nous voyons le Père prendre part au deuil familial du F. Liguori, d'autant plus douloureusement ressenti qu'il est à gérer à distance, une distance si peu compatible avec la coutume antillaise. La compassion de M. de la Mennais est à la mesure des incidences psychologiques et familiales de l'événement, et au registre des mots soigneusement choisis : « Elle vit, pour ne plus mourir, cette mère si tendre et si chrétienne qui est, en ce moment, l'objet de vos regrets et de vos larmes... Tous les frères partagent cordialement vos peines, et ils voudraient, comme moi, les adoucir en s'y associant... Pour ce qui est relatif à la succession, chargez une personne de probité, et en qui vous avez pleine confiance, de vous représenter et donnez-lui votre procuration... Je crois que le mieux serait de nommer le F. Ambroise votre fondé de pouvoir : il agira avec intelligence... » (L.3926)

Mieux que personne, M. de la Mennais sait que l'échange des nouvelles pallie, quelque peu, la distance et instaure une certaine proximité. De là, son souci permanent de tenir au courant le frère créole du devenir de ses compatriotes, et le plus souvent en manière d'encouragement : « J'ai des nouvelles récentes du F. Alfred-Marie : il se plaît beaucoup à Cayenne. » (L.3487 au F. Liguori) Ces deux

frères sont, tour à tour, et en des termes quasi identiques, tenus au courant de l'heureuse évolution de leurs émules à Ploërmel : « Vos jeunes compatriotes continuent à nous édifier : ils sont enchantés d'être au milieu de nous ; toutefois, l'un d'eux, Jean-Baptiste Edouard, F. Pierre-Marie de la Croix, a beaucoup souffert du froid, dans l'hiver... » (L.3670 au F. Alfred) « Vos jeunes compatriotes des Antilles nous édifient beaucoup et sont enchantés d'être ici ; cependant, je crains que l'un d'eux (Edouard), F. Pierre-Marie de la Croix, ne puisse rester, car le froid de l'hiver lui a fait beaucoup de mal. » (L.3671 au F. Liguori) Enfin, M. de la Mennais veille soigneusement à se porter garant du transit postal en souffrance : « J'ai fait passer au F. Liguori la lettre que vous m'avez envoyée pour lui. » (L.3670); « Je vous envoie une lettre, un peu ancienne, du F. Alfred pour vous ; elle aura fait bien du chemin avant de vous arriver. »

En raison de son don d'empathie, M. de la Mennais peut s'autoriser à entrer dans le « jardin secret » des premiers frères créoles, là où les « herbes folles » de l'émoi surprennent la vigilance de la conscience, et à proposer un élagage qui trouve, en fait, son efficacité de s'en remettre à d'autres forces : « ... Quant aux tentations dont vous me parlez, ne vous en effrayez pas trop, mais veillez attentivement sur vous-même, évitez tout ce qui peut les faire naître, et priez beaucoup: recommandez-vous souvent à la très Sainte Vierge, Mère de toute pureté. » (L.3487 au F. Liguori) Mieux encore, le frère créole est invité à une sorte de spiritualité de l'aveu qui, loin de toute complaisance autarcique, rouvre la voie à une fidélité réhabilitée : « ... Me confier vos peines, vos doutes et même vos fautes, c'est une des choses les plus propres à renouveler en vous l'esprit et l'amour de votre règle. » (L.3790) Voilà donc le F. Liguori, une nouvelle fois conforté...Outre les débats de conscience, le frère créole se trouve confronté à la problématique des études. M. de la Mennais a vite deviné toute la séduction qu'elles pouvaient exercer sur un jeune issu des colonies. Celui-ci n'a devant lui d'autre richesse que la perspective de les entamer et de les poursuivre le plus loin possible. Derrière la mise en garde d'ordre sanitaire, à l'adresse du F. Alfred : « des études trop longues vous seraient nuisibles. » (L.3781), transparaît, en fait, la hantise de voir ces études tenir lieu d'absolu, même si elles font partie des réalités incontournables. M. de la Mennais l'a déjà fait remarquer, à propos des frères Alfred et Vincent : « Certaines études sont nécessaires à certains esprits, ne serait-ce que pour les occuper » (L.3353) Redoutable fascination des études, dès lors qu'elles relèvent d'une sorte d'addiction ou s'érigent en dû!

En dépit de son éloignement géographique des missions où les frères exercent leurs talents, le Père de la Mennais a su, à travers les rapports avec ces frères, prendre le pouls de la réalité antillaise, se frayer un chemin dans les méandres d'une autre psychologie et s'y créer un espace de connivence, en vertu d'une confiance réciproque.

#### **CONCLUSION**

Au terme de cette étude, il convient de retrouver « l'Épistolier et le Fondateur » Jean-Marie de la Mennais, et plus que jamais dans la conjonction des deux vocables, tant il est évident que l'oeuvre de fondation, en pays de mission, ne connaît d'autre canal, et finalement d'autre outil, que la lettre.

À plusieurs reprises, M. de la Mennais fait part des contretemps qui pèsent sur les courriers en direction ou en provenance des colonies, des perturbations qui affectent leur ordre d'arrivée et bousculent le calendrier et la teneur des réponses, ou encore de ses longues attentes de lettres, oblitérées à la « poste restante » de l'oubli...

Cela dit, la correspondance émanant du Père s'impose, par l'amplitude de son réseau, et du coup, par la diversité des sphères qu'elle « impacte » : ministères, administrations, autorités portuaires, préfets apostoliques, directeur général sur place, frères en situation de responsabilité ou aux avant-postes de l'émancipation, frères créoles en fonction sur une autre terre...Dans tous les cas, s'opère l'alchimie catalysatrice des lettres, dans la décantation des problèmes en suspens et l'accélération des réactions salutaires. D'une manière générale, les « lettres de mission(s) », dans la singularité de l'obédience signifiée ou dans la pluralité de leur destination, aux couleurs de la nouveauté à l'inconnu, revêtent une signification particulière, à l'enseigne de la fondation.

La correspondance de M. de la Mennais s'est, en effet, révélée fondatrice, dans le dialogue permanent établi avec le Ministère de la Marine et des Colonies. Il est difficile d'imaginer plus longue histoire de compromis et de convergence, entre un homme et une autorité de tutelle, souvent sur la voie escarpée de la requête à formuler et de la contrainte financière à prendre en compte, de l'offre multiple et variée et de la pénurie endémique des moyens. Quelles que fussent les difficultés conjoncturelles, quels que fussent les amiraux titulaires du poste : de Rosamel, Duperré, Roussin ou Mackau, ja-

mais le jeu de l'offre et de la demande n'a connu d'intermittence ni une quelconque déconvenue, de part et d'autre.

Fondatrice, la correspondance de M. de la Mennais l'est encore d'avoir inscrit la communication à l'ordre de sa finalité. Les frères de Bretagne et d'Outre-mer sont informés sur ce qui se passe de chaque côté de l'océan, dût-on parfois battre le rappel de la « fréquence »...Quant aux lettres aux frères créoles, elles s'affichent et s'instaurent en instance de communion, entre les frères Alfred et Liguori notamment, comme si, sur le fil tendu entre la Guyane et le Sénégal, vibraient les interférences de leur Guadeloupe natale.

Il est de l' «économie » de la fondation d'avoir toujours un temps d'avance sur la réalité du temps en cours. Sans doute, fera-t-on valoir ici les appels de M. de la Mennais à la salutaire prudence des délais, s'agissant notamment de l'émancipation des esclaves, de l'intégration des jeunes Créoles à l'Institut. Mais tout le monde l'aura compris : il est des postures de retrait qui ne sont là que pour mieux activer l'élan foncier de l'urgente audace. Et si, à l'heure d'aujourd'hui, on s'inscrit davantage dans l'événement ponctuel que dans la continuité de l'Histoire, on peut dire aussi que M. de la Mennais s'établit dans la modernité de ceux qui ont choisi de faire « date » plutôt que de faire « Histoire »...

#### Quelle image du Fondateur la correspondance nous laisse-t-elle ?

Celle de l'homme entreprenant qu'il a toujours été. La distance, loin d'incliner aux retranchements de la pusillanimité, semble au contraire le convier au challenge de l'audace, au risque d'ébranler les résistances sur place et de parier sur une indulgente prise en compte des misères et des faiblesses. Seules la tenue des comptes et la fidélité à un contrat d'appartenance à l'Institut le trouvent, en quelque sorte, intraitable, en raison de la haute idée de la justice, qui était la sienne, et qu'implique la gestion de l'argent et l'engagement publiquement contracté de la vie religieuse.

Celle du missionnaire qu'il a toujours été, depuis les premières armes à St-Brieuc et St-Méen, jusqu'à l'aujourd'hui de la distance, quand l'irrésistible implication se doit souvent de céder à la nécessaire procuration. En tout cas, le prêtre missionnaire apparaît, dans l'attention apportée aux sacrements et à l'action éducative promue au rang de « ministère ». Et que dire enfin d'un agir missionnaire, à finalité et à semence de sainteté, paradoxalement engrangée d'être répandue, car il s'agit, au bout du compte, de devenir des saints en faisant des saints.

#### **Annexe**

### 1838: 1847: LISTE DES FRÈRES MISSIONNAIRES

NOMREL NOM DATENAIS LIEUNAIS NOVICIAT DEPART

### Guadeloupe

Arrivée	1838				
Antonin	TULOUP	26/10/1802	Montreuil-le-Gast	15/05/1822	1838
Judicaël	LA DURE	03/04/1815	St-Servan-sur-Mer	22/08/1833	1838
Zozime	PICARD	18/04/1808	Chapelle(la)	27/05/1830	1841
Léonide	LE QUITTE	24/02/1805	Bréhan-Loudéac	06/11/1833	1840
Osmond Marie	DREANO	04/09/1808	Noyal-Muzillac	01/07/1834	1840
	1839				
Arthur	GREFFIER	14/08/1810	Messac	29/09/1833	1841
Rieul	LOUVRANT	26/03/1803	St-Sauveur-des-Lande	22/01/1835	1851
Marcellin	MORIN	30/01/1810	Tréal	11/08/1826	1842
Frédéric	LAUNAY	14/09/1799	Chapelle-aux-Filzm.	15/05/1821	1859
Sigismond	CHEVALIER	19/04/1816	Acigné	24/10/1836	1843
	1841				
Daniel Marie	THOMINET	14/04/1816	St-Connec	17/09/1833	1842
Arsène	MENET	25/03/1815	Vigneux-de-Bretagne	21/09/1833	1845
Donatien	TOBIE	03/09/1815	Trescalan	18/01/1840	1866
Lambert	BOULLIER	31/07/1814	Pipriac	12/08/1831	1870
Irénée Marie	DAVALO	21/02/1820	Ruffiac	01/05/1834	1842
Hyacinthe	FICHOU	28/11/1813	Plounéour-Ménez	18/10/1839	1860
Palémon	MORIN	27/01/1819	. ,	28/09/1839	1841
Hervé	MONNERAIS	08/04/1818	St-Laurent	06/03/1834	1852
	1842				
Nicolas	CAMENEN	23/03/1820	Locmariaquer	23/12/1838	1846
René Marie	CADIET	28/03/1805	St-Lyphard	23/09/1832	1860
François de Sales	LE GUILLOU	29/05/1821	Locquirec	28/05/1841	1846
	1843				
Alexis Mie/Eraste	ROLLAND	11/09/1823	Plourhan	27/02/1842	1845
Anastase	GELEBART	22/02/1817	St-Pierre-Quilbignon	28/01/1842	1894
	1845				
Frumence Marie	TARDIVEL	26/03/1815	Hermitage(I')	06/08/1840	1861
Clément	RIO	01/07/1819	Caden	23/07/1840	1854
Régis Marie(Franç)	DESCHAMPS	11/05/1819	St-M'Hervé	11/01/1843	1846
Jacob Marie	LE BRETON	19/03/1824	Radenac	25/09/1843	1856

	1846				
Paulin	THEBAULT	05/04/1803	Mariany	10/09/1819	1866
Nicomède	HODEBERT	· · · · ·	Baguer-Morvan	29/10/1844	1872
Manuel Marie	MASSON		Trémaouézan	14/04/1844	1862
Méaugon Marie	LE ROY	27/02/1816		29/12/1843	1857
Elric	GEORGELIN	08/11/1826		08/10/1842	1855
Jean Climague	LANCIEN	07/09/1819	, , ,	15/08/1842	1879
Jean Cilinaque		07/03/1813	begaiu	13/06/1642	10/5
	1847				
Antonin	CHADOUTAUD	25/04/1827		30/10/1845	1851
Herman Marie	KERIVEL	09/05/1819		31/07/1845	1866
Zénobe	ORY		Bazouges-la-Pérouse	25/10/1845	1847
Trophime Marie	LOAEC	17/09/1826	O .	09/07/1846	1862
Eudes Marie	GAUTHIER	15/02/1820		10/09/1846	1853
Clair	LE NET	25/03/1820	0 ,	25/09/1843	1847
Arator	CORFMAT	10/02/1826	U	11/06/1846	1856
Ronan Marie	CUILLANDRE	27/03/1830		30/05/1846	1850
Philothée	LE BRETON	20/11/1810		10/04/1844	1855
Jean Damascène	BERVAS	01/11/1826		14/04/1844	1862
Aristide	MERHIN		Pleumeleuc	17/08/1844	1885
Anschaire Marie	EUZENAT	15/03/1826	J	05/10/1844	1864
Arnould Marie	HALBICHE	05/01/1818	Gottein	15/09/1846	1848
Martinique					
Martinique	1839				
·		24/09/1815	Pancé	20/06/1837	1842
Saturnin	NAVATE	24/09/1815 15/03/1818		20/06/1837 17/06/1838	1842 1840
Saturnin Moïse	NAVATE COUBRUN	15/03/1818	Tinténiac	17/06/1838	1840
Saturnin	NAVATE	15/03/1818 25/07/1814	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne	17/06/1838 13/08/1836	_
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835	1840 1854 1845
Saturnin Moïse Marcellin Marie	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX	15/03/1818 25/07/1814	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton	17/06/1838 13/08/1836	1840 1854
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835	1840 1854 1845
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER DAGORNE	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835	1840 1854 1845
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835	1840 1854 1845
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER DAGORNE	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814 17/04/1813	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835	1840 1854 1845
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian Alype	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER DAGORNE	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814 17/04/1813	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton St-Donan St-Méloir-des-Ondes	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835 06/11/1834	1840 1854 1845 1841
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian Alype	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER DAGORNE  1840 RAFFRAY	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814 17/04/1813 28/12/1814 28/04/1817	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton St-Donan St-Méloir-des-Ondes	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835 06/11/1834	1840 1854 1845 1841
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian Alype Just Benjamin	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER DAGORNE  1840 RAFFRAY DAUPHIN	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814 17/04/1813 28/12/1814 28/04/1817	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton St-Donan St-Méloir-des-Ondes Dinan	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835 06/11/1834 10/12/1838 17/11/1838	1840 1854 1845 1841 1841
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian Alype Just Benjamin Arsène	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER DAGORNE  1840 RAFFRAY DAUPHIN MENET 1841	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814 17/04/1813 28/12/1814 28/04/1817 25/03/1815	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton St-Donan St-Méloir-des-Ondes Dinan Vigneux-de-Bretagne	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835 06/11/1834 10/12/1838 17/11/1838 21/09/1833	1840 1854 1845 1841 1841 1841 1840
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian Alype  Just Benjamin Arsène  Florentin Marie	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER DAGORNE  1840 RAFFRAY DAUPHIN MENET 1841 LE DUC	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814 17/04/1813 28/12/1814 28/04/1817 25/03/1815 20/08/1819	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton St-Donan  St-Méloir-des-Ondes Dinan Vigneux-de-Bretagne Pluherlin	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835 06/11/1834 10/12/1838 17/11/1838 21/09/1833	1840 1854 1845 1841 1841 1841 1840
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian Alype  Just Benjamin Arsène  Florentin Marie Anastase	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER DAGORNE  1840 RAFFRAY DAUPHIN MENET 1841 LE DUC RECOURCE	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814 17/04/1813 28/12/1814 28/04/1817 25/03/1815 20/08/1819 01/04/1817	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton St-Donan  St-Méloir-des-Ondes Dinan Vigneux-de-Bretagne  Pluherlin St-Méen-le-Grand	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835 06/11/1834 10/12/1838 17/11/1838 21/09/1833 15/01/1838 05/12/1834	1840 1854 1845 1841 1841 1841 1840 1848 1841
Saturnin Moïse Marcellin Marie Florian Alype  Just Benjamin Arsène  Florentin Marie	NAVATE COUBRUN ROUZIOUX GONTIER DAGORNE  1840 RAFFRAY DAUPHIN MENET 1841 LE DUC	15/03/1818 25/07/1814 04/05/1814 17/04/1813 28/12/1814 28/04/1817 25/03/1815 20/08/1819	Tinténiac Vigneux-de-Bretagne Barenton St-Donan  St-Méloir-des-Ondes Dinan Vigneux-de-Bretagne  Pluherlin St-Méen-le-Grand Harmoy(le)	17/06/1838 13/08/1836 13/11/1835 06/11/1834 10/12/1838 17/11/1838 21/09/1833	1840 1854 1845 1841 1841 1841 1840

Polyme Marie	REGNIER	12/01/1808		07/07/1835	1857
Irénée Marie	DAVALO	21/02/1820		01/05/1834	1841
Arthur	GREFFIER	14/08/1810		29/09/1833	1883
Philémon	MORVAN	06/06/1815		11/01/1838	1852
Henri Marie	EVAIN	18/03/1781		17/08/1840	1843
Ambroise	LE HAIGET	02/05/1795		04/08/1818	1852
Rembert	JUBE	22/02/1815		02/10/1839	1847
Sabulin	DANILO	21/05/1817		03/04/1839	1842
Fiacre	MAURICE	05/01/1817		22/03/1841	1842
Surin	POIRIER	15/01/1808	Nouhan	22/10/1840	1842
	1842				
Eugène Marie	RECOURCE	14/03/1819	St-Méen-le-Grand	09/12/1833	1843
Malo	CORBE	18/05/1808	Breteil	12/12/1834	1873
Ammon	ROCHELLE	17/02/1822	Châtellier(le)	07/02/1841	1844
	1843				
Emeric	AUTIN	25/05/1822	St-Barnabé	26/10/1841	1882
Clément	RIO	01/07/1819		23/07/1840	1845
Phocas Marie	MARCHAND	28/02/1824	Bazouges-la-Pérouse	18/08/1842	1856
Cyr Marie	LE DUC	02/04/1817	•	21/05/1839	1855
.,	1845	. , . ,		, ,	
Clair	LE NET	25/03/1820	Réguiny	25/09/1843	1847
Corentin	LE GARS	24/07/1822		26/04/1843	1854
Félicien	GAUSSON	26/10/1800		18/04/1825	1859
	1846	,,,			
Didier Marie	GUINOT	04/07/1813	Laignes	31/10/1843	1846
Palémon	JAFFRELO	20/03/1820	•	15/11/1841	1874
Fabien	MARTEL		Bains-sur-Oust	05/10/1844	1855
Basilide	PERRET		Val-d'Izé(le)	06/11/1838	1849
François de Sales	LE GUILLOU	29/05/1821		28/05/1841	1853
Baptiste	ETIENNE	21/03/1817	•	10/01/1845	1853
buptiste	1847	21/03/101/	ducgon	10/01/1043	1055
Mathieu	LEON	07/08/1814	Plouagat	02/04/1833	1848
Alippe Adrien	CARRE	22/03/1824	•	11/12/1841	1853
Oscar Marie	GUIMARD	21/09/1827		08/08/1846	1849
François de Paule	CHEREL	23/09/1827		02/06/1846	1852
Jean Colombini	BIGNON	27/12/1826		20/03/1846	1855
Jean Pierre	MARQUIER		St-Jacut-les-Pins	02/04/1845	1858
Méen Marie	LE NIGEN	29/03/1825		30/07/1844	1867
Damase	PIRIO	21/03/1818		31/03/1844	1867
			Tonquédec	24/12/1842	
Léry/Raban	RIOUX		·		1856
Landry Marie	CHAPELAIN		Belz Maura da Bratagna		858
Antioque	THEBAULT		Maure-de-Bretagne	03/05/1839	1883
Vitalien	GEFFRIAUD	06/01/1821	Ercé-en-Lamée	06/08/1838	1868

Imas	HELLARD	25/02/1823	Béganne	04/11/1840	1857	
Guyane						
	1843					
Vincent de Paul	PASCAL	17/04/1821	Martiniq(TroisIslets	23/01/1842	1844	
Timoléon	AUPIED	30/03/1822		21/04/1841	1848	
Louis Joseph	BODO		Noyal-Muzillac	07/08/1834	1857	
	1844	_,, _,, _,	,	.,,		
Alfred Marie	LABORIE	10/07/1924	Guadeloupe(Pointe-	16/01/1843	1848	
Eudoxe Marie	LORFEUVRE	02/11/1811	• •	17/01/1843	1854	
Agathange	EVAIN	01/10/1815		07/10/1842	1848	
Agathange		01/10/1013	beuce	07/10/1042	1040	
51 11 10 1	1846	05/00/11005	6 11 /51.	10/10/1011		
Pierre Mie/Croix	EDOUARD		Guadeloupe(Pointe-	19/10/1844	1847	
Gérard	LE TEXIER	01/07/1814	* * * *	13/04/1835	1846	
Paul Joseph	TAILLANDIER		Guadeloupe(Basse-	31/10/1844	1849	
Augustin Théophile		23/01/181/	Guadeloupe(Pointe-	19/10/1844	1847	
	1847					
Agape Marie	BLOUIN		Grand-Fougeray(le)	14/08/1846	1865	
Lyphard Marie	JULIO	28/03/1825	Herbignac	14/07/1846	1861	
Constance Marie	ALLICHON	15/10/1806		11/10/1845	1851	
Maximin Marie	LE FEUVRE		Grand-Fougeray(le)	14/08/1846	1853	
Hervé	MONNERAIS	08/04/1818	St-Laurent	06/03/1834	1847	
Sénégal						
J	1841					
Héraclien	PAGES	26/11/1805	Martinique(Fort-Roya	24/10/1840	1843	
Euthyme	MOY		St-Servan-sur-Mer	05/05/1837	1849	
Lutilyine	1842	25/11/1011	St Scrvair sur ivier	03/03/1037	1045	
0 1		46/42/4022		40/05/4000	4044	
Gaudence	BAGOT	16/12/1822	Landujan	18/05/1839	1844	
	1843					
Liguori Marie	LANGLUME		Guadeloupe(Pointe-	16/01/1843	1876	
Sigismond	CHEVALIER	19/04/1816	Acigné	24/10/1836	1846	
	1844					
Pascal	ROUGET	14/03/1808	St-Aaron	20/10/1833	1846	
Gildas	EDET		Maure-de-Bretagne	12/08/1829	1853	
	1846		-			
Henri Marie	MARTIAL	11/01/1826	GuadeloupeGoyave(	29/09/1845	1850	
François de Paule	ISIDORE		Guadeloupe(Pointe-	31/10/1844	1850	
ariyoto de i dule	.5.5 6112	0=, 0 1, 10Z+	-aaacioapeli oiiite	02, 10, 1044	1000	

# St Pierre et Miquelon

1	24	12
-	.07	-

Ephrem	JEGOREL	13/03/1819 Réguiny	29/06/1836	1869
Porphyre Marie	PERSON	19/04/1805 Plouaret	02/09/1836	1848
	1843			
Sérène	MESLIF	29/06/1796 Erbrée	30/01/1841	1852
Imas	HELLARD	25/02/1823 Béganne	04/11/1840	1846
	1846			
David Marie	ABGUILLERM	18/08/1826 Plouguern	eau 02/10/1843	1848
Libère Marie	LE BRETON	15/04/1798 Mézière(la	03/07/1845	1848

#### **SOURCES**

**ROBERT DE LA MENNAIS (J.M.)** *Correspondance générale,* (tomes IV et V) - PUR Rennes 2001

#### **OUVRAGES CONSULTÉS**

**OLLIVIER Gilbert,** *Un missionnaire aux Antilles (1840-1845), le frère Arsène ( Pierre Menet )* dans E. M. N° 4 octobre 1989

**OLLIVIER Gilbert,** *Une riche personnalité : frère Ambroise (Joseph Le Haiget )*, dans E. M. N° 12, mai 1994

**FRIOT Philippe,** Les frères de l'Instruction chrétienne aux Antilles (1840-1860), dans E. M. N° 31 mai 2004

## **SOMMAIRE**

	INTRODUCTION	3
D	1838-1842 QUATRE ANS DE FERVEUR INAUGURALE DE PRÉCOCE MATURATION	
	I - LA FERVEUR DES DÉBUTS	
	A-AU TEMPO SOUTENU DES DÉPARTS EN MISSION	
	B – DANS UNE IMPLICATION DE TOUS LES INSTANTS ET DE TOUTES L	.ES
	AMPLITUDES	
	1 – À travers une vaste correspondance	
	2 –À l'enseigne des inlassables démarches de départ C- LES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS D'UNE STRATÉGIE DES	
	COMMENCEMENTS	
	1 – La mutualisation des efforts et des ressources	
	2 – Le profil des missionnaires	
	3 – La définition des perspectives éducatives	. 30
	II - LA PRÉCOCE MATURATION	
	A – DEUX HOMMES EN CONFLIT D'AUTORITÉ	
	1 - L'abbé Évain	
	2 – Le frère Ambroise Le Haiget	
	B – UN FONDATEUR TOUT À LA FOIS AU CŒUR ET AU-DESSUS DE LA	
	MÊLÉE	
	1 – Une implication à distance et au plus près des contingences	
	2 – Une vision par-delà les réalités conjoncturelles	. 61
D	1843-1847 : CINQ ANS D'EXPANSION ET DE ERSPECTIVES NOUVELLES	66
r	ERSPECTIVES NOUVELLES	00
	I – LA MOBILISATION DU FONDATEUR	. 66
	A – AU REGISTRE DE LA CORRESPONDANCE	. 66
	B - DANS LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉTAT DES LIEUX	. 68
	C - DANS LA COMMUNION AUX ÉVÉNEMENTS DOULOUREUX	. 70
	D – EN DÉPIT D'UNE EXPÉRIENCE QUI TOURNE COURT	. 72
	1 – les séquelles de « l'affaire Évain »	. 72
	2 – le cas Dandin	
	3 – au-delà de l'expérience	. 77

II SUR QUATRE FRONTS	80
A – LE SÉNÉGAL : LA MISSION AU BANC D'ESSAI DE L'ÉPREUVE	80
1 - une implantation laborieuse d'être souvent différée	81
2 - sous le signe de la friction et des conflits	
3 - dans une sorte de « dessaisie » du Fondateur	
B – SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : À LA FOIS SI LOIN ET SI PROCHE	DE
LA BRETAGNE	88
1 – une implantation dans les temps impartis	
2 – une configuration particulière	
3 – une approche de la réalité aux paramètres de la Bretagne	
C – LA GUYANE : LES PRÉMICES D'UNE RÉUSSITE ET D'UNE PRÉSEN	
DIVERSIFIÉE	
1 – les débuts prometteurs	
2 - un frère Directeur aux avant-postes	
3 – sur le terrain des offres, l'éventail des disponibilités	
D – LES ANTILLES : LA PLUS ANCIENNE DES MISSIONS ET TOUJOUR	
PLUS NEUVE	100
1 – sur fond d'indéniable succès, les percées extensives et	
innovantes de l'action éducative	100
2 – un Directeur général chevronné qu'il faut ménager dans la	
complexité de ses humeurs et l'ardeur de ses foucades	105
3 – l'histoire toujours recommencée des contraintes et des	
incessants ajustements	109
III FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS	. 115
A – SACRAMENTALISATION ET CATÉCHISME DU SOIR	
B – INSTRUCTION ET ÉMANCIPATION DES ESCLAVES	
- de l'instruction à l'émancipation	
C - LES VOCATIONS CRÉOLES	
1 - Les trois premiers Frères	
2 – Le rôle incitateur et la largeur de vue de M. de la Mennais	
3 – La « partialité » de cœur	
·	
CONCLUSION	. 133
1838 : 1847 : LISTE DES FRÈRES MISSIONNAIRES	. 136
COURCE	4.44